

@1 - Okouyo Annabelle - Lille

Date de dépôt : Le 15/06/2022 à 12:33:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet

Contribution :

Bonjour, j'habite rue de Valenciennes avec ma famille et je m'oppose à ce projet immobilier. Nous n'avons pas besoin de piscine, celle de Lille Sud est très bien. Nous avons besoin de nature et de verdure. Agissez vraiment pour changer les choses et transformez toute cette friche en parc naturel où tout le monde pourra diminuer son stress, faire du sport et se reconnecter à la nature.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation modificative au titre de la loi
sur l'eau de la ZAC Saint-Sauveur**

Contributions du 10/06/2022 au 11/07/2022

Rapport généré le 11/07/2022 à 22:00:10

Nombre d'avis déposés : 135

@2 - Manon - Lille

Date de dépôt : Le 15/06/2022 à 14:30:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :CONTRE la mise en place de ce complexe

Contribution :

Ce projet de piscine est une aberration :

- Coûts économiques énormes : construction, mise en place, fonctionnement du complexe...
- Coûts écologiques énormes : gaspillage d'eau, gaspillage d'énergie pour chauffer les bassins...

Les villes se réchauffent, toutes les études montrent aujourd'hui qu'il faut végétaliser les villes. La ville de Lille propose quoi en réponse ? Une piscine, un parking, des salles... Du béton, partout, encore, toujours.

On étouffe à Lille. Tous les habitants s'accordent sur une chose : l'absence de VRAIS espaces verts. Prenez donc exemple sur la ville de Nantes et ses multiples grands parcs ! Il nous faut un parc au coeur de la ville comme Saint Sauveur, un immense parc boisé, avec des espaces partagés, avec des lieux plus sauvages, avec des espaces libres pour diverses activités (jeux de ballon, yoga, badminton...).

Pensons à l'école qui se construit juste à côté : où les jeunes vont-ils courir lors de leurs heures de sport ? Dans l'enceinte de l'école, étouffés par la pollution ? Ou dans un super parc accessible à 100 mètres ?

Un parc de 20 hectares au coeur de la ville de Lille en fera une capitale attrayante et moderne. Les gens préféreront vivre à côté d'un parc que d'une piscine : le quartier gagnera forcément en valeur et la ville y retrouvera son intérêt économique.

Prenons l'exemple de Vienne, capitale autrichienne (2 millions d'habitants), qui possède un immense parc dans le 2e arrondissement de la ville !

Il faut un poumon vert. C'est désormais une priorité pour la survie en ville dans les années à venir. Mais peut-être que les élus de cette ville s'en moquent, car dans 20 ans, dans 30 ans, ce ne sera plus leur problème : ils seront sous terre, bien loin des étés à 45°, des sécheresses, des pluies violentes (quoique, celles-ci pourraient venir les déloger...).

Il faut un espace où les gens pourront se promener, profiter, échanger. Un endroit qui fera vivre le quartier.

L'espace Saint Sauveur mérite autre chose qu'une piscine polluée et polluante qui ne servira qu'à l'élite. L'espace Saint Sauveur mérite que l'on donne réellement la parole aux habitants et notamment aux habitants du quartier. Cette consultation obscure et nébuleuse est une honte et démontre bien le mépris de la ville pour ses habitants et leur qualité de vie.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@3 - Muriel - Ronchin

Date de dépôt : Le 15/06/2022 à 16:00:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à une piscine à Saint-Sauveur, oui à un parc arboré !

Contribution :

Votre projet est un projet d'arrière-garde.

Aujourd'hui, nous avons absolument besoin de parcs arborés en ville pour lutter contre les îlots de chaleur et la pollution atmosphérique, car à Lille, on suffoque !

Si vous voulez une piscine olympique à Lille, pourquoi ne pas avoir proposé de raser la piscine ratée à Bois blancs et d'en reconstruire une sur place ? Mais peut-être aurait-il fallu d'abord ne pas rater cette première piscine. Car enfin, oublier de compter l'épaisseur du carrelage dans la dimension du bassin, loupant ainsi l'homologation de bassin olympique, c'est de l'amateurisme ! Pourquoi faudrait-il que les contribuables paient 2 fois pour le même projet ? Là, vous avez passé votre tour, sachez le reconnaître.

Nous n'avons pas besoin d'une piscine à Lille : nous avons besoin de pouvoir respirer lors des pics de chaleur et de pollution et lors des confinements (appelons tout de même que de nombreuses personnes à Lille se sont retrouvées enfermées chez elles pendant des semaines à plus d'1 km de tout espace vert...)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@4 - Pierre Picard - Lille

Date de dépôt : Le 15/06/2022 à 16:24:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Autorisation modificative au titre de la loi sur l'eau de la ZAC Saint-Sauveur à Lille : un litre abscons qui cache quelque chose

Contribution :

Comme trop souvent le sport ou le social sont de bons prétextes pour bétonner des zones urbaines déjà saturées.

A St Sauveur, dans le Lille "intra muros", il faut se poser la question si on a besoin de bétonner un des derniers espaces verts de la ville, au détriment du bien être des habitants.

Faut-il densifier ce quartier traversé et bordé par des périphériques et des voies de chemin de fer, ce qui serait en contradiction avec la politique visant à ne plus artificialiser les terres, ou faut-il le laisser respirer un peu ?

Ne laissons pas les vieux routards de la politique entraîner les Lillois en arrière, avec les vieilles méthodes du passé. Les urbains de demain, avec de plus le réchauffement climatique, auront de plus en plus besoin d'espaces libres, sans béton. Sinon ils délaisseront la ville.

Comme il faut construire une ville meilleure pour ses habitants, je dis non à ce projet, démodé avant d'avoir démarré.

Enfin je m'étonne du titre particulièrement abscons de cette enquête, qui cache au public son véritable objet.

Ce titre devrait à lui seul invalider le projet tellement il montre en définitive une opération insincère.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@5 - Vernay Christiane - Lille

Date de dépôt : Le 15/06/2022 à 19:10:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet piscine Saint-Sauveur

Contribution :

NON à ce projet gigantesque, NON au béton, ça suffit, on en crève !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@6 - C. - Lesquin

Date de dépôt : Le 15/06/2022 à 19:19:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Piscine

Contribution :

Les décideurs politiques n'ont toujours pas compris.

Trop de trafic routier, on accuse l'automobiliste. Mais on construit encore et encore (voir le long du périphérique). L'automobiliste a bon dos !

Pas assez d'espaces verts, trop de pollution, des pics de chaleur. Mais on construit une piscine et ses « dépendances » sur le seul espace encore libre qui pourrait accueillir un parc, des arbres, bref de la verdure si cruellement absente à Lille. Qu'importe, il faut bien que nos impôts servent à quelque chose !

Je ne vais plus à Lille, on y étouffe.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@7 - Godbille Bernarth - Villeneuve-d'Ascq

Date de dépôt : Le 15/06/2022 à 20:23:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : De quoi avons nous besoin?

Contribution :

Nous avons besoin de pistes cyclables, de trains de nuit, de parcs et de jardins, de zones perméables, de lieu pour nous réunir, de bancs pour nous assoir, de fontaines d'eau potable, de cours d'eau propres et pas puants comme ceux qui traversent la métropole, de nettoyer les rues, de terrains de jeu pour les enfants, de pieds d'immeuble sans déchets, de place pour faire du skate ou pour lancer des cerf volants, pour planter des fleurs, pour cueillir des fruits, pour installer des maraichers, pour faire un barbecue, pour faire jouer des musiciens, de voitures partagées, de parking à vélo dans les rues... mais pas de piscine olympique pour quelques athlètes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@8 - Martel Jean-François - Lille

Date de dépôt : Le 16/06/2022 à 08:42:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : utilité sociale de ce projet

Contribution :

Bonjour,

il n'est pas possible au citoyen lambda d'évaluer seul le dossier d'ERC complet. Mais collectivement, dans la discussion, notamment au sein de l'association PARC, nous pouvons débattre de l'utilité sociale de ce projet St sauveur.

Lille, ville lmal dotée en arbres et espaces verts, se devrait de créer un parc accessible à toutes et tous, en plein centre. Au contraire un grand projet du genre "centre de congrès" autour d'un "complexe aquatique" n'offrirait pas grand chose aux habitant-es, mais générerait un tourisme plutôt haut de gamme ! Rappelons qu'une piscine, même petite (et nous en avons) suffit pour apprendre aux enfants à nager... Non, le gigantisme associé au désir de briller à l'international n'a pas grand chose à voir avec les besoins concrets de celles et ceux qui vivent à Lille. Je ne vosu joins aucun fichier venant de PARC ou d'ailleurs, vous les avez déjà.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@9 - Laurent - Villeneuve-d'Ascq

Date de dépôt : Le 16/06/2022 à 09:42:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition à la nouvelle piscine olympique

Contribution :

Compte tenu des températures qui vont grimper dans les années à venir, un central park à la française serait plus indiqué avec un vrai îlot de fraîcheur et pas un amas de béton et des millions de litres d'eau souillés par le chlore.

Sans compter que dans les années à venir les habitants auront sans doute plus comme préoccupation de manger et manger sainement et local que d'aller se baigner !

Une ferme urbaine sur une partie du site (avec des lieux de glanage, de nourriture en libre service) serait bien plus utile !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@10 - Bartholomeus Aude - Lille

Date de dépôt : Le 16/06/2022 à 10:04:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Nous avons grandement besoin d'espaces verts à Lille!

Contribution :

Je pense que nous avons d'autres priorités qu'une grande piscine à Lille.

Rénovons les piscines actuelles mais n'ajoutons pas de béton sur des zones non construites!

Une piscine sur le parc Saint Sauveur entraînerait de multiples nuisances économiques, des quantités d'eau gaspillées et souillées par le chlore, des déplacements internationaux et des parkings, des tonnes de béton.

Et il détruirait au passage, le dernier espace possible de respiration.

Nous avons besoin de cet espace vert! pas d'une nouvelle piscine!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@11 - Ducarne Thibaut - Lille

Date de dépôt : Le 16/06/2022 à 13:33:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : NOUS SOUHAITONS RESPIRER, HALTE À LA BÉTONISATION DU MOINDRE ESPACE VIDE A LILLE

Contribution :

Résident du quartier Saint-Sauveur où, nous étouffons déjà avec la proximité du périph et maintenant même le week-end avec la piétonisation des beaux quartiers du centre, nous nous opposons fermement à un énième projet pharaonique qui ne fera encore qu'amplifier le trafic routier dans cette zone et qui ne fera qu'amplifier le phénomène d'îlot de chaleur. Oui à un grand espace naturel qui manque cruellement à ce quartier si on ne comptabilise pas ce "parc prison" Jean Baptiste Lebas.

Dossier d'enquête publique "volontairement" imbuvable???

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@12 - Nathalie - Lille

Date de dépôt : Le 16/06/2022 à 15:07:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Non à la piscine olympique sur le site st sauveur

Contribution :

Je trouve confondant, qu'en cette période où les changements climatiques perturbent drasiquement notre environnement, où les enjeux majeurs sont la préservation de l'eau et des nappes phréatiques qui peinent à se régénérer, à la conservation des milieux naturels pour pallier à la chaleur et à la biodiversité (insectes, oiseaux...) la MEL veuille entreprendre ce chantier de bétonisation de ce merveilleux site de la Friche St Sauveur où des potagers se mêlent aux arbres pour nous offrir un îlot de verdure et de fraîcheur. NON, nous n'avons pas besoin d'une autre piscine sur ce site ! Nous souffrons de manque de nature, nous suffoquons ! Nous avons besoin d'arbres, de parcs, de milieux où la nature retrouve ses droits.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@13 - LEFEVRE Gérard - Lille

Date de dépôt : Le 16/06/2022 à 15:29:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Piscine olympique prévue sur la friche Saint-Sauveur

Contribution :

Non ! Ce projet re-ficelé, re-normé, re-légalisé, est toujours un appareil juridique destructiviste. Vos buts sont toujours les mêmes : des profits pour les industriels, du contrôle de la population avec du rêve et des jeux du cirque.

Vous nous avez demandé notre avis par référendum pour la remise en eau du Peuple Belge. Dommage, vous n'allez quand même pas reprendre ce risque avec la Piscine Olympique !

Ah ! La pédagogie, la publicité, ça devrait suffire pourtant à façonner l'opinion, et ça y parvient plutôt bien globalement.

Comme en 2005, rares sont ceux qui ont la compétence, le temps et l'envie de lire ce pensum. Vous nagez dans le technocratisme comme des poissons dans l'eau d'une rivière non polluée. Et vous noyez toujours aussi habilement les questions clés, si simples :

Assez de béton, de plastique, de aluminium, d'électricité, d'ozone ou de chlore ! Assez de trous dans la terre de Lille. Deux petites piscines pour enseigner la natation à la majorité des non-nageurs à la rigueur, et surtout une réhabilitation de Marx Dormoy pour n'être plus inondé en dessous ou sont les bateaux des rameurs. Mais laissez donc cette friche à la nature et aux gens ! Nous préférons les grues happées aux sociétés huppées qui s'engraissent avec leurs grues.

Nous préférons la forêt que vous pourriez laisser se faire toute seule à la Friche Saint Sauveur à cette forêt de grues qui bouchent les trous creusés par vos forêts géants.

Mais avec vous la transition écologique, c'est toujours plus de béton, plus d'électricité, moins de vie, moins de liberté, plus de compétition, moins de respect. Et vous vous étonnez que tant de gens ne votent plus ? Ce qu'on veut c'est que Lille se mette enfin au vert ! Pas le vert des immeubles du Boulevard Paul Painlevé, pas les misérables évocations de forêt que vous plantez en haut du Biotope, si mal nommé (antibiotope conviendrait tellement mieux).

Lille est déjà dans le peloton de tête des champions olympiques de toutes les pollutions, et vous voulez la première place du podium ? Même vos jardins partagés sont essentiellement faits de béton (cf. les nouveaux jardins partagés du Square de l'Arsehal à Lille Moulins).

La Voix du Nord indique que, rue Faiderbe, les Moss People, le peuple de mousse donc, sont repassés au vert : de la mousse de plastique, des colorants pétroliers : s'agit-il de l'évocation de la nature tant aimée et si bien défendue ?

France info : Vague de chaleur : le gouvernement annonce un plan de "renaturation" des villes pour développer les îlots de fraîcheur

"Doté d'un fonds important de 500 millions d'euros", ce programme visera à "cofinancer" des projets avec des collectivités locales, selon la porte-parole de l'exécutif, Olivia Grégoire.

En effet, de l'air, de la végétation, de la vie ! Il n'y a plus qu'à emboîter le pas et profiter de cette annonce gouvernementale si rassurante... Pour protéger et laisser la vie continuer sa renaturation déjà en cours à la friche St So !

Stop à votre orientation industrielle morbide forcenée !

Non à cette piscine qui ne noiera pas votre hubris, mais apporte de l'eau au moulin de ceux qui veulent vraiment qu'on lève le pied sur les équipements gigantesques qui verrouillent des décennies, non à cette piscine qui ne présente aucune utilité pour l'ensemble des habitants de la métropole, bien au contraire !

Gérard Lefèvre

Piece(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@14 - Sabine - Lille

Date de dépôt : Le 16/06/2022 à 17:37:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : À force de nous re-demander peut être qu'on changera d'avis (c'est mal parti)

Contribution :

Je m'étonne de la dépense d'énergie et de finances pour tenter de faire passer encore ce projet en l'état... On est dans les shadoks ?

énormément de Lilleois, d'associations ont déjà fait savoir leur besoin de nature en ville, pas d'une piscine !

Des grands arbres, des fleurs, des jardins-potagers partagés, sans grilles rouges, ni voitures, avec un parcours de santé, des équipements sportifs et de loisirs en extérieur, des pistes cyclables soyeons fous mais c'est plutôt ça qui nous intéresse. (Et des tables avec des bancs pour pique-niquer aussi)

Résidente avenue denis cordonnier, je subis des travaux depuis plus de 4 ans, entre la pollution de l'air et sonore avec le trafic routier plus qu'intense... on étouffe !

Au passage c'est toujours agréable de voir que pour l'avenue du peuple beige, on a reçu de jolies documents bien illustrés, mais quand on habite Moulins on nous prend pour des urbanistes qui ont envie de lire une étude d'impact inintelligible ?

Et heureusement que je suis passée devant le panneau pour avoir connaissance de cette enquête, sinon j'aurais pu louer une énigme occasion de critiquer et m'exprimer négativement à propos de ce projet. À moins que la communication autour du sujet va battre son plein en fin juin/juillet ? période assez bien choisie pour avoir le plus de contributions j'imagine.

Bisous

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@15 - GERARD - Lille

Date de dépôt : Le 16/06/2022 à 19:30:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet st sauveur

Contribution :

ce n'est pas d'une piscine olympique dont nous avons besoin à st sauveur! c'est d'un parc où les enfants pourront s'épanouir ou les grands parents pourront se reposer, ou les parents pourront partager d'agréables moments.....

je suis complètement défavorable a ce projet de piscine!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@16 - ZIBELL Laurent - Lille

Date de dépôt : Le 16/06/2022 à 20:23:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Cessons la destruction des rares sols vivants de Lille !

Contribution :

Le Belvédère de la friche Saint-Sauveur est l'un des seuls espaces, voire le seul, dans cette zone à disposer d'un sol riche et profond, non dégradé par l'activité ferroviaire. Les autres espaces sont pour l'essentiel des sols de remblai récent, très secs, colonisés par des espèces pionnières et formant des écosystèmes pauvres. La capacité des ces sols de remblai à fournir des services éco-systémiques (tamponnement de l'eau, soutien à la croissance d'arbres de haute tige à feuillage caduc dense - les seuls à apporter une ombre digne de ce nom en période chaude) est faible. De ce point de vue, tous les espaces "verts" ne se valent pas: un maigre gazon desséché n'apporte pas, et de très loin, le même bénéfice qu'une surface arborée de grands arbres, surtout dans un contexte de réchauffement climatique aigu.

Par contraste, le sol du Belvédère présente toutes les caractéristiques d'un sol propice à la croissance végétale, y compris de ces grands arbres à feuillage caduc dense. Cette ressource en sol est rare, et non renouvelable: une fois détruite, elle ne peut plus être reconstituée.

Dans un contexte où l'Union Européenne a annoncé sa Stratégie pour les Sols 2030, le fait de tuer le riche écosystème que constitue le sol du Belvédère pour construire une piscine olympique me semble au contraire de ce qui est souhaitable.

Je préconise donc, plutôt que de construire cet équipement extraordinairement coûteux (une fosse de 40 m représente manifestement un chantier très technique et très consommateur de ressources), de conserver le Belvédère pour un faire un espace vert de très haute qualité, à la hauteur de la qualité de son sol, et de réhabiliter la piscine olympique Marx Dormoy, à un coût qui est très probablement très inférieur au projet pharaonique qui nous est présenté.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

R17 -

Date de dépôt : Le 15/06/2022 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

Lille - le 15 juin 16h02
Enquête publique demande d'autorisation
modificative au titre de la loi sur l'eau
de la ZAC Saint-Sauveur.
Un dossier est sur l'eau de vos Drie
qualité mais qui, pas par les habitants
des questions de la politique de la ville pour
études de l'ADUR, qui peut comprendre
à type de travail, pas avoir un Bac +
à Bac + 9, un bachelier d'ingénieur,
mais il est vrai que la compétence de
l'eau est le suivante avec nous
suffisamment d'air d'eau, ne serait pas
pas parler par les nouveaux habitants
et sans le biais à envisager, les
le fait avec de l'ET peut, le fait
pour les villes étrangères dans que
5000 habitants des points de vue sur
le registre électronique de la ZAC Saint-Sauveur
Demande d'autorisation modificative au titre de la loi sur l'eau de la ZAC Saint-Sauveur

à l'aide d'un registre
les îlots de Chalons des logements de la
politique de la ville 400 des logements
en période triennale peut être des
dans les appartements que ce pour vos
reparant s'acheter et payer de l'ordre
factures d'énergie.

Mais Saint Sauveur ne reçoit pas
les publics des logements de la politique
de la ville qui vivent des logements
mal isolés, les dossiers n'ont
que peu la population, mais les
de l'acte porte, intègrent les habitants,
ne n'a pas d'avis sur le projet, il
fait l'avis des personnes
logements, mais en grande

Document communiqué en vertu de la loi n° 2016-919 du 7 juillet 2016 relative à la transparence de l'administration et de la vie publique

Pièce(s) jointe(s) : il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

R18 -

Date de dépôt : Le 15/06/2022 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

ce ne sont pas les rignes de desposition
de celles presentes sur les lots affiche
qui durt mais qui i ter, mais l'ordinate
en rance de ces petites chemises
très utiles quantes que sont les ~~partitions~~
provisinaires de son deso presentos
des les j'arches l'illios ca les creches
bles qui remontrant rapis de montros estuans,
Je suis sur que a la lecture de
le dossier bien documenté qui l'illio
ait pas de développements en le parodie
que l'on vient de traverser qui akous
pour les lillios qui eux l'aveut
pas le sens de l'epes a ST
Saner, yati en le COVID-19. ~~ST~~

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@19 - BYCZYNSKI Richard - Lille

Date de dépôt : Le 17/06/2022 à 14:34:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Faire de la ZAC Saint-Sauveur une forêt urbaine.

Contribution :

En effet on est en 2022 et au quotidien les lillois subissent encore et toujours une pollution atmosphérique doublée d'épisodes de canicule.

Faire de la friche Saint -Sauveur un espace qui pourrait absorber le dioxyde de carbone et faire baisser les excès de température serait plus que bénéfique pour les Lillois.

Ce n'est pas quelques arbres plantés par-ci, par-là et une pelouse si grande soit-elle que cela sera efficace.

On n'est plus en 1975 et il y a urgence.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@20 - Tom - Saint-André-lez-Lille

Date de dépôt : Le 17/06/2022 à 18:45:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution en faveur du quartier Saint sauveur

Contribution :

Bonjour une simple contribution en tant que citoyen métropolitain pour faire valoir l'importance capitale de ce quartier et de sa piscine olympique. Ce tout d'abord au vu de la vétusté des piscines aux alentours et de la complexité d'avoir un crêneau avec peu de monde.

Ensuite pour la quartier la nécessité d'accueillir plus de citoyens en ville centre et ce afin de limiter les déplacements périurbain si néfastes aux villes et aux citoyens. Enfin je suis en faveur du projet car il permettra de redynamiser les quartiers aux alentours qui sont pour l'instant enclavés et semblent éloignés du centre (je pense aux quartiers porte de Douai et porte d'Arras).

Sur ce merci à vous d'avoir pris le temps de lire ma contribution et en espérant que ce projet tant attendu voit enfin le jour...

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@21 - Mathilde - Lille

Date de dépôt : Le 19/06/2022 à 14:46:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pas de construction à St sauveur

Contribution :

Je souhaiterais indiquer en tant que lilloise, maman de 2 enfants de 3 ans et 3 mois, que nous n'avons aucun besoin d'une piscine olympique. Nous avons déjà moult piscines, il existe aussi des fosses de plongée autour de Lille à quelques kilomètres. Seul le "rayonnement économique " de la métropole est recherché dans ce projet, alors que nous avons besoin de "sobriété écologique" (cf derniers épisodes de chaleur liés au dérèglement climatique). Nous avons URGEMMENT besoin d'espaces verts dont nous sommes largement dépourvus, avec un nombre de m2 par habitant très inférieur à celui des autres villes françaises comparables, sans parler des villes des pays sobres d'Europe. Nos enfants et nous mêmes souffrons de la pollution de l'air, des îlots de chaleur notamment. Un parc permettrait d'apporter air sain et fraîcheur, un lieu de respiration dans la ville bien nécessaire pour les années et décennies à venir.

Il faut réfléchir plus loin qu'à court terme. Or le rythme des projets d'urbanisme suit ceux des mandats politiques.

Protégeons aussi notre ressource en eau, vulnérable sur ce site au vu des études loi sur l'eau et de l'étude d'impact.

Si réellement le besoin d'une piscine de cette envergure est pressant, il faut la construire sur un autre site déjà imperméabilisé pour ne pas supprimer l'espace déjà libre du futur jardin St sauveur.

(arrêtez les massacres urbains du type de celui du reamenagement de la Citadelle, avec sonparking à perte de vue !!!!)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@22 - Thérèse - Lille

Date de dépôt : Le 19/06/2022 à 16:11:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : piscine st sauveur

Contribution :

Pas de piscine utile à st sauveur ,nous avons besoin d'espaces verts pour toutes sortes de raisons que chacun connaît .Lille est sous doté en espaces verts de surfaces conséquentes ; plusieurs petits squares ne suffisent pasbaignés dans le bruit des voitures et la pollution !

Donc créer un "central parc " à Lille est indispensable ,de plus Marx Dormoy suffit pour les financements ! ,on a assez d'impôts dont la dépense ne concerne pas tous les lillois

La fournaise du 18 juin doit éclairer la décision.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@23 - Leroux Stanislas - Lille

Date de dépôt : Le 20/06/2022 à 08:08:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Parc à saint sauveur

Contribution :

Bonjour, il est nécessaire qu'un nouveau parc soit aménagé à Lille, pour le bien être des administrés et pour éviter l'accroissement des nuisances environnementales.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@24 - Cécile - Lille

Date de dépôt : Le 20/06/2022 à 11:19:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre une piscine olympique sur la friche St Sauveur

Contribution :

A l'heure où nous subissons tous déjà de plein fouet les conséquences du réchauffement climatique, comment peut-on encore soutenir un tel projet de piscine olympique réservée à quelques sportifs de haut niveau?

Lille manque cruellement de grands espaces verts et la bétonisation de la ville va croissant, engendrant une pollution qui la rendra invivable d'ici quelques années. Ce vaste emplacement est la dernière opportunité qu'il nous faut saisir!

Ceci, sans parler des répercussions sur la disparition de la biodiversité et, à plus court terme, des incidences financières énormes que tous les Lillois vont être amenés à subir alors que l'inflation devient insupportable pour beaucoup d'entre eux!

Je pense que cette opinion est partagée par de nombreux habitants qui n'auront pas l'opportunité de s'exprimer au travers de cette enquête. Merci d'en tenir compte!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@25 - Criqui Camille - Lille

Date de dépôt : Le 20/06/2022 à 11:55:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un parc à Lille-Moulins

Contribution :

Face à l'urgence climatique, Lille a besoin d'un parc gratuit, ouvert, non clôturé et accessible. Les jardins débütés sur le "parc du Belvédère" sont une réserve de biodiversité qu'il conviendrait de conserver. Les habitants de la friche, sans domicile fixe, font partie de la ville et trouvent là, un abri saisonnier en accord avec les autres habitants du quartier. Saint-Sauvru devient là un lieu de rencontre et d'échange. Il est difficile d'admettre que seuls les habitants.es du Vieux-Lille ont accès au parc de la Citadelle. Les habitants.es des quartiers Moulins et Wazemmes sont les oubliés de la ville quant aux parcs. Tout autre projet comportant l'artificialisation des sols et les constructions en béton sont des aberrations dont vous vous rendriez coupables. Cette enquête publique ne fera jamais le poids face au projet de gentrification du quartier ni à l'importance de l'attractivité ou du prix du m2 mais je n'aurai pas sur la conscience ce désastre.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@26 - Jean Luc - Lille

Date de dépôt : Le 20/06/2022 à 16:10:11

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Favorable à la construction de la piscine à LILLE

Contribution :

Favorable à ce nouvel équipement pour faire face au déficit de piscines sur la métropole Lilloise ainsi que la vétusté de la piscine des bois blancs, il faut continuer l'apprentissage de la natation à nos enfants. Cela est indispensable pour leur sécurité. Son emplacement est judicieux vis à vis des transports en commun et du vélo, ce qui fait un point positif pour les lillois. Nous restons dans une mobilité verte recherchée actuellement pour limiter la pollution. Un parc urbain à proximité de la piscine complètera cet ensemble par un espace de verdure.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@27 - Pauline - Lille

Date de dépôt : Le 21/06/2022 à 17:20:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Soutien au projet de piscine

Contribution :

La ville de Lille pourrait gagner en attractivité avec la construction d'une nouvelle piscine.

A part la piscine Plein sud tous les équipements actuels sont vieillissants

l'association PARC bloque le débat et veut imposer sa vision.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@28 - Dimitrijevic Una - Lille

Date de dépôt : Le 22/06/2022 à 10:51:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Projet de friche St Sauveur

Contribution :

Je me joins à tant d'autres habitants de Lille qui plaident pour plus d'espace vert dont notre ville manque cruellement comparé à d'autres grandes villes françaises.

Certes, c'est un grand investissement de la part de la ville d'utiliser cet espace pour faire un parc accessible à tous plutôt que des constructions en béton (que ce soit des équipements publics, logements ou espaces de travail), et cela ne rapporte pas d'entretenir un parc, un espace gratuit pour tous. Mais réfléchissons un peu plus loin qu'une logique purement économique. Qu'est-ce qui pourrait être mieux pour la santé et le bien-être de nos concitoyens ? Qu'est-ce qui pourrait faire plus d'unanimité que la proposition d'un grand espace vert, comme une extension de la Cours St Sauveur qui est tant aimé par les habitants du quartier ?

L'emplacement près de la porte de Valenciennes se situe déjà dans un espace avec beaucoup de pollution et beaucoup trop de constructions nouvelles resserrées. Les nouveaux habitants de ce quartier manquent déjà d'espaces verts. Rejoindre des milliers de nouveaux logements en plus d'une piscine ne règlera en rien cette situation.

Face au réchauffement climatique, face au manque d'espaces verts à Lille, face à la pollution, à côté d'une toute nouvelle école à Porte de Valenciennes, pour le bien-être de nos enfants et de tous, il nous faut : du vert, du vert, du vert!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@29 - Florine - Wavrin

Date de dépôt : Le 23/06/2022 à 10:09:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur le projet Friche saint-sauveur

Contribution :

Je regrette l'absence de prise en compte du PCAET de la MEL dans l'étude d'impact du projet.

D'autre part, dans la présentation des variantes du projet, chaque variante représente un choix d'urbanisme différent, au lieu de proposer un usage différent. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de variante sans logement supplémentaire ? en rajoutant un grand parc au centre de la ville de Lille, ville très peu dotée en espaces verts.

Enfin, l'artificialisation urbaine supplémentaire que générera ce projet compromet nos ressources en eau. Lille est en alerte sécheresse depuis le mois de mai et le sera chaque année. Nous avons besoin de zones humides pour capter l'eau et recharger les nappes. Cette friche le permettait et sa capacité de recharge sera encore réduite par le rajout d'un tel projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E30 - Allouch

Date de dépôt : Le 23/06/2022 à 21:19:42

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Réaménagement friche saint sauveur

Contribution :

Madame, monsieur, Je suis un riverain de la friche saint sauveur et je vous envoie un mail pour vous témoigner de l'urgence de réaménager cette friche. En effet, cet espace vert SAUVAGE défendu par différentes associations écologistes l'est réellement. Depuis le Covid nous autres, voisins de la friche, constatons une hausse des incivilités, de la mendicité, de la consommation de stupéfiants sur la voie publique. De plus, un bidonville s'y est installé mélangeant toxicomanes et clandestins. A toute heure on y croise des gens dépravés qui peuvent agir de manière totalement imprévisibles. Ces associations défendant le droit aux lillois de profiter d'un espace vert en pleine ville ne se rendent pas compte que cet endroit est un lieu où règne l'insécurité. Pas un lillois ne peut en jouir réellement. Ainsi, par mon observation et celle de mon voisinage je tiens à vous apporter mon soutien quant au réaménagement de cette friche pour à nouveau apporter un climat plus serein à ce quartier. Cordialement M. ALLOUCH

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@31 - Beaufort Marc - Faches-Thumesnil

Date de dépôt : Le 26/06/2022 à 17:57:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre ce projet incohérent et impertinent.

Contribution :

Pour ma part, je ne suis pas favorable à ce projet. En effet :

L'agglomération lilloise a plus besoin d'espaces verts que d'équipements sportifs aqua-ludiques, la ville de Lille est l'une des plus polluées de France, et à la traîne par rapport au nombre de m2 d'espaces verts par habitant.

- Concernant les piscines, la rénovation et le réaménagement de Max Dormoy serait d'un coût nettement moins élevé que la création d'un nouveau complexe aquatique.

Il me semble plus intéressant, d'un point de vue économique, social, éducatif et écologique d'entretenir les piscines existantes (dont celle de Max Dormoy).

L'objectif de permettre aux jeunes lillois d'apprendre à nager serait bien plus atteint en évitant a nouveau un équipement prestigieux, accessible a une minorité et qui n'a pour objectif qu'un affichage. N'avons nous rien appris de la crise Covid qui a bien démontré que des mégapoles dont sanitairement plus fortement touchées par les pandémies que des villes a tailles humaines ? N'avons rien compris au réchauffement climatique et à la nécessité de réduire l'empreinte carbone, les évaporations d'eau ?

Les politiques d'aujourd'hui doivent être envisagée pour, avec et par les enfants de demain.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@32 - Claire - Lille

Date de dépôt : Le 26/06/2022 à 18:33:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non à la piscine Saint Sauveur

Contribution :

- L'agglomération lilloise a plus besoin d'espaces verts que d'équipements sportifs aqua-ludiques, la ville de Lille est l'une des plus polluées de France, et à la traîne par rapport au nombre de m2 d'espaces verts par habitant.

- Concernant les piscines, la rénovation et le réaménagement de Max Dormoy serait d'un coût nettement moins élevé que la création d'un nouveau complexe aquatique.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@33 - veronique - Lille

Date de dépôt : Le 26/06/2022 à 19:21:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : espace vert à la place de la piscine St Sauveur

Contribution :

- Concernant les piscines, la rénovation et le réaménagement de la piscine Max Dormoy serait plus efficient (efficacité/coût, optimisation des dépenses publiques) que la création d'un nouveau complexe aquatique à St Sauveur

-De plus, avec le changement climatique et les îlots de chaleur, Lille a plus besoin d'espaces verts que d'équipements sportifs aqua-ludique. Il faut végétaliser la Ville, Lille est à la traîne par rapport au nombre de m2 d'espaces verts par habitant.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@34 - Nicolai cathy - Lille

Date de dépôt : Le 26/06/2022 à 21:48:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Friche saint sauveur

Contribution :

- L'agglomération lilloise a plus besoin d'espaces verts que d'équipements sportifs aqua-ludiques, la ville de Lille est l'une des plus polluées de France, et à la traîne par rapport au nombre de m2 d'espaces verts par habitant.

- Concernant les piscines, la rénovation et le réaménagement de Max Dormoy serait d'un coût nettement moins élevé que la création d'un nouveau complexe aquatique.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@35 - Saltarelli Victoria

Date de dépôt : Le 26/06/2022 à 23:28:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Friche Saint Sauveur

Contribution :

- L'agglomération lilloise a plus besoin d'espaces verts que d'équipements sportifs aqua-ludiques, la ville de Lille est l'une des plus polluées de France, et à la traîne par rapport au nombre de m2 d'espaces verts par habitant.

- Concernant les piscines, la rénovation et le réaménagement de Max Dormoy serait d'un coût nettement moins élevé que la création d'un nouveau complexe aquatique.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E36 - pmekyswi

Date de dépôt : Le 27/06/2022 à 14:01:25

Lieu de dépôt : Par email

Objet :FW:Custom Seamless Headbands from Rita Promos, China - uw

Contribution :

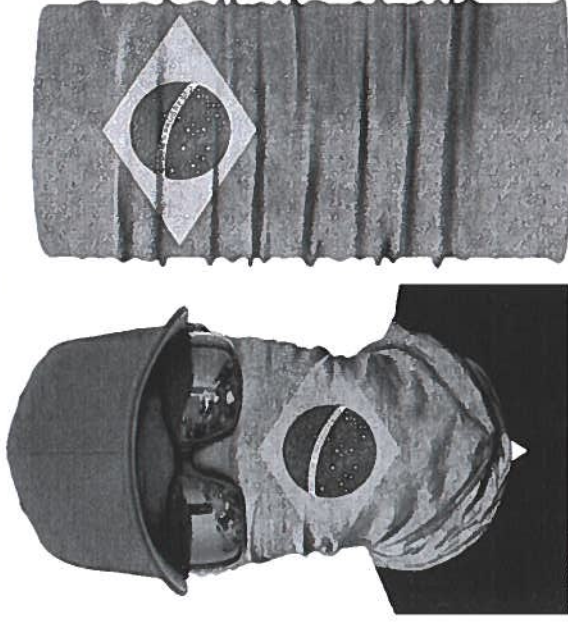
Hello, there, saintsauveur@mail.registre-numerique.fr 20:01:17 2022/6/27 Good day! Could you please forward this email to your purchasing department? My name is Baron Lynn, Sales Representative from Rita Promos, China. We produce seamless tube multifunctional scarfs/headwear/wrist bands with your logo or country flag printings according to your design. Below attached the picture of scarf from one of our customers for your reference. Size: 24 x 48cm Material: 100% polyester Minimum order quantity: 200pcs/design Features: multifunctional, magic, seamless tube, soft feelings, dry fit, breathable, warm/cool, elastic, ect. Function: dust proof and anti-sun for outdoor sports, events or activities. If you are interested to custom our products, please send us your order quantity as well as your design in AI (Adobe Illustrator) format in vertical version in size 25cm (W) * 50cm (H). And then we'll offer our competitive price accordingly. eu We are looking forward to hearing from you. Thanks. lz26qdaa Kind regards, 187 Mr. Baron Lynn Sales Dept. of RITA PROMOS, CHINA Notes: In case you are NOT INTERESTED, reply with "UNSUBSCRIBE" and you will be removed from our database within 2 business days. thanks! y3j
xbkcrwfo9bjdtqtpikwaw9f6nrmycoz06uik7evgju53uht 045357 sejetfqiainzypmzndneyy

Pièce(s) jointes(s) :

礼达®
LIDIA PROMOS
CUSTOM PROMOTIONAL PRODUCTS



礼达®
LIDIA PROMOS
CUSTOM PROMOTIONAL PRODUCTS



Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022



Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022



@37 - Pinart Charles - Lille

Date de dépôt : Le 28/06/2022 à 11:16:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Besoin de nature

Contribution :

Habitant du quartier Saint-Sauveur, j'écris ce message pour militer contre toute bétonisation de la friche Saint-Sauveur. Cette friche est une opportunité extraordinaire, un espace industriel qui se libère en pleine ville pour imaginer une transformation en poumon vert. Donc non à la construction des milliers de logements et de la piscine, même si dans le projet il devrait y avoir quelques arbres dans des pots disposés sur un sol bétonné, et peut-être de magnifiques carrés d'herbe mais clôturés pour ne pas les abîmer. De plus ce qui n'est pas précisé, c'est que la construction de cette piscine s'accompagnerait de la fermeture de Marx Dormoy, il n'y aura donc pas plus d'offre de piscine dans la Métropole.

Les lillois ont besoin de verdure, d'îlots de fraîcheur, donc oui à la transformation de cette friche en véritable parc pensé pour le bien-être des habitants.

Et surtout, merci d'arrêter de nous vendre des projets avec des noms ronflants et mensongers. Le meilleur exemple, votre "Central Park" lillois (Champs de Mars), cet espace bétonné, sans une trace de verdure, juste bon à accueillir une fête foraine deux fois par an, et qui le reste de l'année ne sert à rien si ce n'est créer un nouvel îlot de chaleur. Celui qui a osé utiliser le nom du parc new-yorkais n'a jamais dû traverser l'Atlantique.

La MEL ose promouvoir un projet "Grand Euraille" : "un aménagement pour créer un arc vert entre Euraille et la Dédie en mixant nature en ville et développement urbain (ils ne peuvent pas s'en empêcher), dont l'enjeu est de limiter l'urbanisation (pourquoi parlent-ils de développement urbain alors ?) et renforcer les corridors écologiques".

J'ai envie de leur dire : allez jusqu'au bout et prolongez ce projet, par un magnifique parc arboré non pollué par les constructions qui nous étouffent.

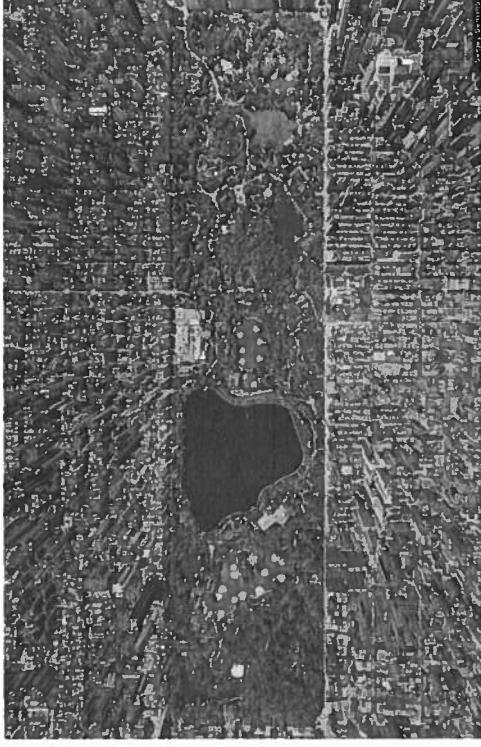
Vous verrez sur la photo jointe, la friche est adjacente à ce corridor. Sur la photo vous pourrez aussi admirer le fantastique parking du Champs de Mars et l'absence de verdure dans la ville en dehors de la Citadelle.

Mais ce n'est pas l'écologie ou le bien commun qui motivent ces projets, ce sont les potentielles entrées financières (impôts locaux et taxes à venir).

P.S. : je joins également une photo de Central Park, si ça peut aider à mieux concevoir un espace de verdure en ville la prochaine fois...

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

Pièce(s) jointes(s) :



Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022



@38 - Rudloff Pierre - Lille

Date de dépôt : Le 29/06/2022 à 01:00:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Dommage d'artificialiser le belvédère

Contribution :

Je ne doute pas de l'utilité d'une piscine métropolitaine mais pourquoi la construire sur le belvédère alors que c'est la partie qui contient les plus grands arbres ?

De plus, il est dommage d'artificialiser le sol à cet endroit alors que les nappes phréatiques peinent à se remplir.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@39 - TAVAN CHEVALIER BEATRICE - Lille

Date de dépôt : Le 30/06/2022 à 10:10:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : projet Saint Sauveur

Contribution :

CONCERNANT L'AGGLOMERATION LILLOISE :

L'agglomération lilloise a BESOIN d'espaces verts, bien davantage que d'équipements sportifs aquatiques, qui contribueront un peu plus au problème du changement climatique

La ville de Lille, et ses environs, est l'une des plus polluées de France, elle est à la traîne par rapport au nombre de m2 d'espaces verts par habitant. Les alentours de Lille sont agricoles, intensivement, avec utilisation de produits phytosanitaires, il y a peu d'espaces qui apporterait de la sérénité à nos enfants et petits-enfants. De plus, les espaces comme le parc du Héron ou l'espace d'Armentières nécessitent de s'y rendre en voiture

CONCERNANT LES PISCINES :

La rénovation et le réaménagement de Max Dormoy serait d'un coût nettement moins élevé que la création d'un nouveau complexe aquatique. Une autre piscine va se construire à Fives sur le FCB, plus grande que la piscine actuelle. Elle sera facilement accessible par le pont de Tournai, qui sera bientôt doublé d'une passerelle pour vélos et piétons, et dans l'avenir, par le funiculaire, inscrit au SDIT. Inversement, un grand espace vert accessible aux nouveaux Fivois-es et Hellemois-es complètera les 3 nouveaux ha prévus sur le FCB

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@40 - Marc - Lille

Date de dépôt : Le 30/06/2022 à 13:37:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Création d'une piscine olympique sur le site St-Sauveur

Contribution :

je considère que la Ville de Lille a besoin d'une nouvelle piscine olympique (celle de Bois Blanc étant vétuste, dépassée et énergivore).

Cet équipement constituera un marqueur pour l'entrée de notre métropole européenne.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@41 - Jocelyne - Loos

Date de dépôt : Le 30/06/2022 à 19:38:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Nos vrais besoins : la nature

Contribution :

L'agglomération lilloise a un réel besoin d'espaces verts - si peu nombreux à Lille. le rôle des arbres est déterminant pour limiter le réchauffement climatique. Des espaces de pleine terre sont essentiels

- Concernant les piscines, il en existe déjà une grande et la rénovation et le réaménagement de Max Dormoy serait d'un coût nettement moins élevé que la création d'un nouveau complexe aquatique.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@42 - Chauvin Thibaut - Lille

Date de dépôt : Le 01/07/2022 à 11:05:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet de piscine + logements sur le site de la friche Saint Sauveur à Lille

Contribution :

Habitant du quartier depuis plusieurs années je tiens à apporter ma contribution au projet qui est envisagé.

Tout d'abord, je ne suis pas contre l'aménagement de la friche Saint Sauveur au contraire, pour y vivre au quotidien on voit qu'au fil du temps le manque d'aménagements réalisés a conduit à la pérennisation de la misère et donc à une dégradation des conditions de vie.

L'installation d'un camp de migrants dans lequel les conditions de vie sont déplorables et pour lequel les autorités n'apportent aucune solution concrète apporte son lot de nuisances. Quelques voyous profitent de la situation dramatique de ces personnes pour installer des trafics de tous genres (drogue, prostitution). J'espère qu'un plan est prévu au moment de la délocalisation de ce camp pour donner un peu d'humanité à ces hommes et femmes venus chercher de meilleures conditions de vie.

Les zadistes qui squattent le terrain depuis plusieurs années et qui apportent également quelques nuisances même si force est de constater que leur présence a certainement permis de préserver ce petit coin de nature jusqu'à maintenant.

Concernant le projet et comme cela a déjà été dit par plusieurs autres contributeurs, je pense qu'il n'est pas sérieux d'abattre des arbres pour construire une piscine, cette dernière pourrait très bien être positionnée au niveau de la voie de chemin de fer abandonnée 100m plus au nord.

Les arbres apportent de la fraîcheur à une ville déjà trop bétonnée et je peux vous assurer que vivre dans ce quartier en période de forte chaleur est difficile. Pour rappel les arbres plantés sur le boulevard qui commencent seulement à apporter de l'ombre ont mis plus de dix ans à pousser donc même si le projet prévoit de replanter quelques arbres cela prendra plus d'une décennie pour qu'ils apportent de l'ombre et de la fraîcheur.

De plus l'artificialisation des sols ne permettra pas aux nappes phréatiques de se recharger (nappes déjà trop souvent à des niveaux critiques depuis quelques années).

Concernant les logements, je pense que le projet est trop dense et qu'il faut en limiter le nombre. Trop de logements va aggraver les problèmes de circulation et de stationnements (la tendance de la mairie de Lille est de privilégier les modes de circulation doux).

Ce projet est une opportunité formidable pour la mairie de créer un véritable poumon vert au cœur de Lille en valorisant la faune et la flore existante tout en apportant un nouvel équipement collectif de qualité. Le nombre de logements doit être revu à la baisse.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

E43 -

Date de dépôt : Le 27/06/2022 à 09:36:07

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Réponse enquête publique

Contribution :

Bonjour En tant qu'habitant du quartier, je suis contre la bétonisation de cette portion de verdure qui reste au sud de Lille. Je souhaiterais que le projet d'aménagement en entier soit abandonné au profit d'une trame verte qui permettrait la connexion avec fives. L'intérêt général de cette énième artificialisation des sols est nul. Cordialement Crisalyme Gallet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@44 - Pierre - Lille

Date de dépôt : Le 06/07/2022 à 18:48:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Oui à la préservation de la nature et de la ressource en eau

Contribution :

La ville de Lille manque cruellement d'espaces verts, c'est l'occasion rêvée de créer un deuxième poumon vert. Il faut stopper la bétonisation, et arrêter la sur-densification urbaine qui va ne faire qu'accroître la pollution du quartier.

Quant à la question de la piscine, il suffirait de rénover Max Dormoy. Il n'est pas nécessaire de construire un complexe aquatique qui ne serait qu'une énième manifestation de la logique mortifère de rayonnement et de compétition entre les villes entretenue par Martine Aubry et consorts.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@45 - Driouech Sonia - Lille

Date de dépôt : Le 06/07/2022 à 19:00:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Sauvegarde des arbres

Contribution :

Tout d'abord je tiens à préciser plusieurs choses, j'habite le quartier de Moulins depuis plus de dix ans, je ne suis pas un pro école ou n'appartient à aucun groupe de revendication, et pour finir je m'étonne qu'on demande l'avis des citoyens lillois sur le peuple belge mais pas pour la piscine vu l'ampleur du projet.

Je viens d'acquérir un appartement face à cette friche saint sauveur car c'était encore le seul coin de Lille et à proximité de Moulins assez aéré mais depuis la densité n'a cessé de croître en particulier sur le secteur de la porte de valenciennes.

Cette friche est à ce jour "squattée/occupée" par des personnes qui sont d'une part des "pro-écologistes robinson crusoé" et d'autre part par des migrants qui vivent dans des conditions lamentables, plusieurs feux ayant eu lieu ainsi que du trafic en tous genres comme le souligne une autre personne.

Toutefois, en cette période d'été on peut constater que la faune et la flore s'y développe très bien sans intervention humaine. Il n'y a qu'à passer à côté pour voir que cela est vert et rafraichissant quand on passe à pied devant. Pourquoi y détruire des grands arbres sans doute centenaires ?

De plus, le projet ne mentionne pas du tout ce qu'il sera fait pour les occupants de cette friche. Cette population va t'elle se déporter vers le boulevard painlevé ou vers les anciennes rails situés à côté de la rue edith piaf ?!

Depuis mon arrivée dans le quartier je n'ai cessé de le voir évoluer, en mieux bien sûr mais aussi en plus bétonné avec de grands immeubles en particulier sur le secteur de la porte de valenciennes. On a détruit l'ancien quartier qui était déjà dense pour re-proposer une densité qui est quasi égale à auparavant voire même plus dense car les anciennes barres d'immeubles ne faisaient que 4 étages !!

Dans le projet, des bâtiments sont prévus au niveau de la vallée (friche avec arbres) ainsi que du côté de la rue Blanqui mais je n'ai rien trouvé sur les dimensions en hauteur mais il ne devrait pas y avoir de logements ou bâtiments à ces endroits car cela implique l'arrachage de tous les grands arbres.

Quoiqu'il en soit la piscine devrait être construite sur les anciennes rails en arrière du métro là où toutes les tours d'immeubles sont prévus, ce qui empêcherait de raser tous les grands arbres de la rue blanqui et ceux de la vallée (bid painlevé- rue de cambrai) mais aussi elle serait au moins construite sur du béton déjà existant.

Ainsi il y aurait aussi moins de logements mais la ville de Lille a besoin d'arbres, on y cult comme actuellement, la chaleur du béton remonte le long des bâtiments et donc dans les apparts (il y fait 25 degrés la nuit en intérieur). La seule verdure existante se situe à la citadelle dont la superbe esplanade hyper bétonné émane une chaleur épouvantable quand on y marche ou y fait du vélo...il n'y a là bas aucune zone d'ombre. La citadelle est également surchargée car petite pour la grande ville de Lille.

Va t'on donc faire de la friche st sauveur le même four à ciel ouvert que l'esplanade ?!

La ville est trop polluée et étouffante, la piscine doit être soit déplacé soit reconstruite au même endroit à bois blancs même si nos nageurs doivent patienter ou s'adapter, la friche doit être transformée en parc en particulier toute la vallée et des arbres doivent ty être planté, les logements doivent être réduits car la densité est trop importante.

Mais aussi que prévoit on à la place de la piscine marx dormoy actuelle ?? Rien. 'est mentionné dans le projet.

Pièce(s) jointes(s) :

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022



Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022



Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022



Page 65 / 263.

Demande d'autorisation modificative au titre de la loi sur l'eau de la ZAC Saint-Sauveur

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

Page 66 / 263.

Demande d'autorisation modificative au titre de la loi sur l'eau de la ZAC Saint-Sauveur

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@46 - MONTAGNE Martine - Lille

Date de dépôt : Le 07/07/2022 à 09:25:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : aménagement du site saint sauveur

Contribution :

Lille est avant tout une ville qui se doit d'être, de rester attractive et surtout de maintenir l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Pour cela elle doit pouvoir mettre à disposition du logement principalement à destination sociale, ce qui correspond au projet actuellement soutenu par la municipalité tout en ayant pour ambition le "nettoyage écologique" de ce terrain.

Concernant la piscine olympique, l'accessibilité du site par le métro, la sécurité grâce aux nouvelles normes, l'alliance du loisir aquatique et de l'accès à un parc.

J'entrevois tant de points positifs pour les lillois (es) que je ne peux qu'adhérer à ce projet pour les Lillois (es) et pour le tourisme car nous ne trouvons pas une piscine de cette catégorie dans chaque ville!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@47 - Alexandre - Lille

Date de dépôt : Le 07/07/2022 à 15:56:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Plus de végétation, moins de béton

Contribution :

La végétation contribue activement à limiter le réchauffement des villes induit par la crise climatique actuelle.

Plus d'arbres et plus de diversité végétale permet également une meilleure absorption du CO2 et participe activement à l'atteinte de l'objectif des accords de Paris.

Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle piscine, nous avons besoin de plus d'espaces verts et d'un plan de rénovation énergétique des bâtiments existants. Ceux-ci inclut toutes les "passoires thermique" de la métropole et la piscine Marx Dormoy qui, une fois rénové, serait parfaitement à même de jouer son rôle de piscine olympique.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@48 - Harre Vincent - Lille

Date de dépôt : Le 07/07/2022 à 21:44:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis défavorable

Contribution :

Après avoir feuilleté le projet et à l'heure de l'urgence écologique dans laquelle nous sommes, je m'oppose fermement à ce projet que je trouve destructeur pour le vivant et apportant plus de béton que de nature aux Lillois.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@49 - Sophie - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 07:11:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Piscine Saint-Sauveur

Contribution :

Piscine Saint-Sauveur

Je pense que le choix de cet emplacement n'est pas pertinent. Il vaudrait mieux réhabiliter la piscine des Bois Blancs.

Le grand bassin de plongée est-il bien utile ?

Préserver les arbres et la nature en ville me semble prioritaire en ces temps de réchauffement climatique. Evitons le béton

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@50 - Camille - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 09:57:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Dégradation de la ressource en eau en cas de construction

Contribution :

La construction du site de la friche de St sauveur va a l'encontre de la préservation de l'eau, avec une artificialisation des sols qui entraînera une imperméabilisation des sols. La ville de Lille est la deuxième ville en France en nombre de points de chaleur, après Paris.

Le projet présenté propose moins de 10% de végétaux dont très peu seront en pleine terre, il n'améliora donc pas le confort thermique des habitants. Pire, l'augmentation du trafic automobile dans un quartier qui connaît des embouteillages de plus en plus marqués, va entraîner une augmentation de la pollution de l'air en complément à la pollution de l'eau.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@51 - Govart Liliane - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 10:12:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :St sauveur

Contribution :

Je donne ma contribution

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@52 - Alice - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 10:19:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :invalidité des affirmations de faisabilité technique du projet Saint-Sauveur vis-à-vis de la ressource en eau

Contribution :

D'ici à 2025, l'ONU que la demande en eau devrait dépasser l'offre de 40 %, ce qui signifie que près d'un tiers de la population mondiale pourrait être confrontée au stress hydrique, les pays européens et mêmes certains pas froids sont de moins en moins épargnés. En cause : le réchauffement climatique, la surexploitation des ressources, le gaspillage de l'eau, la pollution, le dérèglement des écosystèmes... Ce problème majeur constitue un réel enjeu politique et économique. Pourtant, des solutions existent, comme une consommation plus responsable des ressources et un traitement et un recyclage des eaux usées.

Lille est une ville minérale, avec peu d'espaces de respiration intramuros. Habitante de Lille, je considère que le projet proposé est d'un autre siècle, j'y suis opposée et soutien l'avis qui sera déposé par le collectif d'association autour de PARC Saint-Sauveur.

Pièces(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E53 - Guillaume Kraemer

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 10:26:06

Lieu de dépôt : Par email

Objet :Projet Saini Sauveur

Contribution :

Père d'un petit garçon de 1an, 37 ans et lillois depuis 14 ans, je suis un usager régulier des équipements nautiques de Lille, pour entretenir une forme physique convenable. Je suis en effet infirmier au CHU de Lille au service de soins critiques des maladies du sang, et la natation est un sport doux pour entretenir ma forme physique et lutter contre le mal de dos.

Pour ces raisons sportives, je ne souhaite pas de complexe nautique et de loisirs à Saint Sauveur. Il s'agit d'un coût trop élevé: si les citoyens souhaitent des piscines avec toboggan et jets d'eau, le privé s'en occupe très bien avec des prix d'entrée conformes aux coûts réels de ces équipements de loisirs (chers). La rénovation en profondeur de la piscine Marx Dormoy doit être ré-évisagée pour impulser une nouvelle dynamique dans une partie du quartier Bois Blancs un peu morne. Enfin, construire une nouvelle piscine olympique accueillant des compétitions et des subventions se ferait au détriment de Dunkerque, alors que citoyens de droite, de gauche, et écologistes sommes tous d'accord que les villes « moyennes » dont Dunkerque prend pleinement sa part ont besoin d'un dynamisme et certainement pas d'une disparition des compétitions nautiques au profit de la métropole de Lille déjà bien lotie.

Salutations.

G. Kraemer06.67.67.67.24--

Guillaume Kraemer +33 (0)6.67.67.67.24 guillaume.kraemer@gmail.com

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@54 - JULIEN - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 10:31:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis citoyen lillois

Contribution :

Il est majeur que cette friche réponde aux différents enjeux de la ville de Lille.

Améliorer le cadre de vie, végétaliser, loger tous types de population dans des logements bas carbone pour l'avenir.

Si l'on veut réduire la place de la voiture en ville, il faut permettre aux citoyens aimant cette ville d'y vivre et de se passer de voiture. Sans de nouveaux logements nous repoussons les constructions et obligeons les personnes à se déplacer pour venir en ville.

Rapprocher les citoyens de leurs lieux de travail et de consommation est un axe majeur pour lutter contre le dérèglement climatique.

Le tout dans un cadre végétalisé.

L'équilibre est toujours la meilleure réponse aux questions sociétales.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@55 - Marc - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 10:32:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZAC SAINT SAUVEUR

Contribution :

Oui à ce projet d'aménagement de la zac Saint Sauveur qui n' a que trop tardé à voir le jour , véritable projet équilibré qui permettra à ces habitants de profiter des services d'une ville et de cadres verdoyants, d'une densité de circulation faible.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@56 - CALONNE Didier - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 10:36:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet Saint Sauveur

Contribution :

S'il est regrettable que la première procédure n'ait pu aboutir pour des raisons de procédure, il n'en reste pas moins que ce projet est très intéressant :

- D'un point de vue écologique, densifier les villes est la meilleure façon d'éviter les constructions sur des terres agricoles ou forestières et d'éviter d'augmenter la circulation automobile contrainte. Par ailleurs, le projet prévoit une proportion importante d'espaces verts, dont des espaces publics sur un terrain largement artificialisé précédemment

- D'un point de vue social, la demande logements corrects à Lille est très importante et la densification de la ville avec les proportions de logements sociaux et d'accès sociale à la propriété très importantes permettent une mixité et limitent la tendance à l'augmentation de l'immobilier.

- Une piscine réellement olympique manque sur la métropole lilloise depuis longtemps.

Le seul bémol que je mettrai à mon avis positif sur ce projet concerne un effet collatéral potentiel sur la piscine Marx Dormoy et les installations pour de nombreux clubs sportifs qui y bénéficieraient pour certains d'être eux de la proximité de la Deule.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@57 - Julie - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 10:41:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Répondre au besoin de logements, de services et de nature!

Contribution :

La métropole lilloise manque de logements. Il en faudrait 60 000 en dix ans alors disons stop à l'immobilisme souhaité par certains et oui à un projet d'équilibre entre nature et bâti, logements et services. Je suis pour un projet qui répond aux besoins de la métropole et de la Ville mais surtout à ceux des habitants actuels et futurs. On ne loge pas des gens dans les parcs.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@58 - Petit Christian - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 12:19:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Saint Sauveur

Contribution :

Dans ce projet, je souhaite un grand parc.

des logements, une piscine, des services de proximité pour les Habitants et autres

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@59 - Catherine - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 12:31:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Piscine Saint-Sauveur

Contribution :

Mon père, de par son activité professionnelle, se rendait souvent à la gare Saint-Sauveur, quand elle était encore en activité, et il est douloureux pour moi de voir ces 23 ha laissés en grande partie à l'abandon à cause du blocage du projet, alors que nous avons tant besoin de logements, d'espaces verts et d'une piscine de dimension métropolitaine. Ce blocage favorise le développement d'activités délictueuses dans ce secteur au détriment des riverains. Le projet avait été co-construit par les conseillers de quartier de Lille-Centre et de Moulins, il avait rencontré un large consensus lors des réunions publiques de présentation et soutenu par l'opposition de l'époque qui reconnaissait qu'il était d'intérêt général.

En ce qui concerne la piscine, Marx Dormoy est en fin de vie et le site de Saint-Sauveur, à la jonction de deux quartiers lillois très peuplés (Lille-Centre et Moulins), bien desservi par les transports en commun (bus et deux stations de métro à 5 mn et 7 mn à pieds) et proche des gares, me semble bien adapté pour accueillir le public lillois et métropolitain, pour un usage récréatif, éducatif ou sportif. Actuellement les personnes faisant de la plongée doivent se rendre à Dunkerque pour pratiquer leur sport, tous ces trajets, effectués la plupart du temps en voiture, seraient évités.

Cette piscine avec un toit végétalisé s'intégrerait bien dans le parc, prévu à proximité, et le bâtiment ferait écran aux bruit des axes de circulation proches, offrant aux habitants des immeubles et au public fréquentant le parc un cadre paisible.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@60 - Mouffid - Ronchin

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 14:11:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :OUJ pour le projet Saint-Sauveur !

Contribution :

Le projet Saint-Sauveur est une attente aux besoins essentiels exprimés par les habitants et y répondre revient à leur offrir un cadre de vie décent et moderne, un environnement et des infrastructures favorisant l'épanouissement personnel, le bien-être. Ce projet permettra à moyen et long terme de valoriser la solidarité et la créativité des habitants, de réduire les inégalités sociales.

Enfin, Saint-Sauveur est idéal pour porter ce projet équilibré. C'est le lieu de vie parfait en plein centre ville facilement accessible avec une proximité pour les activités du quotidien.

Bonne réussite!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@61 - Dupuis Laurent - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 14:16:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Piscine

Contribution :

Nous habitons le quartier et nous sommes favorables à la construction de la piscine , pour les lillois ca serait génial !! En plus a proche de la gare st sauveur et du parc ..lieu privilégié des jeunes et des familles

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@62 - Thierry - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 14:58:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :aberration

Contribution :

Bonjour,

Nul besoin d'une piscine olympique (qui devait servir de base d'entraînement pour les jeux Paris 2024, ce qui compte tenu des délais de construction sera impossible).

Les habitants de Lille étouffent de pollution et désormais de sécheresse récurrente, seuls des espaces verts sont souhaitables. Et pas uniquement pour les quartiers bourgeois du Vieux Lille, de Vauban, etc. Les quartiers populaires de Moulin, Fives Heillemmes méritent plus de bien être et de considération.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@63 - haussaire groupe MECS - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 15:37:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Contre une infrastructure démesurée sur le Belvédère, Pour un réseau de piscines qui réponde aux besoins des métropolitain

Contribution :

L'urgence climatique nous impose de réfléchir à la nécessité de chaque projet, au regard de ses impacts sur le climat et sur nos ressources. Dans ce contexte, le projet de construction d'une piscine au format olympiques sur le Belvédère de la friche St-Sauveur n'est pas le bon.

Le site du Belvédère doit être préservé

Le site du Belvédère ou doit être construite la piscine devait être, initialement, le poumon vert de la ZAC de la porte de valencienne. C'est un des seuls sites de la friche n'ayant pas fait l'objet d'imperméabilisation antérieure, un des seuls sites présentant de faibles pollutions du sol, un des seuls sites dont le projet d'aménagement initial ne prévoyait pas d'urbanisation. L'ADULM montre son importance en matière de régulation thermique. Il doit être préservé.

L'ampleur du projet de piscine olympique est contraire à la sobriété qu'impose l'urgence climatique.

Le gigantisme du projet va aggraver la pollution de l'air. L'infrastructure est destinée à l'ensemble de la métropole et les métropolitains les plus éloignés de l'infrastructure seront incités à s'y déplacer. Alors que le plan de mobilité vise 40% des trajets en voiture en 2035 et que la qualité de l'air de la zone est déjà alarmante, avec une concentration de polluants atmosphérique qui dépassent les recommandations de l'OMS, c'est très problématique. Plutôt que de construire de telles infrastructures c'est le réseau de bassins de proximité qu'il faut renforcer.

Le gigantisme du projet fait aussi peser un risque sur notre ressource en eau. Le SAGE Marque Deule, qui a pour mission la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, appelle à la plus grande vigilance lors de la construction de la fosse de plongée qui pourrait impacter la nappe de la Craie, principale ressource en eau de la métropole. Vu l'état de la nappe et plus largement la rareté de la ressource en eau sur notre territoire, le principe de précaution devrait s'appliquer. Doter la MEL de la fosse de plongée la plus profonde du monde n'est pas indispensable. Face au danger qui pèse sur la nappe, c'est une aberration. Mieux vaudrait y renoncer.

L'exploitation de la piscine laisse également craindre une consommation d'eau bien trop importante au regard des économies d'eau qu'exigent la situation de pénurie d'eau de la MEL. La piscine olympique prévoit d'ors et déjà de consommer plus de 46 000 mètres cubes d'eau de plus ce que consomme la piscine Marx Dormoy actuellement, et l'autorité environnementale comme l'ARS indiquent que la MEL sous-estime cette consommation. Alors que tous les élus s'accordent sur la rareté de la ressource en eau et le niveau inquiétant des nappes, engager un tel projet est incompréhensible.

Oui, nous avons de besoin de piscines, notamment pour remplacer celles vieillissantes de Bois Blanc et de Fives et pour mieux équiper une des métropoles les moins bien dotées de France. Nous avons besoin de piscines à tailles humaines, sobres en consommation d'eau et d'énergie, ouvertes sur leurs quartiers, de piscines adaptées à l'usage quotidien des métropolitains. Mais non, nous n'avons pas besoin d'une infrastructure démesurée avec restaurant et espaces de réceptions, de plusieurs bassins olympiques dont un en extérieur, chauffé toute l'année, ni de la fosse de plongée la plus profonde du monde.

Face à l'urgence climatique, il est temps de prioriser la préservation de nos ressources sur les grands projets inutiles.

Au vu du calendrier, l'objectif d'accueillir les Jeux Olympiques n'est plus d'actualité. L'augmentation des prix des matériaux rend impossible la concrétisation du projet en restant dans le cadre de l'enveloppe financière délibérée en 2017. Boqué dans l'attente du jugement du tribunal administratif de Lille, le contrat avec l'entreprise Rabot Dutilleul n'a jamais été notifié. Tout invite à repenser ce projet pour y intégrer plus de sobriété, pour les finances publiques, pour l'environnement et la ressource en eau, et pour répondre réellement aux besoins des métropolitains.

Dans cette perspective, le groupe Métropole Écologiste Citoyenne et Solidaire propose :

- la préservation le caractère végétal du site du Belvédère ;
 - l'accélération du plan piscine adopté en 2005 ;
 - l'équipement de la métropole en piscines qui répondent aux besoins des métropolitains, notamment avec la construction de la piscine prévue à Fives Call Babcock et la rénovation ou reconstruction d'une piscine au gabarit olympique sur l'actuel site de Marx Dormoy.
- Depuis 2017, les écologistes s'opposent au projet d'aménagement de la friche St Sauveur. La contestation des associations et des habitants n'ont fait que s'amplifier. Les modifications mineures du projet n'ont pas fait évoluer ni nos positions ni les leurs. Compléter les dossiers à la marge et mener une concertation complémentaire rapide, l'air de rien, ne suffira pas. Il est temps de reprendre ce projet du début et d'entendre les habitants qui demandent à y être associés.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@64 - Thierry - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 16:04:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PROJET SAINT SAUVEUR

Contribution :

JE SOUTIENS LE PROJET SAINT SAUVEUR POUR LES RAISONS SUIVANTES :

Cela fait des années que je parcours à vélo la rue de Cambrai, cette rue qui longe ce mur interminable de l'ancienne gare Saint Sauveur. J'ai mis du temps à comprendre que ce mur d'enceinte cachait la réalité misérable d'une friche ferroviaire inexploitée depuis plus de 20 ans et pourtant idéalement située au cœur de ville.

La rénovation d'un quartier apporte à coup sûr par son embellissement, l'installation de nouveaux commerces de proximité, de nouveaux services, de nouveaux équipements et de nouveaux espaces partagés offrant une bien meilleure qualité de vie à ses habitants, tissant ce lien social indispensable à une Cité apaisée, ouverte et responsable.

Les villes ont vocation à rester attractives en se densifiant intelligemment, en limitant ainsi l'artificialisation des sols en périphérie et l'impact carbone tout en en préservant les espaces naturels.

Le projet du nouveau quartier Saint Sauveur répond à cette attente en proposant à ses habitants des espaces préservés mais aussi des logements plus apaisés, plus confortables, plus sobres, plus sûrs, connectés et mieux équipés.

Je suis donc favorable au projet Saint Sauveur dans son intégralité avec la construction d'une nouvelle piscine olympique qui viendrait remplacer la piscine Marx Dormoy énergivore et "d'une autre époque" en regrettant les recours excessifs qui ne font que retarder encore et encore la transformation positive de cette zone sensible au détrimement de celles et ceux qui l'habitent ou qui la traversent.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@65 - MERCIER Benjamin - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 16:12:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : piscine Saint Sauveur

Contribution :

A l'heure ou un enfant sur deux entrant en 6ème ne sait pas nager, à l'heure ou le Nord reste l'un des départements le moins bien doté en centre aquatique, à l'heure ou Lille et sa métropole demeurent dans l'incapacité la plus totale d'organiser un événement sportif majeur en piscine (Championnats de France, Championnat d'Europe ou du monde,) à l'heure ou la piscine Marx Dormoy peine à accueillir un public conséquent entre le public scolaire et clubs faute de créneaux disponibles : Il me paraît indispensable de soutenir le projet d'une construction de piscine à Lille Saint-Sauveur. Qu'arrivera t-il si la piscine Marx Dormoy sous perfusion depuis des années venait à fermer pour un quelconque (et inévitable) problème technique? Actuellement strictement aucune solution de repli. Lille est sa métropole se doivent d'être dotées d'un équipement nautique d'envergure à l'instar de toutes les grandes villes et métropole en France !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@66 - arnaud - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 16:29:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AMENAGEMENT FRICHE SAINT SAUVEUR - LE NOUVEAU LIEU DU SPORT à LILLE

Contribution :

Bonjour,

Habitant dans le quartier.

Je suis pour l'aménagement d'une nouvelle piscine en gardant le maximum d'arbres existants. Au lieu de faire des logements de faire un parc / plaine des sports : le nouveau lieu du SPORT à LILLE : avec des terrains d'activités sportives d'extérieur - type piste d'athlétisme, parcours sportifs, beach volley (type Arena de Lambersart), ... et d'intérieur (squash, fitness, structure innovante dans la région avec du sable pour pratiquer des sports FUN "dans le sable "toute l'année).

En prévoyant également des bars / restaurants dans la tradition Lilloise.)

Mais il faut absolument que quelque chose se fasse rapidement sur cette friche

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@67 - brigandat geneviève - Faches-Thumesnil

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 16:36:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Désapprobation du projet d'aménagement de la ZAC St Sauveur

Contribution :

L'agglomération lilloise a grand besoin d'espaces verts !!! Bien plus que d'équipements sportifs aqua-ludiques.

Concernant les piscines, la rénovation et le réaménagement de Max Dormoy serait d'un coût nettement moins élevé que la création d'un nouveau complexe aquatique.

La ville de Lille est l'une des plus polluées de France, et à la traîne par rapport au nombre de m2 d'espaces verts par habitant.

En ces temps de surchauffe, une zone verte est plus que nécessaire dans notre territoire.

En ces temps où l'énergie doit plus que jamais être économisée, il est grand temps d'arrêter les constructions surdimensionnées énergivores.

En ces temps où nos côtes souffrent et peinent à freiner les assauts des grandes marées et autres tempêtes, il est grand temps d'arrêter les constructions surdimensionnées grandes consommatrices de sable.

En ces temps où l'eau vient à manquer, ne continuons pas à bétonner le sol, laissons l'eau s'infiltrer naturellement dans le sol pour alimenter les nappes phréatiques.

Un espace vert peut être aménagé avec l'aide des habitants, réduisant d'autant le coût du projet. De nombreuses expériences de plantations par les habitants existent de par le monde et ont démontré leur efficacité à long terme notamment concernant le respect de ces espaces.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@68 - Thibault - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 17:05:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : NON à ce projet

Contribution :

Toute la politique actuelle (actuelle, mais datée des années 90 ou même 80) de la mairie de Lille et de la MEL se résume à "visibilité, "attractivité" et autres fadaïses hors d'ages.

Des centaines de Km² de bureaux vides (à l'heure du télé-travail), une hyper-densification des quartiers populaires, des infrastructures pharaoniques ...

et un bilan déirant : 2ème ville la plus polluée de France !

Les habitants des quartiers populaires souffrent, la métropole est en déficit majeur d'eau, mais la bétonisation continue de plus belle.

NON à cette piscine et à l'ensemble du projet St Sauveur.

Ayez un tant soit peu de respect pour vos administrés (et pas seulement ceux du Vieux-Lille ou Vauban) et pour les générations futures.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@69 - Mheidi - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 17:48:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Plus de logements, dans un cadre verdoyant, c'est possible!

Contribution :

A la lecture de nombreuses contributions, émanant de militants et d'élus écologistes ou de l'association PARC, je ne comprends pas pourquoi il oppose systématiquement logements et espaces verts, piscine et cadre de vie, etc. Il ne faut pas tout le temps tout opposer mais au contraire permettre la cohabitation et le partage de l'espace public.

Or le fait d'être omniprésents sur la question, et je pense vraiment qu'après vérification des contributions et pourquoi pas des adresses IP, il serait facile de se rendre compte que parfois une seule et même personne aurait pu déposer 15 fois la même contribution, l'association PARC et les militants écologistes se trompent de combat. Lille a besoin absolument de logements pour plusieurs raisons :

- Lille a besoin de logement quand nous savons que cette ville devient de plus en plus attractive pour de nombreuses familles car la ville est formidablement bien placée. Nous sommes à une heure de Paris, à 30 minutes de Bruxelles. Notre ville doit aussi faire face à une pénurie de logement qu'elle n'arrive pas à résorber mais qui s'aggrave d'année en année : il n'y a pas si longtemps, certains énonçaient le chiffre de 16 000 demandes de logements par années non satisfaites rien que dans le logement social. C'est énorme. Par delà l'argument de la bétonisation qui n'en est pas un (Saint Sauveur est déjà bétonné à 90% sur 1 mètre de profondeur), c'est le nimbysme de certains qui apparaît ici. Ils veulent bien créer du logement, mais pas chez eux, pas derrière chez eux. Comment se dire contre l'étalement urbain et en même temps sous-entendre qu'il faille construire ailleurs, sur des terres agricoles et des espaces verts hors hypercentre et centre métropolitains?

- Un tel projet permettrait à de nombreux ménages de se rapprocher de leur lieu de travail grâce à des loyers attractifs. Des personnes qui empruntent pour beaucoup leur véhicule pour aller travailler, empruntant les voies rapides urbaines, participant à la congestion routière quotidienne ainsi, et c'est plus grave et plus important, à la dégradation de la qualité de l'air dans la métropole. La dernière enquête déplacement de 2016 a bien montré que plus les personnes sont proches de leur lieu de travail, plus elles optent pour des modes de transports doux (vélos, transports en commun, marche à pied). Ce qu'a confirmé la mission d'information et d'évaluation des plans de déplacements métropolitains. Pour rappel, les lillois sont faiblement motorisés (45%), se déplacent majoritairement à pied (70%), tout en sachant que les métropolitains se déplacent majoritairement à Lille en voiture (59%) contre 30% en transports en commun. Les déplacements internes à Lille liés aux achats sont faits à 80% à pied. Cela démontre que vivre à Lille pour ces familles qui sont pour le moment à l'extérieur aurait certainement un impact bénéfique dans leur mode de déplacement.

Et pourquoi vouloir absolument opposer logement et espaces verts? Aujourd'hui, la friche Saint-Sauveur est un véritable îlot de chaleur, bien loin de la nature en ville. C'est un espace qui reste complètement artificialisé et l'étude d'impact du projet est très clair à ce sujet : le projet Saint-Sauveur aura un impact et une incidence positive puisque, outre la construction de logement, les différents documents montrent très clairement et très simplement que plusieurs hectares d'espaces seront créés.

Saint-Sauveur permettra aussi de relier différents quartiers et secteurs lillois, avec un véritable désenclavement de certaines rues, sans pour autant mettre en place des routes traversantes. D'autant plus que ce nouvel écoquartier sera directement relié à Fives Call grâce à un mode de transport par câble (téléphérique) prévu dans le schéma directeur des infrastructures de transport de la MEL, voté en juin 2019! Je ne parle pas non plus de la part belle laissée aux transports en commun prévu à terme dans ce quartier tout comme à l'ensemble des modes doux de transports.

Il faut donc cesser de vouloir toujours tout opposer, et arrêter de penser qu'il est possible de ne faire qu'une chose et pas d'autres dans le même temps et le même espace! Saint-Sauveur, c'est un projet équilibré qui répond aux besoins de tout le monde et non pas qu'aux souhaits d'une minorité. En terme de logement, d'activités sportives, de développement des modes doux de transports, d'amélioration de la qualité de l'air, de création d'espaces verts, d'équipements et de commerces. Ce projet améliorera le cadre de vie des lillois et à plus grande échelle des métropolitains.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@70 - Debliqui Pascal

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 19:44:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Saint sauveur

Contribution :

Pour la modification permettant de créer plus de logements au cœur de la ville de Lille mais également une piscine digne de ce nom pour Lille et sa métropole

L'ancienne piscine deviendrait également le lieu idéal pour la construction de logements en bord de Deule

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@71 - Emmanuelle - Lille

Organisme : Habitante

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 20:29:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Enfin une piscine en plus !

Contribution :

Je ne suis pas la meilleure nageuse mais clairement toutes les piscines de la métropole sont constamment bondées ou hors de prix. C'est démotivant !

J'ai hâte de voir Ce bassin où vont se côtoyer les grands sportifs, les enfants, les clubs et les sportifs du dimanche. Bref, un lieu utile et pour tous comme le fait si bien la Ville

Avec les espaces verts autour, de beaux week-ends s'annoncent pour la Lilloise que je suis.

Quant aux habitants, ils auront beaucoup de chance !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@72 - Dominique - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 21:03:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Parc Saint sauveur : non à la betonnisation

Contribution :

Lille est une des villes les moins pourvues en espace vert, surtout sur son côté est, et les plus chargées en polluants, en particulier micro-particules, ce qui génère de très nombreux problèmes respiratoires, et malheureusement plusieurs milliers de décès dans la métropole. Les espaces verts sont bien reconnus comme efficaces pour capter ces polluants.

De plus, les espaces verts permettent de limiter le réchauffement au cœur des villes.

Je pense donc que les projets d'urbanisation et de construction de piscine en place d'espace verts existants sont des inepties dans l'évolution du monde actuel, et ne feront que dégrader les conditions de vies.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@73 - Laurant - Lille

Organisme : Etudiant

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 21:40:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : OUI AU PROJET : Nous en avons besoin !

Contribution :

Plusieurs choses, d'abord l'équipement avec 2 bassins de 50 m et des bassins ludiques répond à une attente pour les pour les familles, pour les clubs, les compétitions... nous sommes tout de même l'une des plus grandes villes de France. Pour ce faire, l'alternative de rénover Marx Dormoy ne pourrait pas remplir les mêmes fonctions et aurait l'inconvénient d'avoir une piscine en moins pendant des années... (le temps des travaux).

Qualité de l'air (végétalisation toiture), moyens d'accès (transports en communs : 2 stations de métro, ligne de bus, tram, voire téléphérique qui reliera à terme Saint-Sauveur à Fives Caill)... le tout durable et écologiquement responsable, voilà mon avis.

Plus globalement sur la friche Saint Sauveur, le projet permet la dé-bétonisation pour créer de nouvelles continuités végétales et des rues apaisées au milieu desquelles des logements sociaux seront réalisés. Comment peut-on être contre ?

Je pense que c'est une nécessité, ce projet permet de répondre aux besoins des habitants en attente d'un logement sans oublier de créer de nouveaux espaces verts, pour le site et pour les quartiers qui l'entourent mais aussi et surtout d'éviter, pour répondre aux mêmes besoins, de supprimer des terres agricoles en périphérie.

Oui au projet !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@74 - Ikram - Lille

Date de dépôt : Le 08/07/2022 à 23:00:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Sauvons saint sauveur

Contribution :

Merci de nous permettre de nous exprimer. Cet espace vert est formidable et doit perdurer car c'est une bouffée d'oxygène au centre de lille. Il pourrait y avoir encore plus de pelouse. D'arbres. Il devrait être beaucoup plus ouvert est accessible. Le fait qu'il soit si bien surveiller et un a atout considérable. On s'y sent en total sécurité. De plus même si il est en face du parc jean lebas, c'est complètement différent. Et ce sont des cibles de personne différentes qui profitent des 2 parcs. Il ne surtout pas construire dessus. Mais bel et bien agrandir les espaces verts. Détruire les 2 vieux immeubles. Construire sur ce bel espace serait un total gâchis. Donnons un belle espace a la nature.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@75 - Tazibt Priscillia - Lille

Date de dépôt : Le 09/07/2022 à 08:08:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet st sauveur

Contribution :

Je suis ravie de voir que des logements sociaux sont au cœur de ce projet.

En effet il manque beaucoup de logements dans notre ville , beaucoup de famille sont dans des situations précaires car en attente d attribution.

Beau projet, je soutien !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@76 - Govart Liliane - Lille

Date de dépôt : Le 09/07/2022 à 10:19:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet saint Sauveur

Contribution :

Ce programme est prodigido retour à une piscine olympique sur Lille. aménagement du secteur et programme de constructions import ant sur lille.une bonne avancée du je souhaite vivement pour lille,je contribue à cette opy

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

E77 - Madeleine Willems

Date de dépôt : Le 09/07/2022 à 14:46:32

Lieu de dépôt : Par email

Objet :Ma contribution au projet St Sauveur

Contribution :

Je souhaite depuis le départ que ce projet voie le jour, confiante en ses composantes sociales et écologiques: Je suis sûre de la nécessité de création de logement , ravie de connaître une piscine olympique à Lille ,sans oublier les espaces verts qui sont prévus sur l'espace de la friche St Sauveur; J'habite Fives et j'espère qu'à terme les deux quartiers seront reliés. Mme Willems

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@78 - bernard - Lille

Date de dépôt : Le 09/07/2022 à 15:45:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : enquête publique Lille projet saint Sauveur

Contribution :

Je m'oppose à la construction de la piscine prévue à st Sauveur car elle va utiliser une immense quantité d'eau qu'elle va rejeter polluée, car elle va générer des nuisances de circulation, de stationnement. (surtout lors des compétitions), créer un bétonnage de parkings et réduire les espaces verts dont Lille a besoin. Nous n'avons pas besoin d'un centre aquatique (la piscine Marx Dormoy pourrait être réhabilitée) Nous devons protéger nos arbres. Ils absorbent les gaz à effet de serre. La ville de Lille a une chance unique, celle de posséder en son centre un espace vert miraculeusement protégé qui est parvenu jusqu'à nous en 2022, il faut le conserver.

A titre indicatif je mets en complément ce qu'a écrit aux usagers la compagnie de distribution d'eau du Touquet suite à l'arrêt sécheresse pris par le préfet du Pas de Calais « L'observation des indicateurs de sécheresse (mesure des débits des cours d'eau, indice d'humidité des sols, niveau des nappes souterraines...) a conduit le préfet du Pas de Calais à placer votre commune en vigilance sécheresse.

Cet arrêté incite à une attention particulière pour éviter le gaspillage d'une ressource qui pourrait manquer cet été. »

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@79 - Françoise - Lille

Date de dépôt : Le 09/07/2022 à 16:35:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : le logement social

Contribution :

Bénévole d'une association de défense des locataires, et Présidente d'une commission d'attribution de logements auprès d'un bailleur social, je souhaite apporter mon expérience aux réflexions menées sur le secteur Saint Sauveur.

Les commissions d'attribution reflètent parfaitement ce qu'est la vie des locataires des bailleurs sociaux où les temps d'obtention d'un logement sont particulièrement longs, dans une grande métropole comme la nôtre, puisque plus de 50 000 dossiers sont en attente (dont 21 500 à Lille).

Les mutations sont malheureusement, elles aussi, en attente depuis plusieurs années, trop d'années parfois, car les délais, déjà très longs, sont aggravés actuellement et encore pour plusieurs mois, par la nécessité de reloger des familles dont le logement va être démoli, dans le cadre du programme de renouvellement urbain sur tout le territoire métropolitain (Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq)

Sans vouloir tomber dans le pathos, je peux vous dire que la situation des ménages avec plus de 2 ou 3 enfants, voire même 4 dans un type 3 devient une quasi normalité. Ceci est l'exemple parfait du « mal vivre » : une trop grande promiscuité entre les membres de la famille, aucun moyen d'être tranquille pour étudier ou simplement se reposer. En outre cette sur-occupation entraîne des problèmes d'humidité gênant des moisissures, et des maladies asthmatiques.

Je suis persuadée, pour en avoir discuté avec des enseignants et des médecins, que des enfants élevés dans de telles conditions sont beaucoup moins chanceux pour leur avenir.

Enfin, la vie actuelle ne permet plus, comme autrefois, de « faire construire » car les maisons sont devenues très chères (de par la rareté des terrains, et habiter la « campagne » nécessite souvent la possession de deux véhicules, ce qui n'est pas à la portée de tout le monde. Et surtout, les salariés ne sont pas toujours assurés de conserver un emploi le temps nécessaire au remboursement des mensualités. Les banquiers sont donc de plus en plus frileux pour consentir des prêts...

Pour Saint Sauveur, j'imagine donc une plaine verdoyante et arborée, parsemée de logements sociaux entourant une piscine, une médiathèque, un conservatoire de musique afin que chacun puisse vivre et s'épanouir.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@80 - Sandra - Veyrac

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 10:06:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : opposition au projet défilant

Contribution :

La ville de Lille est parmi les plus polluées de France et le nombre de pics de pollution ne cesse de croître. Par ailleurs, les nappes phréatiques sont dangereusement basses et Lille est désormais en alerte sécheresse dès le printemps. Enfin, Lille est une ville de plus en plus minérale et manque cruellement d'espaces naturels. Toutes ces raisons m'ont poussée à quitter cette ville dans laquelle j'habitais depuis 20 ans et je suis effarée de constater que la municipalité persévère dans ces projets inutiles et délétères. Le dérèglement climatique n'est plus un scénario futuriste mais une réalité. Par conséquent, ce projet est une aberration écologique et économique. La seule option raisonnable est de préserver ce lieu en maintenant la végétation présente et planter davantage.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@81 - Pincet Fabien - Lille

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 10:15:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour faire de Saint Sauveur un quartier à vivre

Contribution :

Le projet présenté est dans sa totalité une opportunité énorme pour Lille et ces habitants.

De nouveaux logements dans un quartier apaisé proche de toutes commodités et en plein centre ville, des équipements public de qualités au norme environnementale, des espaces de verdure... Le tout au pied des transports en commun et axes autoroutier.

Saint sauveur est une chance unique de montrer que l'on peut allier la vie agréable en ville en évitant l'étalement urbain si dangereux pour nos générations futur.

Je suis pour ce projet dans sa totalité.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@82 - Leclercq Alexandre - Lille

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 10:51:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet st sauver Lille

Contribution :

Un très beau projet utile et nécessaire pour la ville de Lille. Ce projet participe au besoin essentiel pour la transition écologique et est complètement en phase avec les efforts effectués par la ville pour une ville plus apaisée et arborée. Le nouveau parc proposé est un point fort pour ce nouveau quartier de plus que la nouvelle piscine proposée fera un réel lien entre le centre et le quartier de moulins.

Je suis pour ce beau projet et souhaite en voir le jour prochainement.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@83 - Célia - Lille

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 11:06:59

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Logements et école OK, mais pas de piscine qui restera chère

Contribution :

Bonjour,

Favorable aux logements s'ils sont :

- au moins pour moitié des logements sociaux ou en accession sociale

- consruits avec des matériaux de qualité qui offriront une très bonne isolation thermique (tant au froid qu'au chaud car il fera de plus en plus chaud à l'avenir) et bonne isolation acoustique (quand on vit appartement, c'est important de ne pas sembler entendre les bruits de tous les voisins)

- avec des façades végétalisées pour atténuer les îlots de chaleur et atténuer l'effet visuel "bétonné"

- dans la mesure du possible, prévoir un balcon ou au moins des jardinières pour que les habitants puissent planter quelques plantes aromatiques ou des fleurs.

Favorable bien sûr à la construction de l'école, puisqu'elle va de pair avec la construction de logements.

Favorable à la construction des commerces puisqu'ils vont aussi de pair avec les logements MAIS éviter les chaînes et supermarchés (même petits). Favoriser des petites épiceries avec des produits LOCAUX, en CIRCUITS COURTS.

Totalement défavorable à la construction des bureaux. On sait pourquoi ils sont systématiquement prévus dans ce genre d'opérations immobilières : c'est parce que la fiscalité des bureaux est bien plus avantageuse que celle des logements. Donc, ça enrichit encore et toujours plus les investisseurs et ceux qui en ont déjà pleins les poches. Pendant ce temps, des centaines de m² de bureaux restent vides, alors que des milliers de familles n'arrivent pas à se loger dans des conditions et à des prix décents.

Totalement défavorable à la construction d'une piscine olympique. Là aussi, je ne crois pas un mot de l'argumentaire de la MEL comme quoi ce serait pour les habitants. Je n'ai aucun doute que cette piscine aura un tarif d'entrée élevé, empêchant les familles du quartier (dans leur majorité avec des revenus relativement modestes) de pouvoir se payer l'entrée aussi souvent qu'elles le souhaiteraient. Par contre, les classes supérieures qui sont majoritaires à aller nager de façon sportive seront elles ravies d'avoir ce projet pour continuer à aller faire leurs longueurs. Alors, qu'on ne vienne pas nous

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

faire croire que ce projet est social : il est encore et toujours fait pour ceux qui ont les moyens. on brosse les électeurs dans le sens du poil... Il me semblerait bien plus intelligent et écologique de rénover Marx Dormoy. D'ailleurs, si on ne rénove pas Max Dormoy, ça devient quoi ? Une nouvelle friche pendant des dizaines d'années ? Des bureaux qui resteront vides ?

A la place de ce projet de piscine olympique, en profiter pour le maintenir en espace vert. On a absolument besoin de m² de parcs, on est la pire ville de France pour cela. Les parcs vont de pair avec la construction de logements (tout comme les écoles et commerces cités plus hauts). Y prévoir des wc SECS comme il a enfin été mis en place à la Citadelle.

Et bien sûr, très favorable à la mise en place d'une continuité de la piste cyclable entre Lebas et l'auberge de jeunesse, pour enfin éviter la dangereuse rue de Cambrai.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@84 - DENDIEVEL Stanislas - Lille

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 11:41:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :CONTRIBUTION DES ELUS DE LA MAJORITE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LILLE

Contribution :

Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous transmettre la contribution des élus de la majorité du Conseil municipal de la Ville de Lille à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation modificative au titre de la Loi sur l'eau de la ZAC Saint-Sauveur et l'AVIS TRES FAVORABLE formulé dans le cadre de celle-ci.

Notre contribution est présentée dans le document en pièce jointe (3 pages).

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Pièce(s) jointes(s) :

CONTRIBUTION DES ELUS DE LA MAJORITE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LILLE A L'ENQUETE PUBLIQUE DE SAINT SAUVEUR

Le projet Saint Sauveur à Lille, dont les terrains ont été acquis par la collectivité dans le cadre de la Loi de mobilisation du foncier public pour le logement, consiste à dé-bétonner une friche industrielle-ferroviaire en cœur de ville pour créer un nouveau environnement végétal où la nature se développe sur plus de 8 ha et pour constituer un quartier durable avec : 2.000 à 2.400 logements (dont 273 sociaux), des activités et commerces, des équipements publics dont un gymnase, un groupe scolaire et une piscine olympique, avec bassin de nage extérieur.

Dans le dossier soumis à enquête publique et au sein du périmètre de la ZAC Saint Sauveur, plus de 8 ha d'espaces verts sont prévus dont un nouveau parc public d'au moins 3,4 ha (le Parc de la Vallée), le cours Saint-So et un réseau d'espaces verts de proximité (squares, jardins linéaires, etc.). A ces 8 ha de nature s'ajoutent les espaces verts existants ou prévus situés en dehors de la ZAC, tout en étant connectés à celle-ci (3 ha existants du parc Jean Baptiste Lebas ; 2,5 ha du futur parc de la tranchée ferroviaire).

Le projet est particulièrement innovant dans sa dimension bas-carbone. La conception de ses espaces paysagers, de ses îlots et son système énergétique intégré, autour d'une boucle de chaleur basse température reliant logements et activités, permettent de mutualiser les besoins pour atteindre, à l'échelle du site et de son environnement, l'objectif de neutralité carbone.

Lors de son jugement du 14 octobre 2021, le rapporteur public du Tribunal administratif a confirmé l'intérêt général du projet Saint Sauveur. Pour mémoire, le communiqué du Tribunal est très clair à ce sujet : « Le Tribunal a écarté la contestation par les associations requérantes du caractère d'intérêt général du projet Saint Sauveur au regard des enjeux environnementaux, en s'appuyant notamment sur les conclusions du commissaire enquêteur qui a émis à deux reprises un avis favorable sur le projet ».

L'intérêt général est justifié par le très grand besoin de logements dans la métropole européenne de Lille et plus particulièrement dans la Ville de Lille (21.000 ménages en attente d'un logement à Lille, chiffre en augmentation), par le besoin d'espaces verts en ville (qui seront significativement accrus grâce au projet Saint Sauveur) et par le besoin de services publics rendus à la population dont la piscine olympique (où le nombre de lignes d'eau projetées vient combler un sous-équipement à Lille et constitue un enjeu de santé publique pour les enfants, les particuliers, les scolaires et les clubs).

C'est dans le cadre de la régularisation des procédures dans un délai de 12 mois demandée par le Tribunal, que se déroule l'enquête publique relative à la demande d'autorisation modificative au titre de la Loi sur l'eau de la ZAC Saint Sauveur.

Saint Sauveur - Contribution des élus de la majorité municipale de la Ville de Lille

1

Le dossier modificatif intégrant des compléments d'information sur la loi sur l'eau a été soumis pour avis à différentes instances (Commission locale de l'eau, Agence régionale de santé, Mission régionale de l'Autorité environnementale, Ville de Lille, Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole).

Ces avis comme les réponses précises apportées à ceux-ci dans le dossier viennent conforter la pertinence, la qualité et l'équilibre d'un projet qui s'inscrit résolument dans l'ambition d'une ville durable et désirable, d'une ville pour tous, respectueuse de l'environnement et de la santé.

Concernant la qualité de l'air, le projet Saint Sauveur est vertueux. Dans sa localisation comme dans son programme, il répond au Plan de protection de l'atmosphère qui préconise de densifier pour réduire les déplacements et de privilégier dans les choix d'aménagement les transports collectifs et les modes actifs (piétons vélos). La proximité de Saint-Sauveur avec le centre-ville de Lille et les gares, la conception de ses espaces publics (80% des voies sans voiture) favorisant le développement des modes actifs et sa connexion avec les transports collectifs existants et futurs (2 stations métro, nouveaux modes du Schéma directeur des transports) engendreront une limitation de l'usage de la voiture par ses habitants.

Concernant les orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le projet Saint Sauveur constitue à son échelle une réponse concrète en faveur de l'atténuation du changement climatique. En répondant aux besoins de logements tout en préservant l'étalement urbain, en rapprochant lieu de vie et lieu de travail, en mutualisant et récupérant l'énergie entre logements, activités et piscine par une boucle de chaleur basse température, il participe à la réduction des émissions de polluants atmosphériques de la métropole.

Concernant la stratégie urbaine et en termes d'habitat de la métropole lilloise – portée tant dans son Schéma de cohérence territoriale (SCOT), dans son Plan local d'urbanisme (PLU) que dans son projet de Programme local de l'habitat (PLH) arrêté tout récemment par le conseil métropolitain à l'unanimité en juin 2022 – le projet Saint-Sauveur est l'une des réponses concrètes à sa mise en œuvre, intégrant les objectifs de production de logement dans une dynamique de solidarité, d'atténuation des coupures urbaines, d'équipement public et de nature en ville, à travers les nouveaux espaces verts ou les continuités dédiées aux modes actifs. Au regard des documents d'urbanisme et de l'impact sur la ressource en eau, le projet répond aux objectifs pour protéger la ressource.

Concernant les eaux pluviales, la dé-bétonisation du site, imperméabilisée à plus de 80%, permettra de mettre en place un principe de gestion qui se rapproche du cycle naturel de l'eau, grâce à l'infiltration. En outre, en vertu du Pacte Lille Bas-Carbone, la totalité des toitures plates des futures constructions – y compris la piscine olympique – sera végétalisée, concourant à la récupération des eaux pluviales. La situation sera donc bénéfique et totalement améliorée par rapport à la gestion actuelle.

Concernant la piscine olympique, il s'agira d'un équipement sobre en matière de consommation en eau potable comme en matière de consommation énergétique. A noter que le nouvel équipement prévoit notamment la création de 2 bassins de 50 m dont un bassin nordique (extérieur), d'un bassin polyvalent de 25 m x 33 m et d'un bassin balnéo ludique (à comparer à l'unique bassin de 50 m et de 25m de l'actuelle piscine Mars Dormoy). Les préconisations sanitaires concernant le traitement et le renouvellement de l'eau seront naturellement respectées. L'ambition de la piscine olympique métropolitaine est d'offrir un lieu polyvalent et mutualisé destiné à l'apprentissage de la natation, aux pratiques familiales, aux clubs et aux compétitions internationales.

Saint Sauveur - Contribution des élus de la majorité municipale de la Ville de Lille

2

Concernant le bilan carbone enfin, un complément d'analyse indique que les émissions nettes par habitant du projet seront très inférieures à la moyenne en France. Pour ce qui concerne les variables impactées par le projet Saint-Sauveur et par rapport à un projet de même nature positionné ailleurs, l'empreinte carbone est trois fois moins importante pour les déplacements (590 kgCO2eq/an contre 1.720 kgCO2eq/an) et plus de 2 fois moins pour le logement (860 kgCO2eq/an contre 1.900 kgCO2eq/an). Le Plan de la Ville de Lille, rattaché par plus de 150 acteurs professionnels depuis la définition du projet, devrait améliorer encore les performances sur ce point.

En résumé, les élus composant la majorité du Conseil municipal de la Ville de Lille émettent un avis très favorable sur la demande d'autorisation modificative au titre de la loi sur l'Eau de la ZAC Saint-Sauveur.

Ils appellent de leurs vœux la sortie rapide de la situation de suspension du projet qui a pour effet indirect, dans les parties du site occupées illégalement, une dégradation de la qualité de l'environnement et de la tranquillité publique.

L'exécutive de la Ville de Lille affirme sa volonté de continuer à mener le projet Saint-Sauveur, dans une démarche itérative de participation citoyenne avec les habitants – de la même manière que la concertation particulièrement exemplaire saluée par le commissaire enquêteur lors des étapes précédentes – et avec tous ceux qui souhaitent faire de Lille, et de sa métropole européenne une référence du mieux vivre social et écologique.

Martine AUBRY
Maire de Lille

Stéphane DENDIEVEL
Adjoint au Maire à l'Urbanisme au paysage,
à la nature et à l'eau de la Ville de Lille

et les élus de la majorité du Conseil municipal de Lille

Saint-Sauveur – Contribution des élus de la majorité municipale de la Ville de Lille

@85 - Arlette - Ronchin

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 11:47:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :PARC ST S

Contribution :

NON à ce projet. Alors que l'on nous parle à corps et à cris du CLIMAT et des dangers pour le futur, on veut installer une piscine ce qui n'a aucun sens tout ça pour la manne qu'elle pourra engendrer pour ces fameux jeux olympiques qui profiteront à certains alors que la mise en place d'un pourmon vert profitera sûrement à la population qui vit dans des appartements et qui, pour la plupart, ne peut partir en vacances ni en W.E. Il est temps que l'on ECOUTE et que ce ne soit pas une petite élite qui décide; il nous faut penser à nos enfants et petits enfants. Nous devons AGIR en responsables.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@86 - Carole - Seclin

Organisme : Citoyenne NUPES

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 12:05:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Besoin d'espaces verts

Contribution :

Bonjour, vous nous permettez de déposer notre avis sur le projet du parc saint sauveur comme vous permettez de donner nos avis sur divers sujets mais vous n'en avez cure, c'est juste de la démocratie de façade car vous vous gardez bien de faire de la publicité sur nombre de ces sujets comme pour l'aéroport de Lesquin et son agrandissement , la zone de marquillies transformée en entrepôts géants etc etc à l'heure du changement climatique et du rapport du GIEC domnant 3 ans pour changer de cap sous peine de disparition de notre vie sur terre. Les lobbys , leurs médias et la courroie de transmission que vous êtes sont bien plus forts que la population. Je me demande parfois si vous avez et si ceux qui travaillent pour ces lobbys , ont des enfants..... mais quel monde leur laissent ils et leur laissez vous ???????????? Une agglomération déjà parmi les plus polluées de France avec très peu d'espaces verts, la biodiversité n'en parlons pas Dans ce contexte , j'estime criminel ce projet destiné à faire de Lille une vitrine pour attirer les plus riches alors que la population demande simplement des logements sociaux, des espaces verts pour que les enfants et les personnes puissent se promener, jouer, partager des moments conviviaux , faire des jardins partagés . Il y a déjà une piscine olympique à Lille, dépensez de l'argent pour la renover , ça suffira et construisez une petite simplement pour les habitants des quartiers. Actuellement, il suffit de regarder le parc Jean baptiste lebas entouré de grillages et de voir le monde qui y est serré pour voir simplement le manque d'espaces verts alors qu'il y a possibilité de faire un immense parc public avec des assos qui pourraient y proposer des activités de sport, ludiques, conviviales , des lieux de rencontres pour du theatre, musique, jeux de société , des jardins en permaculture , un centre social en somme en plein espace vert etc

Je me souviens avoir fait plein de propositions pour des aménagements divers sur la MEL comme des ajouts de feux de circulation à des lieux dangereux, des lieux de jeux pour enfants etc et cela est resié lettre morte comme tous ces genres de consultations. Alors j'écris ceci mais je ne crois pas une seule seconde que vous en tiendrez compte. C'est de la démocratie de façade comme l'est ce gouvernement macrolepéniste. Honte à vous, j'ai 63 ans et j'espère que la jeune génération se bougera et vous demandera des comptes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@87 - SOBRY René - Lambersart

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 12:37:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution à l'enquête publique

Contribution :

Ce projet : ZAC " Ilôts Nordiques " et centre aquatique. à cet endroit est une aberration.

Mes arguments sont présentés dans le document en pièce-jointe.

Pièce(s) jointe(s) :

Document : CONTRIBUTION ENQUÊTE PUBLIQUE .pdf, page 1 sur 2

Ce projet : ZAC « Ilôts Nordiques » et centre aquatique. à cet endroit est une aberration !

De quoi les habitants de Lille et des villes environnantes ont-ils le plus besoin, d'un centre aquatique de prestige ou d'espaces de nature conséquents ?

Dans son avis, l'Agence Régionale de Santé (ARS) met en avant l'importance des espaces verts : « Les espaces verts sont des éléments très importants en milieu urbain et doivent être considérés comme un élément central lors de la planification urbaine et dans l'aménagement des villes de demain. L'accès aux espaces verts et à la nature en ville contribue directement à la santé des habitants en réduisant le stress, en favorisant l'activité physique, en améliorant le cadre de vie et l'état de bien-être. Ils ont un effet positif reconnu lors des épisodes de canicule et sur l'interception des particules atmosphériques ».

L'ARS souligne que la ville de Lille est pauvre en espaces verts, que la ZAC Porte de Valenciennes ne comporte pas de verdure, et que le parc Jean-Baptiste Lebas est saturé de fréquentation.

D'autre part, à Lille, les espaces verts se concentrent au Nord-Ouest (essentiellement le Parc de la Citadelle, soit 40 à 50 hectares) aussi l'ancienne gare de St-Sauveur et le lieu-dit Le Hélovidère pouvaient constituer au Sud-Est de la ville un vaste espace de nature d'une bonne vingtaine d'hectares, rééquilibrant la répartition des espaces verts de la ville.

Le concept de « densification urbaine » évoqué par la MEL, dans l'objectif de réduire les déplacements en concentrant logements et activités ne veut pas dire bétonisation à outrance, il est nécessaire, pour les raisons mises en évidence par l'ARS citées précédemment, de préserver des zones vertes d'une superficie conséquente.

Concernant le concept de densification urbaine :

Selon Julien Fosse - Auteur du rapport de France-Stratégie sur l'artificialisation des sols : « Densifier ne signifie pas construire de grands immeubles partout, mais construire sur des parcelles un peu plus petites, réaliser des maisons sur deux étages plutôt que des maisons de plain-pied, faciliter les surélévations, de logements existants etc. ... »

Le rapport de France-Stratégie soulignait également que pour soutenir l'objectif « zéro artificialisation » il faut que certaines friches, c'est à dire d'anciennes terres artificialisées à l'abandon, puissent être rendues à la nature.

Ei le député Jean-Luc Lagleize, dans un rapport remis au gouvernement, déclarait pour sa part :

« Nous devons aborder la densité sans entrer dans la caricature »

Qualité de l'air :

Comme le rappelle l'Autorité Environnementale, le projet (piscine olympique - loisement « Ilôts Nordiques ») est situé dans un secteur parmi les plus pollués de la ville à proximité d'une voie à caractère autoroutière, et génère un supplément de trafic routier, ceci malgré les objectifs annoncés du nouveau Plan de Déplacement Urbain (PDU) et du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

L'argument logement :

Certes, il faut loger les gens, c'est l'argument de MEL. Mais les logements proposés correspondent-ils aux besoins réels ?

Il est prévu 25 à 40 % de logements dits sociaux, mais il existe différents types de logements sociaux : PLS, PLA, PLAI. Seuls les logements PLA et PLAI correspondent aux possibilités d'une population résidant dans les quartiers environnants, comme Moulins notamment, aux revenus modestes et précaires.

Or le pourcentage de logements réellement sociaux, est semble-t-il, réduit à la portion congrue.

Concernant le projet de centre aquatique :

Document : CONTRIBUTION ENQUÊTE PUBLIQUE .pdf, page 2 sur 2

Au plan de la ressource en eau, les tableaux présentés dans les réponses aux avis, font apparaître une consommation d'eau 2 à 3 fois plus importante pour le projet que pour la piscine Max Dormoy, certes pour une fréquentation 2 fois plus élevée.

Même en tenant compte du recyclage de l'eau, la consommation reste supérieure à celle de Max Dormoy.

La piscine Max Dormoy, renvoyée et adaptée aux nouvelles normes olympiques, serait selon moi, d'un coût moins élevé que le projet de centre aquatique.

Il y a également la questions des tarifs pratiques, permettront-ils un accès à tous ou seulement à une clientèle aisée ?

Enfin, les réponses aux avis apportées par la MEL dans le dossier, ne m'ont pas paru suffisamment argumentées et convaincantes.

Sans parler de la complexité et du manque de lisibilité du dossier, souligné d'ailleurs par l'Autorité Environnementale.

En conséquence, ce projet (ZAC et centre aquatique olympique) n'est pas recevable, car inadapté par rapport aux besoins réels, et aux enjeux climatiques, environnementaux, sociaux actuels.

René Sahy
Lambert

@88 - aguado-gutierrez mariana - Villeneuve-d'Ascq

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 13:10:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : enquête publique saint sauveur

Contribution :

Lille est beaucoup trop polluée, et ce depuis des décennies, en partie parce qu'elle manque d'arbres....

Il n'est nul besoin de nouveaux plans d'eau, il y a, par contre un réel besoin d'arbres, énormément d'arbres.... et aussi de protéger l'existant à ce niveau.

contre ce projet qui est quasi le même que le précédent, rejeté par la justice....

par ailleurs il faut souligner que le problème du verdissement de Lille est posé depuis les années 1970 (voir le programme de la liste "autogestion et écologie" aux Municipales de 1975 (autour de 1975), avec à l'époque déjà des actions pour sauver l'existant.....

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@89 - Prod'homme Hugo - Lille

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 13:31:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : La lutte contre le réchauffement climatique nous oblige

Contribution :

Lillois, ancien enseignant et chercheur en économie et bénévole-vice-président d'une association lilloise d'éducation à la citoyenneté et au développement durable, je suis particulièrement soucieux des enjeux climatiques, et notamment de ceux qui ont trait à l'organisation et l'aménagement du territoire.

La concentration des activités économiques et culturelles dans les grandes métropoles comme Lille ont provoqué de nombreux phénomènes, à commencer par l'augmentation de la pression de la demande de logement. La Ville de Lille est une des rares, en France, à avoir mis en place, malgré les difficultés juridiques et un manque de coopération à l'échelle métropolitaine, l'encadrement des loyers, qui participe évidemment à maintenir un parc locatif relativement abordable. La politique de construction et de réhabilitation de logements sociaux ou en accession à la propriété participe également à maintenir une mixité sociale dans la Ville, bien que les pressions du marché du logement soient très fortes.

Dans le même temps, il existe une aspiration que nous partageons tous de conserver la présence de la nature en Ville. C'est en effet un défi pour lutter à l'échelle micro-locale aux effets du réchauffement climatique (à commencer par la création d'îlots naturels de fraîcheur). Toutefois, une certaine forme de radicalité à ce sujet se traduit par une opposition systématique à tout projet de construction de logements, le dossier Saint-Sauveur en étant un emblème local. Cette réflexion radicale me semble, en tant que citoyen, particulièrement de courte vue. La pression sur le marché du logement reste toujours aussi forte (elle l'est d'autant plus quand les Villes essaient, comme à Lille, de conserver de la nature en Ville, car nous sommes nombreux à donner beaucoup de valeur à une Ville arborée et verte), et elle se traduit par deux phénomènes :

- un étalement urbain au-delà des limites de l'agglomération urbaine lilloise avec une forte artificialisation des sols (plus étendue, les projets immobiliers étant moins denses et donc plus étalés dans les zones péri-urbaines) qui supprime de larges surfaces qui pourraient être destinées à une nature très efficace dans la lutte contre le réchauffement climatique

- une augmentation continue, ces dernières décennies, du temps de transport domicile-travail chez les français, qui se traduit par une consommation de pétrole accrue, les transports en commun n'étant pas forcément adaptés aux trajets de personnes vivant en périphérie des métropoles.

Il en suit pour moi, clairement, que des projets comme celui de Saint-Sauveur, dans une friche industrielle qui n'a rien, aujourd'hui, d'une quelconque "nature" (j'ai habité dans le quartier Moulins et n'ai jamais considérée cette friche comme un espace naturel) permettrait de réintroduire cette nature en Ville, tout en assurant un certain nombre de logements sociaux et pour les classes moyennes (j'ai personnellement du déménager dans un quartier plus périphérique de Lille pour pouvoir me loger).

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

Enfin, concernant la piscine, il me semble que c'est un beau projet d'aménagement. Je suis personnellement usager d'une piscine publique extérieure à la Ville de Lille et cette piscine olympique pourrait mieux me convenir.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@90 - sebastien - Lille

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 13:44:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ma contribution

Contribution :

construire des piscines dans les quartiers et non un projet pharaonesque de seule portée affichage marketing.

du vert oui, pas du chlore.

comment peut-on déceimment se dire soucieux de l'environnement et construire de telles choses dont le lien avec les futurs jeux olympiques est assez clair alors que cette manifestation va générer des centaines de milliers de déplacements en avions.

Cela est purement est simplement interdit à qui a lu les conclusions du dernier rapport du GIEC.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@91 - Philippe - Villeneuve-d'Ascq

Organisme : association pour le développement de l'habitat participatif

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 14:20:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur l'aménagement du Parc St Sauveur

Contribution :

Je constate que ce projet ne réponds pas aux besoins sociaux des habitants de Lille. Le caractère prestigieux et démesuré de la piscine olympique n'est pas attendu par la population riveraine qui souhaite des espaces boisés et de repos . La rénovation des deux bassins de Max Dormoy devrait suffire aux amateurs de compétition qui suivent les épreuves à la télévision et non dans des tribunes où l'action des nageurs n'est pas toujours perceptible .

Je n'ai aucune illusion sur la prise en compte de mon avis comme beaucoup d'autres avis précédemment exprimés.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@92 - Olivier - Lille

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 15:56:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Oui il faut faire ces aménagements

Contribution :

Oui il faut faire ces aménagements

Profiter de cette friche bétonnée et déjà artificialisée.

Une piscine olympique a lille saint sauveur dans un parc en coeur de ville.

Pour remplacer à lille, l'équipement à bout de souffle de Bois Blanc.

- bien desservie par les transports en commun d'aujourd'hui de demain (tram)

- Là où déjà aujourd'hui plus de 50% des habitants de Lille ont abandonné la voiture au profit des mobilités douces

- Oui, Préservons notre métropole densifions nos villes pour diminuer les déplacements et l'artificialisation des terres agricoles actuelles (cohérence écologique sur le territoire)

Développons ici des logements, des commerces, de la culture, un équipement sportif métropolitain des parcs urbains c'est ça le projet de saint sauveur travailler depuis le début avec la Démocratie participative lilloise!

Habiter en ville c'est partager

Quel intérêt d'avoir encore un énorme espace vert en hypercentre où on y fera pas plus de ce que l'on peut y faire déjà à quelques minutes à pieds ou en transports en commun (Jb lebas, Vauban, la citadelle, matisse, les dondaines, le jardin des plantes... et bientôt le parc de fives call en téléphérique !)

Bienvenue aux futurs habitants de saint sauveur pour profiter de tout cela!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@93 - Rebergue - Faches-Thumesnil

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 16:46:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet Saint Sauveur: une non projection dans l'avenir

Contribution :

Bonjour,

Nous sommes personnellement complètement défavorable au projet Saint-Sauveur.

J'ai bien lu les rapports techniques des associations PARC Saint-Sauveur, les Amis de la terre Nord.... qui ne penchent pas du tout en faveur du projet.

Je pourrais les réécrire ici.

Je vais plutôt avancer des arguments de coeur: comment peut-on encore penser de pareils projets?

- Ils consomment une eau qui se raréfie partout y compris sur la MEL (les nappes se sont-elles vraiment remplies cette année?)

- Cela ajoute ENCORE du béton alors que nous faisons partie des grandes villes européennes et françaises qui comptent le moins de verdure, parcs, ... au détriment des habitants (ils sont facteurs de bien-être physique et mental). La rénovation de la piscine Marx Dormoy devrait être pensée.... A-t-on besoin de 6 bassins d'eau pour Lille? Les enfants ne peuvent apprendre à nager dans les piscines actuelles? Il y a peut-être d'autres moyens pour atteindre ce but que de construire de nouvelles piscines hors de prix...

- cela accentuera encore l'îlot de chaleur que constitue la ville de Lille, déjà dans le rouge (+3 ou 4 degrés de mémoire...)

- Il existe en ce moment un espace certes non domestique mais arboré, qui serait GRATUIT dans une époque de baisse du pouvoir d'achat. Parce que je ne pense pas que la piscine, restaurant, lieux de réception.....soit à la portée de tous !

Alors voilà, quelle ville veut-on pour demain? Une ville à la pointe en matière d'écologie, de prévention des îlot de chaleur , du bien-être de ses habitants etc.... ou on continue à fermer les yeux sur la catastrophe qui s'annonce et on finit en retard sur les autres villes en matière d'investissement (écologique ET économique, les 2 n'étant pas incompatibles, il suffit de penser autrement)

Je suis du côté des intérêt des habitants, pas des intérêts économiques de quelques uns, je suis contre ce projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@94 - Druelle Marie-Thérèse - Lille

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 16:57:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Enquête publique ZAC St Sauveur

Contribution :

Projet important pour les Lilloises et Lillois et les habitants de la MEL:

1. Sur la piscine olympique

Le nouvel équipement avec 2 bassins de 50 m, un grand bassin de 33 m x 25 m et des bassins ludiques répond à une véritable attente pour les besoins pour l'apprentissage de la natation, pour les familles, pour les clubs et pour les compétitions.

L'alternative de rénover Marx Dormoy ne pourra pas remplir les mêmes fonctions et, par ailleurs, aurait l'inconvénient majeur d'avoir une piscine en moins pendant 3 à 4 ans, le temps des travaux.

Le projet de piscine lui-même, qui donne sur le parc et fait écran par rapport aux futurs espaces verts, en intégrant en outre une vraie toiture végétalisée est cohérent en termes de qualité de l'air. Sa localisation comme celle du projet Saint-Sauveur permet un accès aisé par les transports en commun (2 stations de métro, ligne de bus à haut niveau de service + desserte par la futur ligne de bus à haut niveau de services Villeneuve d'Ascq-Eura Technologies, le terminus du tram à Grand Palais, voire le téléphérique qui reliera à terme Saint-Sauveur à Fives Call).

2. Le projet permet la dé-bétonisation d'une friche pour créer de nouvelles continuités végétales et des rues apaisées au milieu desquelles des îlots de logements seront réalisés, notamment sociaux (près de 70% localités sociales et en accession social via l'organisme de foncier solidaire). On a tous en souvenir la zone industrialo-ferroviaire de Saint-Sauveur, ses halles et ses quais de chargement, avec ses nuisances, bruits, pollutions, dues principalement au balais de camions qui venaient charger leurs marchandises sur le site.

La lecture attentive du dossier indique bien, contrairement à ses détracteurs peut-être mal renseignés, qu'il s'agira d'un quartier habité très vert, avec un grand parc, un réseau de jardin, des coeurs d'îlots végétalisés et une attention délicate, dans son dessin, aux corridors de biodiversité. Ce projet permet de répondre aux besoins des lillois en attente d'un logement sans oublier de créer de nouveaux espaces verts, pour le site et pour les quartiers qui l'entourent.

Si on dézoome, ce projet permet surtout d'éviter, pour répondre aux mêmes besoins, de supprimer de 80 à 120 ha de terres agricoles en périphérie, sans compter la pollution atmosphérique induite par l'étalement urbain et les déplacements générés.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@95 - DRUELLE JEAN-PIERRE

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 16:58:03

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZAC Saint Sauveur

Contribution :

Projet important pour Les Lillois et les habitants de la MÈL :

1. Sur le projet

Il permet la dé-bétonisation d'une friche pour créer de nouvelles continuités végétales et des rues apaisées au milieu desquelles des îlots de logements seront réalisés, notamment sociaux (près de 70% localités sociaux et en accession social via l'organisme de foncier solidaire).

Il s'agira d'un quartier habité très vert, avec un grand parc, un réseau de jardin, des coeurs d'îlots végétalisés et une attention délicate, dans son dessin, aux corridors de biodiversité. Ce projet permet de répondre aux besoins des lillois en attente d'un logement (16 000 demandes en attente) sans oublier de créer de nouveaux espaces verts, pour le site et pour les quartiers qui l'entourent.

Ce projet permet surtout d'éviter, pour répondre aux mêmes besoins, de supprimer de 80 à 120 ha de terres agricoles en périphérie, sans compter la pollution atmosphérique induite par l'étalement urbain et les déplacements générés.

2. Sur la piscine olympique

Le nouvel équipement avec 2 bassins de 50 m, un grand bassin de 33 m x 25 m et des bassins ludiques répond à une véritable attente pour les besoins pour l'apprentissage de la natation, pour les familles, pour les clubs et pour les compétitions.

L'alternative, rénover Marx Dormoy, ne pourrait pas remplir les mêmes fonctions et, par ailleurs, aurait l'inconvénient majeur d'avoir une piscine en moins pendant 3 à 4 ans, le temps des travaux.

Le projet de piscine lui-même, qui donne sur le parc et fait écran par rapport aux futurs espaces verts, en intégrant en outre une vraie toiture végétalisée est cohérent en termes de qualité de l'air. Sa localisation comme celle du projet Saint-Sauveur permet un accès aisé par les transports en commun (2 stations de métro, ligne de bus à haut niveau de service + desserte par la futur ligne de bus à haut niveau de services Villeneuve d'Ascq-Eura Technologies, le terminus du tram à Grand Palais, voire le téléphérique qui reliera à terme Saint-Sauveur à Fives Cail).

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@96 - Quentin - Lille

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 17:09:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis sur l'aménagement de la friche Saint Sauveur

Contribution :

Le projet de la ville de Lille ne correspond pas aux attentes de ses habitants d'avoir une ville plus vertueuse en matière d'écologie.

La ville souffre énormément de la pollution aux particules fines. Plus important que de nager, les habitants de Lille doivent pouvoir respirer!

Ce projet est une aberration face aux enjeux climatiques actuels. Arrêtons la bétonisation des terres et la destruction d'éco-systèmes!

Je suis contre ce projet et en faveur du développement d'un espace naturel sur ce site.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@97 - Liénard Christopher - Faches-Thumesnil

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 17:22:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Emplacement trop exposé à la pollution de l'air

Contribution :

Je renouvelle ici la contribution que j'avais faite lors de l'enquête précédente, visant à faire remarquer que c'est une mauvaise idée de positionner un équipement sportif aussi proche du périphériqueillois, sur un site aussi exposé à la pollution de l'air.

En effet, lorsqu'on fait du sport nous respirons jusqu'à 25 fois plus d'air qu'au repos, ce qui augmente d'autant l'impact de la pollution de l'air environnante sur notre organisme et notre santé (ce qui justifie par exemple les recommandations sanitaires invitant à ne pas pratiquer d'activité physique lors d'un pic de pollution).

Rappelons que selon les chiffres officiels de Santé Publique France, 1700 victimes sont à déplorer tous les ans dans notre métropole en lien avec cette pollution de l'air. 18 mois environ d'espérance de vie en moins pour ses habitants. Et depuis que ces chiffres officiels ont été établis, d'autres études scientifiques internationales ont revu à la hausse le nombre de pathologies impactées négativement par l'exposition aux particules fines, nous invitant donc à revoir à la hausse les chiffres des victimes de cette pollution -particulièrement forte ici.

Il serait donc beaucoup plus judicieux, et meilleur pour la santé des futurs nageurs qu'il est du devoir des décideurs de protéger, de positionner cette piscine sur un autre site plus éloigné des plus fortes sources de pollution de l'air, et donc loin du périphérique qui en est la plus forte.

Par ailleurs, le chapitre 4.5.3.3 présentant les valeurs recommandées par l'OMS pour les différents types de polluants n'est pas à jour, il n'intègre pas l'abaissement des seuils réalisé en 2021 par l'OMS (celui relatif à la moyenne annuelle des particules fines PM2.5 a par exemple été divisé par deux !), au regard justement des études scientifiques les plus récentes, et du caractère insuffisant des anciens seuils pour protéger la population. La réglementation française étant basée sur les anciens seuils, et encore seulement partiellement, il y aurait lieu de ne pas se contenter de cette réglementation un peu dépassée, qui n'a pas encore intégré les dernières connaissances scientifiques et sanitaires, pour juger du caractère néfaste d'un certain seuil d'exposition à la pollution de l'air.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@98 - Huyghe Christian - Mons-en-Barœul

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 17:43:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Refus de transformation de la zac Saint sauveur

Contribution :

Ce projet va à l'encontre de tout ce qui touche les problématiques et la gestion de l'eau.

Il est temps que les élu (e)s se rendent à l'évidence qu'ils ou elles doivent prendre leur retraite et arrêter de se faire plaisir.

Stop au nombrilisme. Dunkerque a une piscine olympique donc le département est équipé. La Mel a assez de piscines. Soit à la surconsommation!

La zac devrait être une zone verte avec un minimum d'aménagement et non une zone pour cacher les migrant.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@99 - Delcroix André

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 18:24:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution à l'enquête publique

Contribution :

La ville de Lille n'a pas besoin d'équipements sportifs de luxe, elle n'a pas besoin de 3 piscines dont 2 olympiques sur St Sauveur. Eventuellement 1 piscine ordinaire suffirait, en plus de la piscine Max Dormoy, qui peut être réaménagée pour un coût nettement moins élevé.

La ville de Lille manque d'espaces verts, par rapport à beaucoup de grandes villes de France. Lille est l'une des villes les plus polluées. Si la ville de Lille et la Communauté Urbaine disposent de fonds importants, tant mieux, elles pourraient les consacrer à vraiment lutter CONTRE LA POLLUTION. Je suggère des transports publics plus développés et gratuits dans toute la métropole lilloise, pour être accessibles à tous et entraîner une diminution de la circulation des voitures individuelles comme à Dunkerque. De plus depuis beaucoup d'années, et la plupart des jours de semaine, des embouteillages longs, donc produisant pollutions supplémentaires et pertes de temps, se produisent autour de Lille sur les 3 autoroutes vers Arras, Dunkerque, Valenciennes, et sur l'autoroute A 22 / N 227. Ces embouteillages concernent tous les jours des gens qui viennent travailler à Lille ou qui quittent Lille pour leur travail. Contrairement à la politique du gouvernement, il faudrait développer les trains régionaux en trajets et en nombre, sachant que le train est le mode de transport de loin le moins polluant. On pourrait organiser aussi des services d'autocars sur les autoroutes. Un autocar peut emmener 60 passagers ou plus, combien de voitures individuelles cela ferait-il en moins ?

Donc je pense que la friche St Sauveur devrait rester, pour sa plus grande partie, un espace vert. Dans ce contexte grave de dérèglement climatique, je demande que les aménagements des villes aillent dans le sens d'une transition écologique nécessaire et de l'intérêt général, plutôt que de satisfaire des intérêts particuliers.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@100 - Alluin Bernard - Lille

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 18:52:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Aménagement Saint Sauveur

Contribution :

Je souhaite un projet équilibré pour la Zac Saint Sauveur: une partie parc, une partie logements dont des logements sociaux, une partie piscine

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@101 - Magalie - Lille

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 20:34:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Piscine St Sauveur

Contribution :

Une piscine, en plus, à Lille ne serait pas superflu car il manque de piscine pour apprendre la natation (pour adultes et enfants).

Cette piscine pourrait être un équipement sportif opportun pour toutes et tous.

Il faut travailler pour que cet équipement soit le plus vertueux possible.

Ex: utiliser l'eau de vidange pour de l'arrosage ou autre utilisation.

Il faut aussi penser les transports en commun autour et les arceaux vélos et Ville.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@102 - Gregory - Lille

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 20:43:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Oui à la piscine mais....

Contribution :

Une piscine est un service public nécessaire au regard du nombre d habitants dans le secteur et notamment les jeunes qui devront apprendre nager dans ce nouveau quartier !

Cependant il est important de bien vérifier la consommation d eau afin d être en adéquation avec le stress hydrique sur la métropole ds les années à venir. (cependant l apprentissage de la natation est nécessaire)

Étant dans un éco quartier, cette piscine doit cocher les critères les plus stricts sur le plan environnemental.

Il faut aussi voir comment l eau peut être réutilisée en son sein ou avec son environnement. Idem pour production de chaleur....

Il faudra aussi veiller que cette piscine réponde à des tarifs de service public !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@103 - Alluin Patrick - Lille

Date de dépôt : Le 10/07/2022 à 22:42:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Souhait aménagement Saint-Sauveur

Contribution :

Je souhaite

- Une piscine

- l'élargissement du parc Lebas

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@104 - Nicolas - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 00:23:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Oui au projet

Contribution :

Habitant le long de la friche St-Sauveur, ce projet d'aménagement est un équilibre entre la nécessité de construire des logements sociaux, plus de verdure et une piscine moderne.

Le nombre de ménages en attente de logements augmente, il est nécessaire de construire (projet avec une majorité de logements sociaux) et pas seulement en banlieue.

Pour les nageurs, la saturation de certaines piscines est importante et la nécessité d'un nouvel équipement moderne s'impose en complément des piscines existantes.

J'apprécie également le lien qui sera fait entre les différents quartiers de Lille (vers Fives), avec un parc qui amènera de la verdure dans le prolongement du parc JB Lebas

L'impact écologique est certain mais le projet présenté dans sa dernière version est donc un bon compromis entre toutes ces composantes pour en finir avec cette friche très bétonnée et en grande partie inaccessible.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@105 - Franck Sven - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 00:50:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Saint-Sauveur : Comment respirer avec un seul poumon ?

Contribution :

Mesdames et messieurs,

Vous trouverez en pièce-jointe notre contribution à l'enquête.

Résumé :

Pour nous, la probable pénurie future d'eau douce et l'augmentation du coût de l'énergie en raison de la guerre en Ukraine remettent en question la viabilité économique d'un projet surdimensionné comme cette piscine. En outre, nous pensons que l'emplacement est problématique, car nous avons besoin des terres ouvertes avec de végétation qui contribuent à équilibrer le microclimat de la ville.

D'une manière générale, nous reconnaissons la nécessité de construire des logements, mais nous pensons que la densification doit être le résultat d'interventions plus petites ainsi que de la rénovation du parc immobilier existant. De plus, la demande de 16.000 logements sociaux avec une part de 35 % dans des constructions signifieraient d'augmenter le nombre total de logements de la ville par 40 % et continuer à construire pendant les 35 prochaines années. Nous proposons plutôt d'accroître les efforts pour mettre sur le marché les 13.000 appartements vides.

Notre contribution en ligne - <https://www.votfrance.org/lille/participer/Saint-Sauveur-Comment-respirer-avec-un-seul-poumon>

Pièce(s) jointes(s) :

Volt

Saint-Sauveur : Comment respirer avec un seul poumon ?

- > La pénurie d'eau et le coût de l'énergie rendent l'exploitation d'une piscine surdimensionnée intenable.
- > Les plantes sur le toit ne peuvent pas compenser les arbres et la terre ouverte qui seront artificialisés pour la piscine.
- > La densification doit passer par de petites interventions, la rénovation et l'utilisation de logements vides plutôt que par des projets à grande échelle.

Le 10 juillet 2022

Pour la ZAC Saint Sauveur, une nouvelle concertation a été lancée pour prendre en compte la modification apportée à la construction d'une piscine olympique sur la Belvédère, car ce type d'intervention nécessite de montrer la gestion prudente des ressources en eau et la protection des aquifères.

Compte tenu de la probable pénurie future d'eau douce, de l'augmentation du coût de l'énergie et de la nécessité de disposer d'un terrain ouvert dans les limites de la ville, ce qui contribue à atténuer les effets du changement climatique, Volt estime que la piscine olympique ne devrait pas être construite et pas non plus sur ce site choisi. Nous sommes donc favorables à la rénovation de la piscine Marx Dormoy et d'autres piscines existantes.

Volt souligne l'importance des projets de construction à plus petite échelle pour densifier la ville. Ces projets devraient se concentrer avant tout sur la création de logements sociaux et sur la rénovation des bâtiments existants afin de protéger les

1

Volt

habitants du changement climatique. Nous voulons également trouver des moyens de mettre sur le marché les logements vides au lieu de construire à grande échelle sur les derniers terrains du centre-ville qui se prêtent à la construction d'un parc.

La citadelle est notre seul poumon et si nous intensifions les constructions et l'artificialisation, respirer deviendra de plus en plus difficile avec un seul poumon. Nous souhaitons donc que Saint Sauveur soit transformé en parc.

Une piscine hors du temps et mal placée

Une grande partie du sud de l'Europe subit une sécheresse sans précédent et le nord de la France fait également partie des zones qui devraient souffrir de graves sécheresses à l'avenir. Les études de la MEL montrent un bilan fragile entre l'eau douce consommée dans la zone de la MEL et les capacités des trois aquifères qui la fournissent (la Nappe de la Craie, des calcaires du carbonifère et l'eau de la Lys) avec des disponibilités entre 222 000-250 000 m³/vis à vis des besoins de 180 000 190 000 m³/vis. Le risque est imparable que l'eau douce devienne une ressource limitée dans un avenir proche et, compte tenu de l'équilibre déjà fragile, nous devons éviter les projets pharaoniques qui pourraient dans quelques années être limités dans leur utilisation alors que nous luttons pour maintenir l'approvisionnement en eau douce pour la population.

De plus, la guerre en Ukraine et les augmentations des prix de l'énergie commentent également à peser sur les infrastructures publiques qui tentent de réduire leur consommation d'énergie. Premières victimes : les piscines publiques qui cessent de chauffer l'eau ou ferment complètement. Avec la poursuite du conflit et des relations tendues avec la Russie dans un avenir prévisible, nous prévoyons également des contraintes futures en ce qui concerne l'exploitation d'une piscine olympique des dimensions susmentionnées d'une manière financièrement viable.

Considérant que le projet ne sera pas achevé à temps pour profiter des Jeux Olympiques de 2024 à Paris et face aux risques de son exploitation compte tenu des augmentations significatives du coût de l'énergie et des ressources en eau contraintes, nous pensons, que cette piscine n'est pas un projet pour le présent, ni pour l'avenir.

De même, nous critiquons le choix de l'emplacement de la piscine sur un terrain avec une végétation existante qui ne fait pas partie de la friche. La végétation sur les toits ne compense pas le manque d'arbres et de terre ouverte pour capter l'eau de pluie. Dans le monde entier, les villes construisent des zones éponges pour absorber l'eau

2

Volt

de pluie et gérer le microclimat, en intégrant les effets du changement climatique dans leur planification urbaine et spatiale. Le Belvédère devrait servir cet objectif et nous ne pensons donc pas que le choix de l'emplacement de la piscine soit judicieux si les capacités à absorber les pluies torrentielles, à alimenter les ressources en eau souterraine et à influencer positivement le microclimat des environs sont des priorités de la ville et de la métropole.

Construire pour les habitants, pas pour les promoteurs

Bien que ne faisant pas nécessairement partie de cette concertation, nous souhaitons également exprimer nos préoccupations quant à la nature générale du projet. Il peut bien sur prétendre être plus écologique que la friche actuelle - notamment en ce qui concerne la gestion et la conservation des ressources en eau. Mais il s'agit là d'une barrière bien basse à franchir, car être plus écologique qu'une surface bétonnée n'est pas une grande réussite. Nous aurions préféré que la friche Saint-Sauveur soit décapée, nettoyée et transformée dans la deuxième grande surface verte au centre-ville. Dans le cadre d'une stratégie nationale de "zéro filet d'artificialisation", la friche pourrait servir à équilibrer les terrains perdus dans la ville pour d'autres projets de construction.

Nous sommes tout à fait conscients de la nécessité de construire des logements abordables et de densifier notre tissu urbain. Cependant, le faire par le biais de projets à grande échelle sur les derniers terrains restants, qui pourraient modifier considérablement le caractère de Lille en tant que ville grise et polluée, n'est ni durable ni responsable. 100 appartements sociaux d'ICF habitat ont été supprimés pour en construire 700 nouveaux parmi environ 2000 nouveaux appartements. Faisons le calcul : un complément de 1000 logements sociaux en 2018 et 700 HLM en cours de construction dans le projet Saint-Sauveur de 2000 logements, il faudrait construire 45000 logements à Lille pour couvrir la demande de logements sociaux. Cela s'ajoute aux 140 000 logements existants (2012) et signifierait une croissance supplémentaire de la ville de 30%. Rappelons qu'entre 2013 et 2019, 8286 logements ont été construits à Lille. A ce rythme, il faudrait continuer à construire pendant 33 ans pour couvrir toutes les demandes de logements sociaux. Un ratio de seulement 35% de logements sociaux n'est dans ce contexte pas soutenable.

Nous tenons également à souligner qu'avec la suppression de la Taxe d'habitation, la municipalité va perdre l'un de ses principaux moyens de revenus. Le gouvernement fournira une contribution compensatoire mais basée sur un coefficient défini sur la base des chiffres de 2017 et 2020 qui ne sera réévalué qu'en 2024. La compensation favorisera également la construction de bureaux au lieu de logements et de logements de qualité au lieu de logements sociaux. N'oublions pas non plus que les équipements et services nécessaires à tous ces nouveaux bâtiments ne pourront plus être financés par la taxe

Volt

d'habitation. Plus on construit de nouveaux logements, plus on risque de grever le futur budget municipal pour fournir les infrastructures et les services que les habitants sont en droit d'attendre.

Une solution alternative serait de se concentrer sur la rénovation et l'utilisation du parc de logements existants. Selon l'INSEE, il y a 13000 logements vides à Lille. Au lieu de construire de nouveaux appartements pour les 30 prochaines années, une approche plus durable pour répondre aux besoins en logements sociaux, sans risquer de grever le futur budget municipal, serait de rendre ces appartements utilisables. Oui, cela signifierait moins de construction et plus d'activités de rénovation. Cela nécessiterait également l'introduction et l'application d'une législation telle que l'Émobly Dwelling Management Order au Royaume-Uni, mais nous devons nous efforcer d'utiliser nos ressources plus efficacement et laisser 10 % de notre parc de logements vides est un énorme gaspillage de ressources.

SOURCES

- Projet Saint-Sauveur - Enquête publique du 10 juin au 11 juillet 2022 [nocths \(lille\)](#)
- Les Echos - Sécheresse : l'Europe durement touchée, juillet 2022 [\(lille\)](#)
- La Baronne / C'Est - Pénurie d'eau - Le jour zéro approche à grands pas [\(lille\)](#)
- Ville de Lille - Enquête Publique - Demande d'autorisation modificative (...) - réponse aux avis émis sur le projet [\(lille\)](#)
- (de) Stern - Pénurie d'énergie : les piscines de Dresde ferment pendant les vacances, juillet 2022 [\(lille\)](#)
- Les éclaircisseurs - Les Sponge-city, le modèle chinois pour lutter contre les inondations, novembre 2020 [\(lille\)](#)
- (en) The Mayor - Budapest prépare un concept de "ville éponge" alors que les inondations estivales s'intensifient, juin, 2022 [\(lille\)](#)
- (en) Earthbound - Le dépaillage peut être une adaptatn climatique vitale, août, 2021 [\(lille\)](#)
- La Voix du Nord - Ces 16 000 ménages qui frappent à la porte des HLM, janvier 2019 [\(lille\)](#)
- Insee - Logement en 2019 [\(lille\)](#)
- (en) Wikipedia - Ordre de gestion des logements vides [\(lille\)](#)
- France Urbaine - Le coefficient correcteur - l'illusion du hold-up, décembre 2021 [\(lille\)](#)
- La Gazette des communes - Les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation sur la construction de logements, octobre 2021 [\(lille\)](#)
- Ouest France - Fin de la taxe d'habitation. Les communes vont-elles se rattraper sur la taxe foncière ? - septembre, 2021 [\(lille\)](#)

Volt

À propos

En tant que premier véritable parti paneuropéen, Volt s'engage à réformer l'Union européenne et à répondre aux défis de nos jours de manière coordonnée au niveau européen. La vision de Volt : une Europe progressiste avec une société inclusive, une économie qui protège le climat, un système éducatif adaptable et une numérisation autodéterminée.

Volt est convaincu que seule une participation démocratique de tous les citoyens et toutes les citoyennes européennes nous préparera à un avenir durable, économiquement fort et socialement juste. Voilà pourquoi Volt agit à tous les niveaux - du local à l'europpéen, en tant que mouvement et parti. Le mouvement donne à toutes et à tous une voix et la possibilité de s'engager politiquement à partir de la société. Aujourd'hui, Volt est présent dans toute l'Europe : des milliers de personnes de tous âges et de toutes professions s'engagent dans 30 pays européens avec des équipes dans des centaines de villes.

Contact

Sven Franck - Co-président de Volt France

Mail : sven.franck@volteurope.org

Eric Galera - Responsable des relations presse

Mail : eric.galera@volteurope.org

Plus d'information sur notre [site web](http://site.web) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Instagram](#)

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@106 - marie - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 07:38:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : favorable au projet st sauveur

Contribution :

Habitant à proximité de la friche, je souhaiterais un projet permettant d'avoir un parc de grande taille mais également des logements, commerces.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@107 - Grzych Gerard - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 08:32:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution à l'enquête publique.

Contribution :

Bonjour,

L'agglomération lilloise a plus besoin d'espaces verts que d'équipements sportifs aqua-ludiques, la ville de Lille est l'une des plus polluées de France, et à la traîne par rapport au nombre de m² d'espaces verts par habitant.

- Concernant les piscines, la rénovation et le réaménagement de Max Dormoy serait d'un coût nettement moins élevé que la création d'un nouveau complexe aquatique.

Cordialement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@108 - Leoni Véronique - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 09:26:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Demande d'autorisation modificative au titre de la loi sur l'eau de la ZAC Saint-Sauveur

Contribution :

Nous avons besoin d'espaces verts et non d'un complexe aquatique de cette dimension.

Qu'en est-il de la piscine d'Hellemmes-Fives? Les anciennes piscines de ces quartiers ont besoin d'être rénovées ou une nouvelle construite mais certainement à Saint Sauveur trop éloigné. Les enfants n'ont pas besoin de ce complexe pour apprendre à nager.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@109 - LEPLUS Marine - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 09:52:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un nouveau quartier

Contribution :

Cela fait plus de 30 ans que j'habite dans ce quartier, et je le vois se métamorphoser. J'attends que la ville puisse enfin avancer sur ce projet. Je suis contente

que ce projet puisse se développer car il va dynamiser le quartier en amenant de nouvelles activités, de nouveaux commerces et de nouvelles familles. Je suis impatiente de pouvoir profiter d'un quartier vert, arboré, avec des logements modernes et de bonne qualité, une piscine, des services et des commerces.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

E110 -

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 09:58.41

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Participation à l'enquête publique Saint-Sauveur à Lille

Contribution :

Bonjour,

Suite à la procédure d'enquête publique concernant le projet d'aménagement de la friche Saint-Sauveur, je me permets de vous présenter mes quelques réflexions.

En tant que riverain immédiat de la friche Saint Sauveur (demeurant au 1 boulevard Jean-Baptiste Lebas à Lille), j'aimerais vous exposer mon point de vue sur le futur projet. Ma compagnie, mon fils de 4 ans et moi-même, nous résidons dans le quartier Saint Sauveur depuis 4 ans. Nous nous y sentons très bien pour de multiples raisons et ce malgré la présence d'un boulevard au pas de la porte qui occasionne beaucoup de nuisances (bruit et pollution) liées aux véhicules y circulant. Nous sommes ravis de vivre à côté du parc Jean-Baptiste Lebas et à côté de la friche Saint Sauveur. D'ailleurs, nous fréquentons régulièrement la "Gare Saint Sauveur" et le "Cours St So". Ces lieux, et surtout le dernier (amené à disparaître si le projet devait se réaliser en l'état), constituent des espaces très particuliers pour les lillois et les résidents du quartier plus particulièrement. Reculé de la rue, les aménagements proposés dans le cours St So [ferme urbaine, "bistrot du cours st so", pelouses et autres espaces ludiques pour les enfants (piste pour le vélo par exemple) ou les adultes] ainsi que l'équipe gérant ces espaces permettent une vie de quartier riche, diversifiée, animée, interculturelle et intergénérationnelle, unissant Lille-Moulins à Lille-Centre. Il s'agit d'un lieu, certes temporaire à sa création, qui constitue malgré tout, un espace de vie pour beaucoup de lillois, dont ma famille.

Aussi, vous l'aurez compris, je ne suis pas en faveur du projet tel qu'il est présenté car, à ce jour, si les choses ont changé depuis l'initiation du projet que ce soit d'un point de vue environnemental (climatique notamment), mais aussi d'un point de vue socio-économique (inflation, baisse du pouvoir d'achat, précarité renforcée, etc.), c'est bel et bien dans le cœur des lillois et leur mode de vie que les choses ont changé. Ce lieu "temporaire" est devenu durable et pérenne à leurs yeux et y sont attachés dorénavant. Je comprends la diversité des arguments à la création de ce projet ou à son opposition. Néanmoins, il me semblait important de rappeler que cette friche n'est pas "vide", elle est aujourd'hui un lieu de vie pour beaucoup de lillois et nécessite d'être prise en compte bien davantage dans le projet du quartier Saint-Sauveur.

Ensuite, il suffit de monter en haut du beffroi pour admirer la vue sur Lille et ses environs et constater que le pourmon vert de Lille se trouve à la Citadelle. Néanmoins, se trouve un autre pourmon vert, moins "officiel" mais tout aussi réel, avec la friche Saint Sauveur. Ce pourmon vert va être détruit ou tout au moins considérablement diminué par le projet dans sa version présentée. Or, alors que le changement climatique va nous donner une ère nouvelle vague de chaleur et que Lille souffre de pollution de l'air (avec des pics de pollution trop fréquents et sans réelle mesure capable de les endiguer entraînant des problématiques sanitaires sérieuses pour la population, dont les plus vulnérables), il s'agit de revoir l'urbanisme lillois pour tendre vers l'adaptation, la résilience et la transition de notre territoire et non de poursuivre le même dessin qu'aujourd'hui. Il est nécessaire de changer et ce projet ici présenté ne va pas, selon moi, dans le sens escompté. A nouveau, je demande, en tant que citoyen lillois, des projets alternatifs capables d'équilibrer davantage les enjeux actuels et futurs de notre ville et de notre métropole de Lille.

Enfin, après m'être opposé, je tenterais d'être constructif en proposant, certes une nouvelle étude, mais également un projet dans la continuité de ce qui existe à ce jour.

Plus précisément, concernant la construction de logements, à ce jour, des bâtiments en reconversion sont en train d'être démolis (sur la rue de Maubeuge) il peut être intéressant de reconstruire sur ces futurs espaces dégagés, des logements et commerces. Peut-être même, il peut être intéressant de construire le long de la rue de Cambrai sur le terrain de la friche. Mais il est essentiel de limiter la construction de logements et commerces à ces lieux.

Concernant la piscine, nous avons à ce jour, une piscine olympique vieillissante qui nécessite d'être réaménagée. Je propose de la construire à proximité immédiate du site actuel à Bois-Blanc sur les pelouses qui jouxtent la piscine Marx Dormoy, loin de toute problématique de pratique sportive (parfois intensive) à proximité d'un point noir de pollution de l'air: le boulevard périphérique.

Concernant le reste de la friche, à savoir tout le site, hormis une bande de 50 m le long des rues de Maubeuge et de Cambrai qui pourrait être aménagée en logements et commerces, je propose de ne réaliser que des emprises "temporaires" avec pour fils conducteurs la culture et le lien de l'humain (et de la ville) avec les autres vivants (dont la Nature). Le cours St So continuera d'exister et d'évoluer au gré des populations actuelles et futures et de leurs besoins, mais selon des aménagements "temporaires", laissant ainsi l'opportunité pour les générations futures de bénéficier d'espaces de grande superficie au sein de leur ville et de réaliser les aménagements nécessaires à leurs besoins futurs. En attendant, ces espaces seront des lieux de biodiversité, de lutte contre le changement climatique (stockage du CO2 par les plantes et adaptation au changement climatique par son essence d'flots de fraîcheur), de sensibilisation à ces enjeux, mais aussi, ils continueront d'être des lieux de rencontre et d'échanges entre les lillois, comme ils le sont si bien aujourd'hui.

J'espère que vous voudrez bien accuser la bonne réception de ce message et vous remercie d'avoir pris connaissance de l'intégralité de son contenu.

Bien cordialement, Matthieu Meerpoël

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@111 - DASSONVILLE René - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 11:08:07

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contre un projet allant à l'encontre de la crise environnementale

Contribution :

Les crises écologique et environnementale (mais aussi économique) que nous commençons à peine à subir devrait mettre un terme à ce genre de projet du siècle dernier. Il est temps que nos villes deviennent vivables à long terme. Le projet de méga piscine entre autres est totalement aberrant alors qu'on parle de pénurie d'eau, sans compter l'énergie qu'il faudra pour maintenir la température de telles quantités. Pourquoi ne pas rénover les piscines existantes ?

La ville de Lille est la plus mal classée en terme d'espaces verts/habitants. Ce projet sur la friche ne va qu'aggraver la situation.

Je rejoins complètement l'analyse et les propositions faites par l'association VOLT.

J'ajoute de plus que la consultation de la population sur un tel projet n'est pas satisfaisante en terme de démocratie et de débats contradictoires pour associer au mieux la population.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@112 - SIDHOUM Nassim - Roubaix

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 11:18:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Le projet Saint-Sauveur est inutile

Contribution :

Je suis contre ce projet inutile et imposé.

- L'agglomération lilloise a plus besoin d'espaces verts que d'équipements sportifs aqua-ludiques. la ville de Lille est l'une des plus polluées de France, et à la traîne par rapport au nombre de m2 d'espaces verts par habitant.

- Concernant les piscines, la rénovation et le réaménagement de Max Dormoy serait d'un coût nettement moins élevé que la création d'un nouveau complexe aquatique.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@113 - Bertinchamp Alice - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 13:52:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : besoin de fraîcheur durable

Contribution :

Bonjour,

En tant qu'habitant de Lille, je suis pour la réhabilitation de la ZAC Saint Sauveur en un grand parc : le manque d'espaces à Lille est important. Lille est statistiquement très mal-notée à ce sujet et les parcs sont saturés autant que le métro !

J'ai bien parcouru le dossier technique : la création d'une ville d'avenir passe par l'amélioration de l'existant. La qualité de vie de tous les Lillois et Lilloises dépend de la présence d'espace vert et d'autant plus avec l'augmentation des températures et une période estivale qui tend à s'étendre.

Une ville d'avenir c'est une ville qui pense relocaliser pour limiter les émissions carbonees : en parallèle de ce projet, depuis 10 ans, la MEL ne fait que laisser bétonner d'anciennes fermes et pépinière. A l'heure où les rapports du GIEC nous sonnent l'alarme, nous indiquent que devons repenser nos modes de vies, la massification de la ville et l'augmentation des densités est un contre-sens écologique.

Augmenter la densité et la pression urbaine, la densification de la circulation alors que les routes sont elles aussi saturées est une autre aberration qui ne prend pas en compte les recommandations du GIEC..

Cette densité est déjà alourdie par tous les immeubles qui ont vu le jour entre l'Auberge de Jeunesse et la porte de Valenciennes : un Parc serait bienvenu pour tous ces nouveaux habitants.

D'autant que les plus grands espaces verts se trouvent alentour de la Dutille, y compris, le futur Parc au Peuple Belge.

De plus la création de logements va bon train partout dans Lille et aux abords de la Métropole :

pourquoi ne sont pas créés ses fameux îlots nordiques à ces endroits là ? alors, que les études montrent que la verdure est essentielle pour rafraichir les villes ! (cf <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/itineraires-bis-ete-14/ilots-de-chaleur-urbains-pourquoi-fait-il-plus-chaud-en-ville-6720847>)

Page 155 / 263.

Demande d'autorisation modificative au titre de la loi sur l'eau de la ZAC Saint-Sauveur

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

L'argent investi dans son projet est mal-investi : un investissement massif et énorme concentré à un endroit où bonifier l'existant en Parc serait moins coûteux, et permettant une souplesse. Un Parc pourra être adaptable : pas le projet décrit dans le dossier technique.

La destruction du Belvédère qui est un de plus des espaces verts les plus agréables de Lille avec son dénivelé me semble un autre non-sens, d'autant que la réhabilitation de Max Dormoy en Centre Nautique serait moins coûteuse. Il y a de plus alentour de Max Dormoy des friches qui ne sont pas fréquentées par les habitants, parce que bien moins agréables :

pourquoi la réhabilitation ou les grands projets ne voient pas le jour là-bas ?

Je plaide là aussi pour l'amélioration de l'existant qui sera moins coûteuse : une étude comparative sérieuse doit être faite !

À l'heure actuelle, le projet tel qu'il est écrit ne me semble pas correspondre au besoin des gens qui habitent Lille en ce moment-même : il ne prend pas en compte les besoins réels des habitants, ni les statiques désastreuses concernant la qualité de l'air et les particules fines. Un grand Parc améliorerait cette situation désastreuse pour la santé publique et ce de manière durable :

la circulation différenciée et la gratuité du métro qui est saturé ne seront jamais le remède à ces épisodes (https://www.bfmtv.com/grand-lille/pollution-aux-particules-fines-la-circulation-differenciee-mise-en-place-a-lille_AN-202203240507.html)

Si ce projet s'inscrit dans une notion de compétition entre le sgrande métropoles, alors que la qualité de vie soit la priorité de la MEL : remédions aux saturation de transports en commun, des pollutions de l'air, et des parcs pour une ville où il fasse bon vivre.

Je plaide pour des solutions durables et d'avenir en ce temps où l'écologie doit être prise en compte, d'urgence.

Merci pour votre attention !

Cordialement,

Alice Bertinchamp

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Page 156 / 263.

Demande d'autorisation modificative au titre de la loi sur l'eau de la ZAC Saint-Sauveur

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@114 - vanbecelaere eddy - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 13:59:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Du logement social en centre ville

Contribution :

Bonjour .. je suis pour des logements sociaux a St Sauveur avec espaces verts .. OUI aux logements sociaux sur la friche St Sauveur

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@115 - PARC Saint Sauveur - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 14:03:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : avis interassociatif défavorable

Contribution :

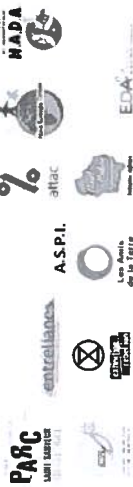
Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique « Loi sur l'eau » concernant la ZAC Saint-Sauveur lancée par la MEL du 10 juin au 11 juillet 2022, onze associations engagées dans la défense de l'environnement et du climat ont regroupé et croisé leurs expertises respectives pour rédiger un avis motivé contre le projet (cf. pj).

Vous en souhaitant bonne réception.

L'association PARC Saint-Sauveur

Pièce(s) jointes(s) :



Avis interassociatif
Enquête publique Loi sur l'eau 2022 - Saint-Sauveur

Juillet 2022

1

Sommaire

Sommaire	2
Présentation des structures signataires de cet avis	3
Introduction	5
1 – Structure géologique du sous-sol, nappe du carbonifère et nappe de la craie : une prise en compte erronée des risques sur les nappes	9
1.1. Structure et état des nappes au droit de Saint Sauveur, généralités	9
1.2. La non prise en compte des risques affectant la nappe du carbonifère	10
1.3. Les incohérences fondamentales des impacts du projet sur la craie et la nappe de la craie	12
2 - Une mauvaise évaluation de l'impact sur la ressource en eau potable métropolitaine	19
2.1. Une estimation quantitative comportant des omissions importantes	19
2.2. La non prise en compte du contexte local de sécheresse récurrente	23
3 – Un dossier incomplet sur le volet des eaux usées	25
4 – Eaux pluviales : des dispositifs à l'efficacité non démontrée	26
5 – Chantier : des omissions importantes	27
5.1. L'absence de l'équipe d'archéologie préventive	27
5.2. La présence des fortifications fausse les hypothèses techniques du chantier et l'anticipation de son impact sur la ressource en eau	28
5.3. Les consommations en eau du chantier ne sont pas évaluées	29
6 - L'incompatibilité du projet avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Artois-Picardie	30
7 - D'autres possibles impacts sur la ressource en eau n'ont pas été évalués : omission de potentiels problèmes techniques de la piscine	32

Présentation des structures signataires de cet avis

Dans le cadre de l'enquête publique et la sur l'eau concernant la ZAC Saint-Sauveur lancée par la MEL de Lille du 10 juin au 11 juillet 2022, nous sommes engagés dans la défense de l'environnement et du climat, ont regroupé et croisé leurs expertises respectives pour rédiger un avis moine présente dans ce rapport.

L'Association PARC Saint-Sauveur (Prévention Aménagement Réhabilitation Collective de la Triche, Saint-Sauveur et de son Berche) est une association créée en 2018 à l'initiative d'habitants de la ville de Lille et/ou de membres d'associations spécialisées dans la préservation de l'environnement et de la santé – Entrainées, l'Association pour la Suppression des Pollutions Nouvelles (ASP), ATTAC, les Amis de la Terre Nord – Extralaines, Lille – ou au collectif à la Triche. Elle rassemble celles et ceux qui se sentent concernés par une démarche de réappropriation collective du site Saint-Sauveur et de Berche. Elle a 50 membres, plusieurs contributeurs sur ce lieu, a travaillé pendant le projet, porte part la ville, il mobilise l'intérêt général et fait passer, et à mettre en processus, permettant, les contributeurs collectivement un projet alternatif pour ce lieu, qui intègre mieux les enjeux environnementaux et sociaux, urbanistiques, et des démarches des habitants. En octobre 2021, le tribunal administratif des Lille a reconnu la pertinence de la démarche en annulant les délibérations de la MEL des Lilas (lignes générales du projet Saint-Sauveur en 2018 et 2019).

[site : https://parcsaintsauveur.wordpress.com/](https://parcsaintsauveur.wordpress.com/)

L'Association pour la Suppression des Pollutions Industrielles (ASPI) est une association créée en 2014 dans le cadre du site de la rue des-ou, laquelle a subi la critique des habitants depuis 2009. L'association a pour but de sensibiliser les habitants de la ville de Lille à la pollution industrielle, elle aborde la critique des nuisances des usines et usages, l'angle des pollutions (air, eau, sol) et plus largement des nuisances écologiques. L'association défend les libertés individuelles, la protection des données et le droit et le fait savoir via le site et la revue *Arco-ol*, des livres, films, cartes postales, expositions... Avec l'association PANC, elle a contesté en justice le projet porté par la ville. Elle a également attaqué en justice la décision du préfet de la Ville d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau de la ZAC Saint-Sauveur. En octobre 2021, le Tribunal administratif de Lille a reconnu la pertinence de la démarche en annulant les délibérations de la MEL de Lille au sujet l'intérêt général du projet Saint-Sauveur et en déclarant que le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau n'est pas complet.

Entrainées est une association illoise dont l'objet est la trame verte et bleue participative. En milieu urbain, la question des friches, des délaissés techniques, des espaces ferroviaires ou plus généralement du renouvellement urbain sont des enjeux importants pour l'accueil de la fleur et de la flore, en particulier pour un certain nombre d'espèces protégées. L'association a réalisé en 2009 un inventaire botanique de la Triche Saint-Sauveur (transmis au service Parcs et Jardins de la Ville de Lille). Elle a participé à la contribution collective portée par la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) sur le projet d'aménagement Saint-Sauveur. En 2017, elle a abordé la question de Saint-Sauveur et de ses territoires limitrophes dans la contribution qu'elle a rédigée pour la révision du Plan local d'urbanisme intercommunal. Elle a produit deux autres contributions sur le projet Saint-Sauveur en août 2017 pour analyser le changement de paradigme environnemental social intervenu depuis la démission des premiers directeurs du projet, en septembre 2019 dans le cadre de l'enquête publique et la sur l'eau. Elle a également travaillé avec le collectif *Arco-ol* dans le cadre de l'enquête publique de 2018 et 2019 sur la mise en compatibilité de Lille sur la ZAC Saint-Sauveur <https://www.arco-ol.com/> contact : contact@arco-ol.com

ATTAC Lille, ATTAC Villeneuve d'Ascq et ATTAC Rehalais Tourcoing sont les comités locaux de l'association ATTAC, fondée en 1998, forte de 10 000 adhérents, actuellement présente dans plusieurs pays en Europe et dans le reste du monde. ATTAC milite pour la justice fiscale, sociale et écologique, et conteste le pouvoir pris par la finance sur les peuples et la nature.

MADA Lille (Non à l'agrandissement de l'aéroport de Lille-Mersin) est une association fondée en 2021 pour lutter contre l'agrandissement de l'aéroport de Lille-Mersin et limiter ses nuisances. Elle se préoccupe de toutes les alternatives plus respectueuses de l'urgence climatique et environnementale et conteste des décisions politiques inadaptées aux ressources et aux problématiques écologiques et sanitaires du territoire de la MEL https://www.madaasso.com/associations/mada_lille

3

L'association Doul'Air a pour objet est de remettre en cause les projets urbains autour de la Deule, sur les quartiers de Lille et de Comines (notamment Bois blancs, Marais, Mont à camp), pour la qualité de vie et l'intérêt de l'ensemble des habitants de ces quartiers.

Nord Ecologie Conseil a été créée en 2006. Membre de l'Union Nature Environnement des Hauts-de-France et du Réseau environnement santé, elle a pour objectif l'harmonie des écosystèmes entre eux et avec la nature. Elle promeut et soutient toute action visant à restaurer des milieux dégradés ou menacés. Elle agit au travers de collectifs tels que le Pacte pour la transition ou au sein d'associations nationales telles qu'Agir pour le climat ou l'Alliance santé planétaire. Elle prend part à l'organisation des rencontres régionales Transitions et Adaptations.

Extinction Rebellion est un mouvement écologiste international de désobéissance civile non violente fondé au tour de quatre revendications de base : la reconnaissance de la gravité et de l'urgence des crises écologiques actuelles, la réduction immédiate des émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone en 2025, l'arrêt immédiat de la destruction des écosystèmes océaniques et terrestres, à l'origine d'une extinction massive du monde vivant, la création d'assemblées citoyennes chargées de décider des mesures à mettre en place pour atteindre ces objectifs, et garantie d'une transition juste et équitable. Mais les « obstacles locaux » ont tout autant d'importance que les « actions globales ». Le groupe local de Lille s'est engagé depuis sa création en 2019, en faveur de la préservation intégrale de la Triche Saint-Sauveur.

Les Amis de la Terre Nord est une association locale basée à Lille, membre de la Fédération internationale des Amis de la Terre (1 million et demi de membres dans 77 pays). Ses missions sont : informer, sensibiliser, mobiliser, être force de proposition pour inciter le plus grand nombre à adapter des comportements citoyens respectueux de l'environnement. Les Amis de la Terre œuvrent pour des sociétés soutenables dans lesquelles : les besoins fondamentaux des générations présentes seront satisfaits sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ; l'accès et le partage des ressources naturelles seront équitables ; le droit de chacun à vivre dans un environnement sain et le devoir de le préserver seront respectés.

Nord Nature Environnement est une fédération d'une vingtaine d'associations de protection de l'environnement et 80 adhérents individuels. Créée en 1970, elle n'a cessé que la lutte pour la protection de l'environnement pour que l'homme puisse continuer de vivre sur notre planète. Cela s'est traduit dans des luttes pour la préservation de la Canche, contre la création puis le développement de la centrale nucléaire de Gravelines, contre le projet Surlauf, pour le SDAGE de 1996 (plus protecteur de l'eau et des milieux aquatiques que les suivants), contre l'organisation de l'Induro des sables du Louquet, contre le projet d'autoroute A24, pour l'annulation du Schéma Directeur d'agglomération illoise qui comportait un projet de rocade dans les champs (surtout au sud de Lille, contre le projet Intrapical).

E.D.A. - Depuis 1990, l'association E.D.A. se préoccupe de la qualité des sols et a été pionnière pour initier des phytotechnologies afin de réhabiliter des sols pollués par des métaux lourds ou des pesticides. Elle a également été pionnière dans l'écologie des sols et les savoirs locaux et les savoirs traditionnels. Elle a participé à l'habitation de l'Archaïs d'Aménagement et de Gestion des eaux Marquie Deule

4

Introduction

La Directive Cadre Européenne sur l'eau (2000) traduite dans la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques en 2006 donne la priorité à la protection de l'environnement et à une utilisation durable de l'eau, en demandant de veiller à la non dégradation de la qualité des eaux. L'objectif était d'atteindre d'ici 2015 un bon état général tant pour les eaux souterraines que pour les eaux superficielles, y compris les eaux estuariennes et côtières. Si cette échéance n'avait pu être atteinte dans les délais, il était possible de demander une dérogation pour repousser l'échéance à 2021 voire 2027. Ce qui a été le cas pour l'ensemble des pays européens.

- <https://www.ec.europa.eu/eip/legislation/fr/fr/fr>
<https://www.ec.europa.eu/eip/legislation/fr/fr/fr>
<https://www.ec.europa.eu/eip/legislation/fr/fr/fr>

C'est la traduction de cette directive et de ses objectifs d'amélioration et de non détérioration des eaux qui a imposé le cadre des Enquêtes publiques. Loi sur l'eau des Projets d'aménagements susceptibles d'avoir un impact important sur l'eau. La présente enquête publique a donc pour objet de vérifier la compatibilité du projet Saint Sauveur (Lille) avec ce cadre égal et complémentaire.

Suite au Jugement du Tribunal administratif de Lille en date du 14 octobre 2021, le dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau de la ZAC Saint-Sauveur a dû être complété, d'où l'enquête publique actuelle.

Le Tribunal administratif a notamment souligné

- l'absence de description des éléments programmatiques du projet de piscine du carbonifère
- et l'absence d'évaluation de l'incidence du chantier sur les nappes phréatiques de la craie et du carbonifère.

Nous tenons à exprimer ici à quel point il nous a semblé étonnant que la première enquête publique sur l'eau du projet Saint-Sauveur n'ait pas donné lieu à plus d'investigation de la MEL sur l'impact du projet de piscine et notamment de sa fosse de plongée sur les nappes de la craie et du carbonifère. Seule l'action en justice d'associations citoyennes a permis que cette absence d'informations élémentaires soit reconnue et que par jugement, la MEL soit prise de remplir ses obligations à savoir étudier véritablement l'impact d'un tel projet sur le sous-sol et donc sur les deux nappes phréatiques concernées. Sans ce travail citoyen, et en suivant l'avis du commissaire enquêteur de l'époque, le chantier de la ZAC aurait démarré et l'enquête publique 2022 n'aurait jamais vu le jour.

Nous démontrons dans cette contribution que cette étude complétée, là encore, refuse d'aborder certains points et reste aveugle quant à la globalité des impacts de ce projet sur la ressource en eau, particulièrement fragilisée dans la métropole lilloise.

5

Le modèle d'urbanisation dont est issu le projet Saint-Sauveur, qui centralise "ad nauseam" les richesses, les investissements, les bâtiments, le trafic, les pollutions et les habitants en des ceurs métropolitains saturés est désormais rendu obsolète par le dérèglement climatique et les exigences citoyennes de qualité de vie.

Il se heurte aux limites indépassables du territoire et prioritairement à celle de la ressource en eau potable (5ème des 9 limites planétaires à ce jour dépassées) et à celle de la qualité de l'air (5ème limite planétaire).

Le projet Saint-Sauveur est la preuve supplémentaire de l'irresponsabilité des élus et des techniciens locaux qui intègrent ces programmes et ne tirent aucune conséquence de leurs erreurs manifestes : quant aux limites des possibilités du territoire d'une part, quant aux attentes et aux besoins des citoyens d'autre part.

Nous démontrons dans cette contribution l'invalidité des affirmations de faisabilité technique du projet Saint-Sauveur vis-à-vis de la ressource en eau (objet de la présente enquête publique) et par là-même l'impossibilité du projet lui-même.

Cette invalidité relève d'approximations et d'omissions importantes concernant les données communiquées et du non-respect des attendus d'une étude d'impact telle que définie par le code de l'environnement. L'étude d'impact modificative et le Dossier Loi sur l'eau modificatif ne sont en effet pas en mesure :

- d'évaluer les impacts du projet sur l'eau,
- d'anticiper des choix techniques adaptés à la réalité du terrain qui n'est pas correctement caractérisé.

De plus, l'absence de prise en compte du dérèglement climatique et de son influence sur la ressource en eau, l'absence d'études sur l'aire d'influence du projet ou sur ses impacts cumulés viennent peser encore plus dans l'invalidité du dossier.

Cette invalidité est à considérer pour l'ensemble des points relatifs à la ressource en eau, qui seront abordés dans des parties successives concernant :

- la géologie, la constitution du sous-sol et les nappes phréatiques
- la consommation d'eau
- les eaux usées/assainissement
- les eaux pluviales
- le chantier
- la conformité aux Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Artois-Picarde

D'autres arguments sont encore à prendre en considération qui discréditent cette enquête publique. Notamment la complexité et la taille du dossier, sur lequel le public est invité à rendre un avis en seulement...un mois !

En cumulant les 23 fichiers PDF du dossier de l'enquête publique, 2 797 pages sont proposées à la lecture. Dans la mesure où cette enquête se déroule du 10 juin au 11 juillet 2022 soit 32 jours, il faudrait une lecture assidue de 87 pages techniques et ardues par jour pendant un mois rien que pour prendre connaissance de l'ensemble du dossier !

A la masse conséquente d'informations disponibles s'ajoute une difficulté majeure : celle de croiser des informations sur un même sujet répartis dans divers documents. Une affirmation

6

redigée dans l'étude d'impact peut être détaillée dans un autre document (mais où le trouver quand cette étude n'y fait pas référence ?) voire inexistante nécessitant un vain travail de recoupement de données. **Ce manque de lisibilité a également été pointé par la MRAE dans son avis.**

Si l'enquête publique se centre sur la problématique de l'implantation de la piscine olympique – de son centre aquatique ainsi que l'impact de la Loi sur l'eau sur le projet de la ZAC Saint-Sauveur (décision du Tribunal administratif du 14 octobre 2021), il faut constater que l'avalanche de documents à lire ne facilite pas un travail d'analyse qualitatif dans les délais impartis. **Pourquoi ne pas avoir mis à disposition les documents strictement ciblés sur l'eau pour répondre à l'enquête publique ?**

Comment dans ce contexte répondre à l'article L. 120-1 du code de l'environnement disposant que « 1. – La participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement est mise en œuvre en vue / 1. D'améliorer la qualité de la décision publique et de contribuer à sa légitimité démocratique (...) / II. – La participation confère le droit pour le public : / 1° D'accéder aux informations pertinentes permettant sa participation effective (...) » ?

Cette stratégie vise-t-elle à « noyer » l'information, à décourager la « participation du public » alors que la décision du Juge du Tribunal administratif précise justement que cette enquête publique vise à « porter à la connaissance du public les informations omises ainsi que tout autre élément nouveau nécessaire à l'information complète de la population. » (note de présentation, p 3).

En conséquence nous remettons un avis défavorable à l'autorisation environnementale relative à la Loi sur l'Eau du projet Saint-Sauveur et demandons au Commissaire enquêteur de bien vouloir prendre en compte la totalité de nos arguments, qui portent essentiellement sur l'importance de l'impact du projet sur la ressource en eau (eau potable et nappe phréatique) et sur la mauvaise évaluation de cet impact.

TABEAU DE SYNTHÈSE DE NOS ARGUMENTS

Problèmes identifiés	Impacts sur la ressource en eau
<p>1 - Géologie, nappe de la craie et nappe de carbonifère</p> <ul style="list-style-type: none"> - omission de la caractérisation de la nappe de carbonifère (liens entre les deux nappes, nature hétérogène de cette nappe, remise en contexte métropolitain) - illicéité du sous-sol sous le beffroi (incohérence des relevés, non prise en compte des fondations, interdiction de construire sur des fosses/Lombes) - non prise en compte du dérèglement climatique sur le comportement géologique du sous-sol 	<ul style="list-style-type: none"> - risque de déviance de la nappe de la craie vers la nappe du carbonifère (pollution) - risque de nécessité de rabattement de la nappe de la craie non pris en compte et donc non évalué en impact <p>⇒ impacts non évalués</p>

2 - Contaminations en eau	<ul style="list-style-type: none"> - erreurs de calcul, minimisation des volumes d'eau consommés par la piscine, incohérences entre les chiffres d'eau consommée et d'eau restituée (dans un ratio de 1 à 2) - impact sur les capacités de production d'eau potable du territoire non évalué - non prise en compte des arrêtés d'urgence et du contexte local de baisse chronique de la nappe (SDAGE) - non prise en compte des impacts cumulés des autres projets du même territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - sous-estimation très forte des volumes d'eau consommés - non respect des obligations légales d'une étude d'impact (code de l'environnement) - non évaluation des impacts liés à l'aire d'influence + impacts cumulés - non respect des obligations du SDAGE
3 - Eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> - pas de données sur la marge d'acceptabilité de volume supplémentaire de la station d'épuration de Marquette - non prise en compte de l'impact cumulé de l'ensemble des projets illoes 	<ul style="list-style-type: none"> - impacts non évalués
4 - Eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> - efficacité des dispositifs permettant le tamponnement et l'envoi des eaux de retour 100 ans à débit limite dans le réseau non démontrée - pas de données sur la marge d'acceptabilité de volume supplémentaire de la station d'épuration de Marquette sur les eaux de 100 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> - impacts non évalués
5 - Chantier	<ul style="list-style-type: none"> - absence d'archéologie préventive, malgré l'histoire particulièrement riche du site - non prise en compte des caractéristiques du sous-sol (fortifications notamment) et de leur impact sur la conduite des travaux - sous-évaluation du risque de devoir rabattre la nappe (et donc risque de pollution) 	<ul style="list-style-type: none"> - impacts non évalués
6 - SDAGE, SAGE, PLU		<ul style="list-style-type: none"> - non conforme

1 – Structure géologique du sous-sol, nappe du carbonifère et nappe de la craie : une prise en compte erronée des risques sur les nappes

1.1. Structure et état des nappes au droit de Saint-Sauveur, généralités

Organisation du sous-sol



Source : <https://www.artois.fr>

Échelle : 1:50000, d'après : <https://www.artois.fr>, 2019

Deux nappes phréatiques se trouvent en sous-sol, au droit de Saint-Sauveur :

- d'abord la nappe de la craie, présente dans la couche minérale de la craie (roche poreuse, fissurée et faillée) d'une profondeur d'une trentaine de mètres. La craie est quasiment affleurante et la nappe préleve à quelques mètres sous le sol
- puis on rencontre à une trentaine de mètres des marines turonniennes, imperméables sur une profondeur de 10 à 20 m

ensuite, à environ 50 m les calcaires carbonifères qui abritent la nappe du calcaire carbonifère.

Au delà de ces généralités qui sont rappelées dans l'étude d'impact, l'enjeu est de situer au droit de Saint-Sauveur chacune de ces couches pour comprendre la façon dont le sous-sol et l'eau seraient affectés par le projet d'aménagement de Saint-Sauveur.

Pourtant, aucun relevé géologique ou géométrique n'est présenté dans l'annexe qui indique que nous a permis de conclure à quelle altitude exacte se trouvent chacune de ces couches géologiques situées sous la trêche Saint-Sauveur au sous le Belvédère. Les différents relevés stables et communiqués dans les différents documents de l'enquête publique sont parfois contradictoires entre eux. Enfin les niveaux mentionnés dans le coupe du bassin de plongée de la piscine sont issus de plusieurs relevés et sans cohérence entre eux. Nous préciserons plus loin le niveau de contradiction de ces données.

Etat des nappes d'eau présentées sous Saint-Sauveur

La nappe de la craie, sous Lille, est particulièrement polluée. Aucune couche argileuse ne la protège, toute pollution versée au sol l'atteint directement. Cette nappe fait partie de la masse d'eau 1003 (craie de la vallée de la Deûle) qui inclut également la nappe des champs captants du Sud de Lille. Le sens d'écoulement de la masse d'eau est du Sud vers le Nord à partir du donjon du Plateau du Mélaumont (ligne Est-Ouest passant par Faches-Thumesnil, Lille Sud et Loos).

La nappe du carbonifère, captive sous les marines qui la protègent des pollutions, est de bon niveau qualitatif mais de mauvais niveau quantitatif. Sa recharge est lente du fait de sa captivité. Son exploitation est transfrontalière et elle assure environ 20% de la ressource en eau potable de la métropole.

1.2. La non prise en compte des risques affectant la nappe du carbonifère

Nous sommes particulièrement surpris qu'il n'y ait pas plus de caractérisation de la nappe du carbonifère dans le dossier actuel et que les risques importants qui devraient être identifiés à partir de cette caractérisation ne soient pas pris en compte. Cette information manque au dossier. Si ces informations avaient été présentées, elles devraient conduire à l'impossibilité du projet de piscine sur le Belvédère par principe de précaution.

Les éléments de caractérisation non précisés :

- négation du risque de drainage de la nappe de la craie vers celle du carbonifère.

- **Système d'information Géologiques du Nord-Pas-de-Calais, site internet public par le BRGM**

<https://sib.gis.brgm.fr/la-craie-du-Centrale.html>

"Dans la région de Lille-Tourcoing-Tournai, c'est au contraire la nappe de la craie qui recharge

les Calcaires carbonifères séparés que par quelques dizaines de mètres de marines moyennes turonniennes, par ailleurs jailliers."

Ce risque est déjà avéré à certains endroits selon le BRGM qui nous informe que les marines, même si elles sont imperméables, peuvent être par endroits faillées. Il concerne la pollution de la nappe du carbonifère par celle de la craie, très polluée au droit de Lille. Or l'étude d'impact écarte d'emblée ce risque de drainage. Alors qu'elle devrait envisager ce qui concourt à des échanges accidentels entre les deux nappes ainsi que les interventions à éviter dans le sous-sol pour ne pas les favoriser.

La pente de la fosse la plus profonde du Nord de la France est certainement de nature à participer à ce risque qui doit nécessairement être évalué, sachant que le toit du carbonifère est à -50 m.

- non évocation de la nature hétérogène du calcaire carbonifère avec des vides importants du fait de sa nature karstique.

- **Etude sur les zones de répartition des eaux applicables à la nappe du carbonifère de la région de Lille-Beaubourg-Tourcoing par le BRGM (2000)**

<http://sib.gis.brgm.fr/la-craie-du-Centrale.html>

Extraits p 13 "Le craie carbonifère est affecté à la fois par une intense fissuration due aux contraintes tectoniques et une karstification ancienne remontant à l'époque crétacée ou tertiaire, lors de son émergence, due à la dissolution des carbonates de calcium et de magnésium. Il existe des galeries non comblées de dimensions variables. Certaines d'entre elles ont été observées jusqu'à 30 m de profondeur sous le sol. Des vides de même nature ont également été rencontrés en profondeur par forages (secteur de Roubaix). Les effondrements apparus en 1976 et 1977 dans le lit de l'Escaut, en aval de l'ourinau témoignent par ailleurs d'une reactivation de ce système karstique lors du passage brutal d'une période très sèche à une période très humide comme ce fut le cas à cette époque.

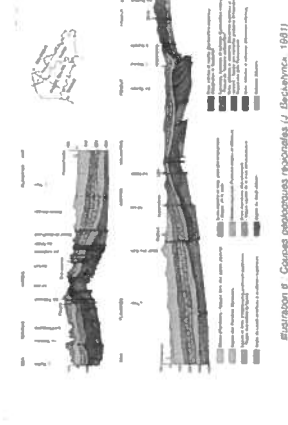
Les fragilités potentielles de la structure du carbonifère en place sous le belvédère n'ont pas été envisagées. Or, l'hétérogénéité de cette couche géologique peut conduire à des faiblesses structurelles voire à des affaissements sous l'effet du poids des équipements et notamment de la fosse de plongée. De plus, toutes les précédentes études d'impact (depuis celle de mars 2015/2018), comme celle-ci actualisée, stipulaient que : « l'Est du site semble plus propice à l'implantation de bâtiments légers (sur fondations superficielles) que l'Ouest du site où des bâtiments lourds (sur fondations profondes) seraient plus adaptés » (p. 154 de l'Etude d'Impact actualisée). Or dans l'étude d'impact reactualisée de juin 2022, il n'est nullement précisé le zonage d'un tel équipement dont l'implantation n'est pas recommandée sur le Belvédère par les auteurs eux-mêmes.

Ces éléments de fragilité potentielles de la structure du carbonifère pourraient également faciliter la drainage de la nappe de la craie vers celle du carbonifère. Là encore, il y a nécessité d'évaluer ce risque.

- non présentation de la coupe géologique à une échelle métropolitaine qui donne à voir que la craie et les marnes sous Lille sont beaucoup moins épaisses et donc moins protectrices de la nappe du carbonifère qu'en d'autres secteurs de la Métropole.

- Nappe transfrontalière du Carbonifère, état des lieux des connaissances par le BRGM, 2007, p 30

nlp.hydrofrance.org/fr/observatoire/33317116.pdf



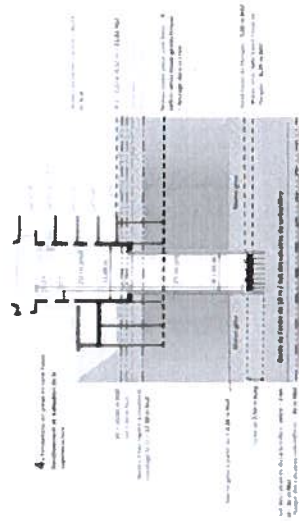
C'est justement à l'endroit où l'épaisseur de la craie est la plus fine et donc l'altitude du carbonifère la plus élevée, qu'il est décidé de creuser la fosse.

De plus, il n'y a pas de retour d'expérience de la mise en place d'une telle masse (fosse de plongée de 40m) sur ce type de sous sol. Nous en concluons que l'emplacement de la piscine et de sa fosse de plongée n'est pas justifié vis-à-vis de ce sous-sol.

1.3. Les incohérences fondamentales des impacts du projet sur la craie et la nappe de la craie

1.3.1. Une évaluation erronée des niveaux de la nappe à l'emplacement de la piscine

Les niveaux de la nappe sont présentés dans un schéma de synthèse qui présente la coupe du bassin de plongée de la piscine, page 85 du dossier Loi sur l'eau modificatif de l'enquête



Comme nous allons le démontrer, les niveaux de la nappe indiqués ne respectent pas la cohérence des différents relevés présents dans l'étude d'impact. Ils permettent de conclure faussement qu'il n'est pas besoin de rabattement de nappe pour la construction des bâtiments principaux de la piscine. En réalité les constructions flirtent avec le niveau de la nappe et leur incidence sur le toit de la nappe de la craie n'est pas prise en compte.

Le dossier initial (l'ère enquête LOI sur l'Eau) n'intégrait pas de relevé concernant le Balvédère sur lequel doit être construite la piscine. Il a été complété par deux études spécifiques dont les résultats sont dispersés au sein de plusieurs documents de l'enquête publique et difficiles à trouver. Ils se trouvent dans les annexes évoquées à partir de la page 72 du Dossier LOI sur l'eau modificatif, qui elles-mêmes renvoient à d'autres annexes.

Cette complexité à retrouver les informations disparates et mal référencées n'est rien à côté de la confrontation des données présentées en plusieurs endroits du dossier soumis à l'enquête publique. En effet, les références sont tantôt exprimées en altitude (mètre NGF), tantôt en profondeur par rapport au niveau du sol. Il s'agit tantôt du sol naturel, tantôt du sol après terrassement. Parfois la correspondance entre altitude et profondeur est donnée, mais ce n'est pas toujours le cas.

Plus précisément, nous notons que la coupe de la fosse de plongée (cf ci-dessus) inscrit des niveaux (de la craie blanche, de la nappe...) qui sont différents de ceux explicités ailleurs dans le texte (notamment p22 et suivantes du Dossier LOI sur l'eau modificatif).

Pour élucider cette contradiction, nous avons recherché dans les annexes et retrouvé les profils des différents sondages du balvédère (plan de localisation ci-après)



La lecture de ces pièces appelle deux remarques principales.

Premièrement, la coupe de la fosse de plongée ne référence pas les bons niveaux d'eau

- Le niveau d'eau 17,80 m NGF retenu pour cette coupe est celui du sondage SC2 (en date du 21/12/2017, https://documents.pluz.lillemetropole.fr/Consultation_Saint_Sauveur/5_DPQBST_Annexes_04_05_2018/101_sur_l'eau_modificatif.pdf page 225/340 du PDF) qui caractérise un profil qui ne peut indiquer le niveau d'eau naturel du site. En effet, ce sondage révèle qu'à cet endroit le sous-sol a été particulièrement remanié et intègre des éléments perturbateurs de l'écoulement de l'eau et de son niveau. Il est décrit que le sous-sol comporte 20 cm de terres végétales, 8,80 m de remblais hétérogènes et enfin 3 couches de maçonneries totalisant 3,55 m d'épaisseur. Comme le confirme l'étude (p 176/340 du même document), ces éléments correspondent aux fondations des anciennes fortifications dont la nature maçonnée ne peut laisser passer l'eau. Le niveau d'eau "naturel" à prendre en compte ne peut donc être déterminé par ces indications.

- Par ailleurs, le niveau d'eau retenu pour le sondage SC2 ne correspond qu'à une occurrence (décembre 2017), alors qu'il existe des données qui illustrent les variations saisonnières de la nappe

- Enfin, l'étude hydrogéologique annexée (voir page 316 du même document) conduit à l'estimation suivante pour les hautes eaux, les basses eaux, les eaux exceptionnelles en intégrant ces variations saisonnières.

Les estimations sont présentées dans le tableau suivant.

Profil	EB	EP	EH	EH
1-EPZ	19,2 m	17,8 m	20,0 m	20,0 m
	19,2 m	17,8 m	18,5 m	18,5 m
	19,2 m	17,8 m	18,5 m	18,5 m

Tableau 4 : Niveau de référence pour les sondages EB, EP, EH, EH (en m NGF)

L'estimation des niveaux de référence devra être validée par les auteurs d'un suivi pérennitaire complet. Un suivi manuel et intensif pour une durée annuelle est en cours à l'été 2021.

Il n'est pas compréhensible que la coupe de la fosse reprenne les références E11 (Hautes-Eaux) et EE (Eaux exceptionnelles) de ce tableau mais en exclut les niveaux EF (Eaux Fréquentes) et EB (basses eaux = 18,2 mNGF) pour privilégier l'indication du sondage SC2 ("niveau d'eau repéré à proximité" à 17,8 mNGF) justement inférieur à ces deux données.

Le « niveau d'eau repéré » sur le schéma de la coupe ne veut donc rien dire, MAIS SURTOUT la coupe est particulièrement trompeuse car elle ne fait pas apparaître les fortifications.

Deuxièmement, le sous-sol du belvédère est particulièrement chaoté et le terrassement à 20 mNGF n'y changera rien (tout en ayant un impact sur la nappe).

Plus loin dans le texte (Dossier Loi sur l'eau modificatif p 87), on lit que le chantier débutera par un terrassement du terrain à 20 mNGF, ce qui correspond donc aux hauteurs d'eau du précédent tableau, afin d'y établir les fondations des niveaux techniques de la piscine.

Or, à 20 mNGF, la nature du sous sol révélée par les sondages est très hétérogène sous le belvédère.

- les sondages SC1 et SC2 montrent qu'à ce niveau, le sous-sol est encore constitué de remblais, ce qui est particulièrement instable pour la construction il va donc être nécessaire d'aller plus profond
- les sondages T2, T10 et T11 ne sont pas suffisamment profonds et ne permettent pas de dire qu'à 20 mNGF le sous sol présente des caractéristiques suffisantes de stabilité (par exemple T2 s'arrête à 21 m NGF et nous sommes toujours dans les remblais)
- sur d'autres sondages, la craie blanche arrive jusqu'à une altitude de 22,5 mNGF. Terrasse à 20 mNGF revient à retirer plus de 2 m de craie (couche géologique de la nappe), sans que l'impact sur la nappe ne soit évoqué (EH à 20,5 m NGF estimes).

Les moyens techniques proposés ne répondent pas aux données objectives, l'impact sur la nappe n'est donc pas correctement évalué.

Il ne nous est pas possible de savoir si le projet nécessitera ou ne nécessitera pas le rabattement de nappe, perturbera ou ne perturbera pas l'écoulement de cette dernière, se

fera ou ne se fera pas sur un espace précédemment comblé (anciens fossés des fortifications) ou sur les anciennes fortifications elles-mêmes (remettant totalement en cause les options techniques retenues)...

1.3.2. La question particulière des fortifications (construites dans la roche de la craie)



Un sous-sol en profond désordre à l'emplacement envisagé pour la piscine.

Les travaux de fortification de la porte de Valenciennes, entre 1858 et 1870, ont considérablement modifié le terrain, sur une épaisseur entre 5 et 10m par rapport au niveau initial. A l'emplacement prévu, imagine pour la piscine se succédant escarpe, fossé, contrescarpe et bastion avancé supportant la sortie de ville. Ces travaux de terrassement étaient essentiellement en terre et limon, avec un simple parement de pierres, en sous-bassement et de briques en élévation, comme on peut l'observer autour de la citadelle, par exemple. La porte de Valenciennes elle-même était un ouvrage plus élaboré. Les restes maçonnés trouvés en profondeur du sondage SC2 en sont certainement issus.

Il faut s'arrêter sur le cas particulier du fossé présent au pied de ces fortifications. On sait qu'il était large à cet endroit de près de 100 m, depuis les remparts jusqu'à la face Est du bastion avancé, pour environ 40 m dans son tracé Nord. Cela implique des mouvements de terre considérables. On note par ailleurs qu'il devait être d'une profondeur importante, car il était alimenté en eau par la Deûle au Nord de Lille, donc à contre-pente de l'écoulement naturel

des eaux de surface et de la nappe de la craie. Il est probablement attendu et sollicité pour renforcer son aléa, stratégique à cet endroit faible des débits. Au delà de ce fossé, dans toute la partie Sud des fortifications de Lille jusqu'à la Forêt de Béthune, les fossés sont secs.

Plusieurs observations de l'étude de confinement

- Le terrain naturel n'est pas atteint par les sondages S8, S12, S13 et S14, qui sont pratiquement dans l'axe NS du fossé comblé, et creuse jusqu'à la nappe de la craie (page 162)
- Des poches de carbone organique ont été trouvées dans les matériaux de remblai pouvant être à l'origine des vases ou des végétaux (page 40).

Pour autant, le dossier mis à l'enquête publique ne relève pas ce problème de désordres profonds du sous-sol, ne le nomme pas, n'investit pas pour établir la connaissance nécessaire à son sujet, et surtout ne propose aucune mesure pour le traiter. La nappe de la craie est fragilisée à cet endroit, probablement sur une surface dépassant 5000 m². La circulation des eaux souterraines est déviée, et l'épaisseur de remblai crée une instabilité incompatible avec une construction lourde, comme l'étude le mentionne, page 154, mais sans faire le lien avec une question ad elle à ignorer.

- Aux désordres des terrains de remblai d'épaisseur inconnue et de la présence d'une nappe de la craie fragilisée, non traitée, peut s'ajouter une difficulté majeure : la présence possible de cavités importantes dans la craie, souterrains aménagés dans le passé pour stocker des munitions ou abriter troupes, blessés, civils fuyant des bombardements toujours massifs, dans ce secteur entre 1870, 1914 et 1941 44. Cette question pourrait capitale à admettre lieu à aucune réponse.
- Il manque une information importante, dont l'absence relève de l'omission à savoir les conclusions de l'INRAP (Institut National de la Recherche en Archéologie Préventive) attendus pour décembre 2018 (page 38)

1.3.3. Un défaut d'analyse de la qualité de la nappe de la craie présente sous le site.

L'étude reconnaît la présence de nombreux polluants (« on trouve les traces de pesticides de concentration en comparaison à des valeurs de référence » page 22). Il reconnaît ailleurs des « risques sanitaires » et la nécessité « d'investigations complémentaires » (page 34), mais ne fournit aucun élément d'évaluation, aucune analyse des eaux de nappe superficielle ou de nappes profondes, et surtout ne peut garantir que cette difficulté réhabilitée se limite aux horizons superficiels du terrain.

En cela, elle faille à assurer le respect des normes sanitaires pour les terrains accueillant des habitations et ne nous rassure aucunement quant à la possibilité de diffusion de ces pollutions plus profondément dans la nappe, au moment du chantier.

Là encore, cet impact n'est pas évalué.

1.3.4. La non prise en compte de l'influence du dérèglement climatique sur le comportement de la craie et de la nappe de la craie

Il n'y a pas d'évocation dans le chapitre sur l'eau de l'étude d'impact complétée du projet Saint-Sauveur de la baisse de recharge chronique de la nappe de la craie à l'échelle de la métropole en raison du dérèglement climatique, ce qui interroge le comportement de cette couche géologique dans le temps.

Cela signifie que la masse d'eau qui s'exerce au sein de la craie sur les marnes sous-jacentes a déjà considérablement diminué et peut encore s'abaisser. La question de l'influence de cette évolution de masse sur le comportement des couches géologiques sous-jacentes n'est pas évoquée. Cela peut par exemple renforcer les failles et fissures de la craie, cela peut éventuellement abaisser ou augmenter le niveau des marnes. Ces éléments d'évolution de contexte géologique local ne sont pas pris en compte alors qu'ils présentent potentiellement un risque pour l'ouvrage de la piscine et l'ensemble des immeubles dont la construction est envisagée sur Saint-Sauveur.

- [Jean-Bernard Kestemont, Enjeu Local, Comportement à long terme de la craie. Rapport Scientifique MARS 2010, 2009-2010, pp.98-100. Hiver 2018/2019](#)
[http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01849338/document](#)
"La craie est très sensible au degré de saturation (rapport de liquide dans le volume poreux), non seulement d'un point de vue chimique mais aussi mécanique"

Les vis de la nappe de la craie et de celle du calcaire, l'étude d'impact compare de nombreuses approximations (profondeur de la nappe de la craie, questions relatives au rebattement de la nappe pour les tranchées) et omissions (fragilisation de la structure de la craie et celle des calcaires carbonifères du fait du déplacement climatique, surtout à long terme des marnes tertiaires, présence des fracturations anciennes, tarifications qui ne permettent pas d'appréhender ces phénomènes). Ces manquements invalident les documents techniques présentés à l'enquête publique.

2 - Une mauvaise évaluation de l'impact sur la ressource en eau potable métropolitaine

2.1. Une estimation quantitative comportant des omissions importantes

La consommation totale en eau de la piscine nous est donnée par le Dossier Loi sur l'eau complété soit 67 524 000 litres, équivalent à 67 milliers de m³

- Dossier Loi sur l'eau complété, page 122
La consommation en eau potable de la piscine olympique métropolitaine est établie sur la base d'une fréquentation de l'équipement à hauteur de 550 000 visiteurs par an et sur la base des normes établies par l'arrêté ministériel du 7 avril 1981 modifié. Sur cette base, la consommation annuelle en eau potable s'établit à **67 524 000 litres par an** (à l'exception de la consommation d'eau du restaurant et de l'arrosage des espaces verts).

- Tableau page 16 du mémoire en réponse de la MFI à l'avis de la MRAE (page 8 du dossier de technique publique)

	POM	Max Dormoy
Consommation annuelle en eau potable	67 421 000 litres	21 119 000 litres
Fréquentation	550 000	210 930 (2019)

hors équipements exceptionnels (fosse de plongée et espace bien être)

	POM	Max Dormoy
Consommation annuelle en eau potable	49 743 000 litres	21 119 000 litres
Fréquentation	510 000	210 930 (2019)

Or, p124 du même document il est précisé :

- Estimation des volumes et débits moyens liés aux rejets réguliers des eaux usées dans le réseau : - Rejets journaliers: hors litres : 180 m³, soit un débit moyen de 2,08 litre/seconde
- Rejets journaliers nettoyage litres : 50 à 100m³ (sur 2 heures) soit un débit moyen de 13,8 litre/seconde Concernant spécifiquement le vidange des bassins, il est envisagé 1 à 2 vidanges par an de chaque bassin.

Ces estimations de rejet nous amènent à évaluer une consommation annuelle d'eau potable pour la piscine :

- minima : 180x365+10 603+50x365 = 94 563 m³, soit 94 563 000 l par an
- maxima : 180x365+ 2x10 603+100x365= 123 406 m³ soit 123 406 000 l par an, ce qui double la consommation annoncée et renforce encore la démonstration qui suit sur l'impact fortement sous-évalué sur la ressource en eau potable métropolitaine.

Le document établi par le BRGM : "Evaluation préliminaire de l'impact potentiel des projets d'urbanisation sur la pérennité des champs captants du Sud de Lille" en 2016, nous livre les quantités d'eau potable produites par série de captages (de l'Aire d'Alimentation des Captages du Sud de Lille).

- https://info.suez-brgm.fr/rapports/EP_65412_FR.pdf

Extrait page 37

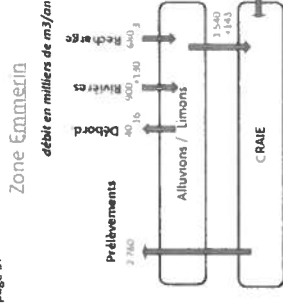


Figure 26 : Bilan hydrominéralogique sur la zone du champ captant d'Emmerin
En bleu, scénario de référence en rouge, écarts assumés pour le scénario d'urbanisation 100%

Traduite en litres, la production annuelle des captages d'Emmerin est de 2 760 000 litres. Emmerin représente environ 20% de la production totale de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) du Sud de Lille qui alimente 40% de la production métropolitaine

Si l'on rapporte les 67 524 m³ de consommation d'eau de la piscine, au 2700 milliers de m³ produits par les captages d'Emmerin, les premiers représentent 2,44% de la production des seconds (à titre d'illustration).

Si l'on rapporte les 123 406 m³ dont le calcul est issu des rejets envisagés pour la piscine dans le dossier même, cela représente quasiment 5% de la production de ces captages.

A cette consommation d'eau pour la piscine, s'ajoutent celle des habitations et celle des bureaux, sur une base de 2500 logements, avec 5000 habitants. (p 15, résumé non technique)
L'INSEE nous donne le chiffre de consommation moyenne annuelle de 150 litres d'eau par personne et par jour en France, soit 55 m³ par habitant soit 55 000 litres.

-> Si on les multiplie par 5000 habitants, cela donne 275 milliers de m³ auxquels il faut ajouter les 67 milliers de m³ de la piscine (hypothèse basse et erronée comme nous l'avons démontré), soit 342 milliers de m³ par an qui seront prélevés sur les réserves d'eau potable de la MEL, ce qui fait un total de 12,35% de la production annuelle des seuls captages d'Emmerin. Ce à quoi nous n'avons pas ajouté l'eau

Document : EP LOI sur l'eau version 09 juillet 2022.pdf, page 21 sur 35

consommée par les activités commerciales et de bureau ainsi que les autres équipements publics

Ce volume est très important et incompatible avec une gestion raisonnée de la ressource en eau potable d'une part et avec l'effort consenti par les communes Gardiennes de l'eau pour la préservation de cette ressource d'autre part.

Ces dernières doivent en effet se conformer à un règlement urbain très drastique issu du Périmètre d'Intérêt Général et de la Déclaration d'Utilité Publique. Champ: Captants d'une part, de l'Aire d'Alimentation des Captages du Sud de Lille d'autre part.

Ces règlements sont traduits dans les dispositions générales du PLUZ relatives au cycle de l'eau

- A partir de la page 26
https://www.lillemetropole.fr/Actes/autres/lites/2018_10/LI/MPF_1_DISPOSITIONS_GENERALES.pdf

Ainsi il faudra expliquer à ces maires et à ces habitants que les règles qui les empêchent de construire une école, d'agrandir un cimetière, de mettre en place une serre maraîchère ou une cuve de récupération d'eau leur sont imposées pour que la Ville de Lille ait son complexe nautique d'envergure démesurée.

Mais ce n'est pas tout.

En effet, le Dossier Loi sur l'eau modifié de cette enquête publique omet d'aborder un aspect du dossier pourtant obligatoire réglementairement, celui **DES IMPACTS CUMULÉS AVEC LES AUTRES PROJETS DE LA VILLE VOIRE DE LA METROPOLIE** !

A aucun moment, l'impact cumulé de la consommation d'eau des futurs logements programmés au sein des multiples projets urbains envisagés par la Ville n'est communiqué (Concorde-Faubourg de Béthune, Multilom, Aviateurs Pointe des Bois Blancs, Rives de la Haute Dèule 2, Quartier du Ballon, Palais de Justice, Charles de Mulsart, secteur des 2 portes, secteur Tilmant, H2D à Hellellemmes... en plus de celui de Saint Sauveur).

Ces opérations représentent la construction de nombreux logements : entre 15 000 et 20 000 (ce n'est pas du déplacement d'habitants mais de la croissance nette de population supplémentaire) **Quel est leur impact sur la ressource en eau potable ?** Comment la MEL subviendra à la consommation d'eau potable de ces nouveaux logements ?

Or, il est de notoriété publique que la MEL est en manque structurel d'eau. Elle ne produit actuellement que 60% de son eau potable (AAC de la craie du Sud de Lille pour moins de 40%, nappe du carbonifère pour environ 20%). Le reste provient de l'apport d'autres territoires (Lys les Lannooy par prélèvement d'eau dans la Lys, et secteur de Douay-Lens par prélèvement dans la nappe de la craie). Ces territoires seront-ils en mesure d'apporter plus d'eau à la MEL à l'avenir, rien n'est moins sûr en raison du dérèglement climatique. Le niveau de ces nappes baisse, ainsi que celui des cours d'eau...

Nous sommes bien ici dans l'angle aveuglé de ce projet et du modèle global d'urbanisation qui le sous-tend, incompatible avec les ressources en eau potable du territoire. Or le code de l'environnement exige :

21

Document : EP LOI sur l'eau version 09 juillet 2022.pdf, page 22 sur 35

que l'aire d'influence d'un projet soit étudiée en termes d'impacts (ici, l'Aire d'Alimentation des Captages d'eau potables d ou proviendra l'eau potable de Saint Sauveur, entièrement passée sous silence).

Et que les impacts cumulés de ce projet avec les autres projets du territoire soient également étudiés afin de porter une grande vigilance aux effets de seuil. Là encore, cet aspect du dossier n'est nullement traité.

- **Extrait du Code de l'environnement - Contenu de l'étude d'impact (Articles R122 L9 R122 L13)**
<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/td/LEGISCTA000025087453/>
Sous-section 3 - Contenu de l'étude d'impact (Articles R122 L9 à R122 L13)
Article R122-4 Modifié par Décret n° 2011-2010 du 29 décembre 2011 - art. 1

"Sans préjudice de la responsabilité du pétitionnaire ou maître d'ouvrage quant à la qualité et au contenu de l'étude d'impact, celui-ci peut demander à l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution du projet de rendre un avis sur le degré de précision des informations à fournir dans l'étude d'impact, conformément à l'article L.122 L13."

L'avis de l'autorité compétente indique notamment :

les zonages, schémas et inventaires relatifs à la ou aux zones susceptibles d'être affectées par le projet ;

les autres projets connus, tels que définis au 4° du II de l'article R. 122-5, pour lesquels les effets cumulés devraient être étudiés ;

la nécessité d'étudier, le cas échéant, les incidences notables du projet sur l'environnement d'un autre Etat, membre de l'Union européenne ou partie de la Convention du 25 février 1991 sur

l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière signé à Espoo ;

la liste des organismes susceptibles de fournir au pétitionnaire des informations environnementales utiles à la réalisation de l'étude d'impact

Cet avis peut également préciser les recommandations pour l'étude de l'impact des autres projets du projet."

L'étude d'impact sous-estime donc largement la consommation en eau potable du projet, elle ne prend pas en compte sa véritable Aire d'influence à savoir le périmètre de production de l'eau potable de la Métropole Européenne de Lille et notamment l'Aire d'Alimentation des Captages du Sud de Lille, assurant sur un territoire de 1000 km² la production de l'eau potable du territoire, indispensable.

Elle omet de prévoir l'impact cumulé du projet Saint Sauveur sur la ressource en eau locale, est également une omission importante, qu'aucun ou quelques spécialistes environnementaux, d'autre projet est bien tenu de combler ces calculs cruciaux pour vérifier que le projet lui-même n'est pas celui qui va dépasser un certain seuil d'impact, irréversible, pour la plupart du temps.

Nous considérons que l'ensemble de ces omissions invalide le Dossier Loi sur l'Eau et l'étude d'impact du projet Saint Sauveur.

22

2.2. La non prise en compte du contexte local de sécheresse récurrente

Cette sous-évaluation de la consommation en eau potable du projet est d'autant plus grave qu'elle se fait dans un contexte de sécheresse récurrent, qui donne lieu à des arrêtés de restriction des usages de l'eau potable.

La Préfecture du Nord précise en 2022 « qu'après 4 ans de sécheresse de 2017 à 2020, l'année 2021 a connu un été particulièrement pluvieux, permettant d'éviter une nouvelle année de restriction des usages de l'eau »

https://www.nord.nov.fr/Actualites/Actualites/Secheresse_dans_le_departement_du_Nord/

Voici la succession d'arrêtés préfectoraux du Département du Nord qui concernent la Métropole Européenne de Lille :

• Arrêté du 20 juin 2022 qualifiant de vigilance sécheresse pour la Lys et d'alerte sécheresse pour la Marque - Deule jusqu'au 30 septembre 2022

• Arrêté du 6 juin 2022, prolongeant la vigilance sécheresse du département du Nord jusqu'au 30 septembre 2022

• Arrêté préfectoral du 12 mai 2022, plaçant le département du Nord en vigilance sécheresse jusqu'au 6 juin 2022

• Arrêté du 14 septembre 2020 prolongeant jusqu'au 31 octobre 2020 la vigilance sécheresse pour la Lys et l'alerte sécheresse pour la Marque - Deule

• Arrêté du 29 mai 2021 prolongeant jusqu'au 30 juin 2020 la vigilance sécheresse du département du Nord

• Alerte renforcée sécheresse jusqu'au 31 décembre 2019

• Arrêté du 25 septembre 2019 concernant l'alerte renforcée sécheresse de la Lys, de la Marque - Deule

• Arrêté du 2 août 2019 qualifiant d'alerte sécheresse la Lys, la Marque-Deule

• Arrêté du 27 juin 2019, prolongeant jusqu'au 30 septembre 2019 l'alerte sécheresse de la Marque et de la Deule

• Arrêté du 4 juin 2019 prolongeant jusqu'au 30 juin 2019 l'alerte sécheresse de la Marque et de la Deule

• Arrêté du 31 juillet 2018 indiquant une Vigilance sécheresse de la Lys et une Alerte sécheresse de la Marque et de la Deule jusqu'au 31 décembre 2018

• Arrêté du 23 juillet 2018 plaçant le département du Nord en situation de vigilance sécheresse jusqu'au 31 octobre 2018

• Arrêté du 18 juillet 2017 prolongeant jusqu'au 31 décembre 2017 l'état d'alerte du département du Nord

23

Le dossier « Compléments à l'étude d'impact – janvier 2022 » rappelle les conséquences du changement climatique aux horizons 2030 – 2050 -2080 (p 316) : « hausse des températures moyennes annuelles », « accroissement des disparités saisonnières et territoriales dans les précipitations avec une baisse de la ressource plus marquée en été », « hausse du nombre de jours de canicules », « hausse significative du nombre de jours de canicules jusqu'à 400 jours sur une période de 30 ans », « généralisation des périodes de sécheresse sur le territoire ». Mais ce dossier ne questionne jamais la pression de ces projections catastrophiques exercée sur l'eau – eu égard aux nécessaires dépenses en eau générées par la ZAC entière (centre nautique, piscine olympique, logements, bureaux, groupe scolaire). C'est une carence méthodologique flagrante dans l'expertise revendiquée.

Ce projet n'est pas compatible avec les ressources naturelles du territoire.

24

Document : EP LOI sur l'eau version 09 juillet 2022.pdf, page 25 sur 35

3 – Un dossier incomplet sur le volet des eaux usées

- P19 du doc 7 - Avis émis sur le projet par le MIAH (Métroplan Régionale de l'Autorité Environnementale)
« Concernant les eaux usées, le dossier indique, page 208 de l'étude d'impact, que le site concernera une augmentation du volume des eaux usées dans les réseaux et les ouvrages aux nouveaux logements, notamment et que selon les services métropolitains, la capacité résiduelle de la station d'épuration de Marquette (671 000 équivalents-habitants) sera suffisante. L'état de la station d'épuration et la charge supplémentaire à gérer ne sont pas présentés. Il aurait également été intéressant de faire un état des disponibilités sur la station d'épuration de Marquette au regard des différents projets sur la métropole lilloise et notamment, ceux présentés dans l'analyse des effets cumulés, comme recommandé ».

- Repense de la MEL p.2 du doc.8 - Repense aux auz
« En ce qui concerne les eaux usées, comme indiqué par le Code de l'environnement, le dossier modifié comporte une autorisation de rejet dans le réseau d'assainissement. L'ensemble du projet, y compris la Piscine Olympique, a fait l'objet d'une analyse par les services métropolitains en charge de l'assainissement lors du premier débat de l'autorisation loi sur l'eau en juin 2017. Les rejets ont fait l'objet d'une nouvelle analyse en janvier 2022, afin de vérifier que le projet ne remettrait pas en cause la conformité réglementaire de l'agglomération d'assainissement de Lille sur le long terme et donc la capacité d'accueil de la station d'épuration de Marquette Les Lilles. En 2017 et 2022, les spécificités de la POM (Piscine Olympique Métropolitaine) ont été étudiées et notamment le cas des vidanges des bassins qui génèrent un flux important d'eaux usées sur une courte période. Comme le mentionne l'accord, ces rejets exceptionnels sont autorisés avec une limite de débit. La station d'épuration de Marquette Les Lilles aurait donc la capacité de gérer toutes les eaux usées générées par le projet Saint-Sauveur. »

La seule information officielle qui confirme les capacités de la station d'épuration de Marquette est un accord de l'unité Territoriale de la MEL (Doc 5.11 Annexes du dossier Loi sur l'eau modifié janvier 2022). Nous notons que cet accord est donné sans justification chiffrée pour le rejet des eaux usées sur les réseaux publics d'assainissement de l'ensemble du projet.

Nous considérons donc que les informations données sur la situation des eaux usées sont incomplètes puisque il manque notamment :

le plan de traitement des eaux usées ;
le bilan de traitement des eaux usées ;
le bilan de traitement des eaux usées ;
le bilan de traitement des eaux usées ;

25

Document : EP LOI sur l'eau version 09 juillet 2022.pdf, page 26 sur 35

4 – Eaux pluviales : des dispositifs à l'efficacité non démontrée

- P5 document 5 - annexe du dossier Loi sur l'eau
« Les eaux pluviales (n°pts 30 ans + n°pts 100 ans) de l'ensemble des bâtiments est gère sous rejet dans le réseau.
Par utilisation des mécanismes suivant :
- noue, fossés, bassins
- ouvrage enterré sous la chaussée
- réservoir sous dalle »

Seuls les bâtiments de la piscine feraient l'objet d'un rejet au réseau lors des épisodes de pluie partiel à 30 ans et total à 100 ans

- P14 doc 4
« Ainsi, le principe de gestion des eaux pluviales du projet repose, en dehors des îlots sur le Belvédère (rejet au réseau après tamponnement) et des espaces publics et bâti existants existants, sur l'infiltration. Les eaux de 30 ans de la piscine sont donc envoyées sur le tamponnement. Les eaux de 100 ans partent sur le réseau. »

Les volumes des pluies de retour 100 ans ne sont pas présentés. Seuls les volumes nécessaires pour les contenir sont donnés, pages 17 et 14 du document 5. Notes de calcul. Il ne sera donc pas possible de vérifier la pertinence des calculs.

En outre, les dispositifs permettant d'envoyer les eaux de retour de 100 ans à débit limité au réseau après tamponnement sont mentionnés p114 du document 4. Doivent-ils sur l'eau, mais ne sont pas décrits.

Par ailleurs, le dispositif de trop plein des noues et bassins d'infiltration et de tamponnement n'est pas non plus décrit.

Nous considérons donc que l'efficacité des dispositifs permettant le tamponnement et l'envoi des eaux de retour 100 ans à débit limité dans le réseau n'est pas démontrée. L'ensemble des volumes d'assainissement ainsi que la station d'épuration de Marquette sont ils en mesure de supporter l'accroissement de volume d'eau qui sera générée à l'échelle de la MEL en cas d'eau de 100 ans. Cela n'est pas précisé explicitement.

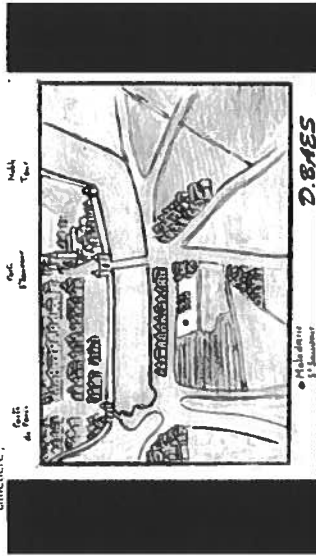
26

5 – Chantier : des omissions importantes

5.1. L'absence de l'étape d'archéologie préventive

L'étude d'impact ne donne aucun accès aux conclusions de l'étude du Service d'Archéologie Préventive dont la publication était pourtant annoncée en 2018. Nous pouvons pourtant souligner que l'histoire du site a été particulièrement riche. Le sol et le sous-sol à l'échelle de la friche ont notamment accueilli :

- la léproserie du Bon Ladre Bourgeois, construite en Xlle siècle et démolie au XVIIe, comportant notamment des souterrains (permettant de se rendre d'un bâtiment à l'autre sans exposition à l'air libre des personnes malades), une chapelle ainsi qu'un cimetière ;



La maladrerie est domaniale, en 1988, au grand dam des habitants du 1^{er} des Malades, qui souhaitent le maintien de la Chapelle St Nicolas, qui a classé pendant 4 siècles, le 1^{er} des Malades, ne sont pas connus et l'ensemble sera détruit et les pierres récupérées, ont été ornés le bastion de la Bastille-bour

<http://www.lille-ancien.com/numeros/2006-10/dossiers/dossier/index.htm>

- d'éventuelles caches de munitions, abris enterrés associés aux fortifications du XIXe ;
- d'éventuels passages souterrains sous les voies correspondant à l'exploitation ferroviaire

A aucun moment ces possibilités ne sont évoquées dans l'étude d'impact, ce qui représente un grave manquement vis à vis :

- de la protection du patrimoine communal ;

27

- des risques que le chantier peut être amené à rencontrer pour la sécurité des équipes que pour la sécurité des constructions ;
- des risques pour la ressource en eau en raison de la méconnaissance du sous sol

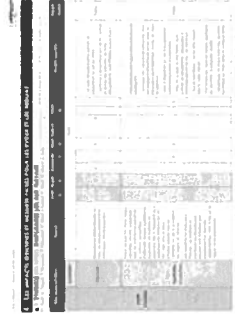
5.2. La présence des fortifications fausse les hypothèses techniques du chantier et l'anticipation de son impact sur la ressource en eau

Nous avons déjà fait valoir la présence des anciennes fortifications au droit du Bevédère. Il est quasi certain qu'elles vont être rencontrées lors du creusement de la fosse voire du nivellement du terrain. Les conséquences sur le chantier et sur les choix techniques utilisés (paroi moulée notamment) ne sont pas évoquées dans l'étude d'impact.

Nous avons déjà souligné l'approximation des calculs de hauteurs de nappe et d'altitude du nivellement de chantier. Nous rappelons que la rencontre des fondations lors du creusement exigera de creuser plus profond pour garantir la stabilité des bâtiments qui ne pourront reposer sur des remblais. Le parti pris de non caractérisation du sous sol du Bevédère et de la Friche empêche de garantir la pertinence des choix techniques. Par là même, les impacts du chantier sur la ressource en eau, tels qu'ils sont présentés, ne peuvent aucunement être garantis.

Un point important concerne le rabattement de nappe. Cette hypothèse a été exclue d'emblée dans les choix techniques. Pourtant la spécificité du terrain ne pourra éviter un creusement plus profond des fondations et donc du rabattement de nappes, non évalué dans l'étude d'impact. La encore le volume des eaux d'exhaure lié à ce rabattement n'est pas envisagé ni les risques importants de pollution de l'eau souterraine entraînés par le rabattement.

Soulignons que le rabattement de nappe est la technique utilisée pendant les travaux du projet Forum Agora, ainsi que le présentait l'étude d'impact de ce projet, soumise à enquête publique en octobre 2019, dans le même secteur que celui de la ZAC Saint-Sauveur (moins d'un km de distance), pour des profondeurs de travaux similaires (cf. ci-dessous p18 et p23 du document « étude d'impact environnementale – reconstruction du forum de l'Îlot Delory à Lille »).



28



5.3. Les consommations en eau du chantier ne sont pas évaluées

Les consommations en eau du chantier de la ZAC ne sont pas évaluées dans le dossier sur l'eau. Or, ce chantier, si jamais il devait se faire, va s'étaler sur une très longue période.

- Combien d'années sont elles prévues pour ce chantier de ZAC ?
- Quel est le nombre de m³ d'eau par an estimée pour le chantier ? et donc le volume d'eau total consommé pendant la phase travaux ?
- Quelles sont les actions envisagées pour réduire la consommation d'eau durant le chantier ?

Ces éléments ne sont pas précisés dans le dossier.

Ces observations décollent les données, nous sont pressenti, qui sont le questionnaire sur les estimations.

6 - L'incompatibilité du projet avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Artois-Picardie

Le dossier Loi sur l'eau modificatif nous rappelle les objectifs du SDAGE Artois-Picardie (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Nous rappelons que ce SDAGE s'impose tant au SOT qu'au PLU métropolitains.

Nous avons mis en gras dans l'extrait ci-dessous les termes du SDAGE qui sont incompatibles avec le projet Saint-Sauveur, ce que nous avons démontré en point 2 de notre contribution à savoir la non prise en compte de l'impact du projet sur la ressource en eau métropolitaine.

- P.59. Dossier Loi sur l'eau modificatif**

**"Orientation B.2 "Garantir une eau potable en qualité et en quantité satisfaisante • Orientation B.2.1. Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau."
"Disposition B.2.2 : Mettre en regard les projets d'urbanisation avec les ressources en eau et les équipements à mettre en place"**

Plus précisément, il est précisé dans le SDAGE :

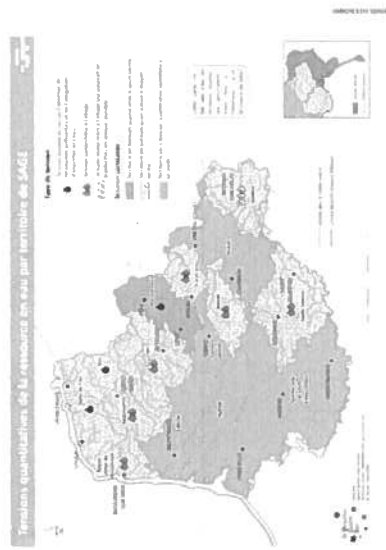
<https://www.eau-artois-picardie.fr/le-sdage-2022-2027>

"Pour répondre à l'objectif d'une gestion équilibrée et durable de la ressource et une prise en compte des adaptations nécessaires au changement climatique (article L211-1 du code de l'environnement), les leviers suivants doivent être mobilisés :

- la mise en œuvre d'une gestion des prélèvements équilibrée et pérenne à la bonne échelle avec la mise en place d'une structure de concertation entre les différents acteurs et usagers concernés, la réalisation d'un diagnostic et l'élaboration concertée et partagée d'un plan d'actions et de règles de gestion des prélèvements ;
- l'amélioration des performances techniques, les économies d'eau et l'utilisation de ressources alternatives pour les usages ne nécessitant pas une eau potable (utilisation des eaux de pluie, d'eau usée traitée ou réutilisation des eaux de surface de carrières)
- suite aux Assises de l'eau, le gouvernement a notamment fixé un objectif de réduction des prélèvements d'eau de 10% en 5 ans et de 25% en 15 ans."

La carte des territoires en tension quantitative est également consultable dans le SDAGE et nous révèle le niveau de tension quantitative du territoire Lillois ainsi que du Bassin minier.

- partie 1.3 du SDAGE – Objectifs du Lurel 4 – Annexes, carte 16.**



Compte-tenu de ces éléments factuels alarmants, il est paradoxal de lire dans le tableau dit de « Compatibilité du projet Saint-Sauveur avec le futur SDAGE Artois Picardie 2022-2027 » (à partir de la p.124 du dossier Loi sur l'eau modificatif) que le projet n'est pas concerné par l'objectif de « Respecter les seuils hydrométriques de crise de sécheresse ».

En résumé, en s'affranchissant de la réalité de sa véritable aire d'influence (à savoir l'Aire d'Alimentation des Captages du Sud de Lille), le projet ne respecte pas les dispositifs mis en place par la Préfecture et la MEL pour maintenir un bon niveau de production de l'eau potable et de consommation respectueuse de la ressource (PG DUP champs captants du Sud de Lille, programme ORQUE de reconquête des champs captants du Sud de Lille) qui sont inscrits dans le SDAGE. Il s'affranchit également des obligations de diminution de la consommation d'eau qui vont s'imposer à l'ensemble de ces territoires ainsi que des mesures imposées par les arrêtés sécheresse.

Le projet est donc incompatible avec le règlement du SDAGE Artois-Picardie.

7- D'autres possibles impacts sur la ressource en eau n'ont pas été évalués : omission de potentiels problèmes techniques de la piscine

L'étude d'impact présente un projet d'infrastructure nautique optimal, au fonctionnement « correctement », « normalement ». Mais la réalité d'une telle infrastructure, dans son cycle de vie de fonctionnement concret est soumise à des incidents, accidents, pannes, avaries, malfunctions, dysfonctionnements, dégradations prématurées, adaptation aux évolutions normales voire réglementaire, cas de force majeure (ex. pandémie), autant de problèmes techniques à prendre en compte, à anticiper, à quantifier.

Or, ces réalités se chiffrent notamment sur la quantité d'eau utilisée et sa qualité (m³ d'eau à vidanger, produits chimiques utilisés, temps d'indisponibilité pour les usagers, temps de remise en service...). L'étude d'impact étudie complètement cet aspect.

Cet aspect de la vie d'un projet est pourtant une réalité avérée comme le prouve le tableau ci-dessous.

Lieu	Description
Centre aquatique - Piscine de Béthune	Remise dans son intégralité pour travaux du 1er janvier 2022 au 30 septembre 2022. Réputé glissant (résultat d'un problème de construction malgré le respect des normes antidérapantes), le carrelage de la plage et des bassins doit être complètement changé. À l'échelle le bassin sera remplacé par une cure en inox. Intervention sur la toiture intérieure afin de restaurer la surface des poutres liées à la présence d'humidité. Coût de l'ensemble des travaux est d'environ 3 millions d'euros (HT). L'agglomération devrait prendre en charge un million d'euros. Source : L'indicateur des Lignes
Centre Nautique Nungesser à Valenciennes	Juste avant son ouverture officielle en 2019, ce centre aquatique connaît une fondation due à une rupture de canalisation. Les pompes ont dû évacuer 1200 m ³ d'eau dans les sous-sols. Une douzaine de pompes ont dû être utilisées pour venir à bout de cette inondation. 80 centimètres d'eau se sont répandus au sous-sol, endommageant du matériel électrique, qui sert notamment à la ventilation de la piscine. La ville de Valenciennes a dû verser 150 000 euros à l'exploitant du centre aquatique Nungesser pour compenser les pertes liées à la fermeture lors du premier confinement de mars 2020.

Piscine olympique de Lens	<p>Fermeture définitive de la piscine construite en 52 ans : menace d'effondrement d'un plafond, rupture des structures béton soutenant les 3 bassins</p> <p>Coût de rénovation estimé à 8 millions d'euros. Coût estimé d'une piscine neuve : 30 à 50 millions d'euros</p> <p>Source : LEZIN, A. (2016). Les piscines de France</p> <p>Pourquoi ? Feuille d'impact n'envoie pas un tel scénario et ses impacts sur les sols et l'eau ?</p>
Piscine olympique de Normy (Normandie)	<p>Risque de rupture et de glissement de l'assemblage pouvant entraîner un effondrement de la structure de la piscine. Procédé employé, nouveau à l'époque (1964), était celui d'une charpente en lamelle-collée.</p> <p>« Un bâtiment n'est pas éternel, surtout quand il est aussi sollicité et qu'il est soumis à une ambiance humide et chlorée, donc agressive », souligne Claude Haillet, directeur études et travaux de bâtiment à la ville de Reims (situation de 2013).</p> <p>Si les piscines ont une durée de vie limitée, quelle est celle estimée par les réalisateurs de l'étude d'impact ? 50 ans ? En l'absence de référence ? Qu'en est-il de la reversibilité du site ? Notamment les piliers.</p> <p>Source : La Gazette des communes</p>
Piscine de l'Aqualudé à Mantes la Jolie	<p>Fermeture de 12 mois (du 27 août 2018 au 23 septembre 2019) dans le cadre d'une procédure de dommages-ouvrage concernant principalement l'espace technique, avec une rupture de franchité et du carrelage des bassins ainsi que celle du carrelage des plaques.</p> <p>2 000 litres d'eau ont été versés dans les trois bassins.</p> <p>Sources : La Gazette des communes, 78actu (articles de juillet 2018, août 2019, septembre 2019)</p>
Piscine olympique de Dijon	<p>Fermeture de 6 semaines destinée à réaliser le vœu réglementaire des bassins (obligation 7 ans par an) de travaux de remplacement du carrelage autour des bassins (le carrelage se décollait à cause de défauts de conception et/ou de pose) et le raccordement, à hauteur du bâtiment, des réseaux de chaleur du Grand Dijon et de Duetigny</p> <p>Source : Dijon.fr, Région</p>
Piscine de Nancy Thermal	<p>Série de fermetures du bassin olympique en 2022 suite à canalisation bouchée</p> <p>Source : Le Parisien public</p> <p>En janvier 2022, fermeture pendant une vingtaine de jours de l'établissement en raison d'un problème technique sur les filtres à sable</p> <p>Source : Région Grand Est</p>

Piscine olympique Alfred Malaxche Nancy Genilly	<p>Fermeture en 2022 suite à diagnostic de signes de fragilité sur les piliers de soutènement de l'édifice</p> <p>Coût des travaux (estimation minimale) : 300 000 euros en 2022 et 800 000 euros en 2023</p> <p>Source : L'Est Républicain</p>
Piscine des Dauphins à Mouscron	<p>Fermeture de 6 mois pour des travaux de réhabilitation et de modernisation</p> <p>Coût estimé à 12 millions d'euros</p> <p>Sources : Piscines.be, Dauphins et DH</p>
Piscine olympique de Châlons-en-Champagne	<p>Réfection du bassin de la piscine olympique du 1er mai au 30 septembre 2022 comprenant des travaux de démolition - Gros œuvre, d'éclaircie, de revêtements, des réseaux hydrauliques du bassin olympique</p> <p>Source : L'union et la centrale des murbes</p>
Piscine de Pech David à Toulouse	<p>Réhabilitation de la toiture suite à la catastrophe d'AZF. Fermeture de 6 mois (juillet à septembre 2020) pour travaux lourds de réhabilitation - notamment pour l'anchorage des bassins, des plaques, réhabilitation d'un coût de 2,8 million d'euros.</p> <p>Source : La Gazette</p>
L'Equadrone de Verdun	<p>Fermeture de 9 mois en 2021 suite à un incendie dans les locaux techniques nécessitant des travaux de décontamination et de nettoyage.</p> <p>Source : L'Est Républicain</p>
Piscine Lohaire à Metz	<p>Suite à une rénovation de 18 mois en 2014 pour un montant de 5 millions d'euros, les 12 maîtres nageurs sauveteurs de la piscine dénoncent les troubles ORL et oculaires qu'ils ressentent de manière récurrente</p> <p>Source : La Gazette des communes</p>
Complexe piscine-discothèque du centre thermomédical d'Amélie les Thermes	<p>Fermeture en 2017 de ce complexe suite au diagnostic de corrosion de trois des dix piliers en lamelle-collée soutenant l'édifice</p> <p>Source : La Gazette des communes</p>
Centre d'Andrérenon-Bouillon (Loire)	<p>Inondation le 16 mai 2022 liée à un surdosage de chlore au niveau du skimmer (pièce du système de filtration) occasionnant la fermeture du centre</p> <p>Source : L'Est Républicain, Andrérenon-Bouillon</p>

@116 - Lille en grand - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 14:22:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis favorable à Saint-Sauveur

Contribution :

Je me permets de fournir un PDF pour apporter ma contribution à l'enquête publique, voir la pièce jointe

Pièce(s) jointe(s) :

Document : St Sauveur loi sur l'eau.pdf, page 1 sur 3

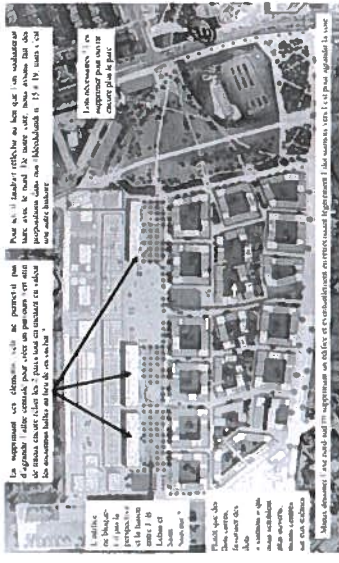
Lille en grand

Lille en grand

Participations à l'enquête publique concernant le site Saint-Sauveur dans le cadre de la loi sur l'eau

Tout d'abord, nous voudrions vous remercier de mettre en place cette enquête publique qui permet à tous les Lilleois (et tous ceux qui fréquentent la ville régulièrement) d'émettre de nouveau un avis sur ce projet qui connaît de nombreux rebondissements. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer à ce sujet que nous souhaitons, même si nous avons eus quelques suggestions.

Nous ne reviendrons pas en détails sur celles-ci car ce n'est pas le propos de l'enquête publique mais finalement l'ensemble des constructions ont un impact sur le site et sur l'eau du site, nous résumons donc notre position par es schéma rapide.



Il nous semble également que le dernier plan (celui que nous avons utilisé et-dessus) n'est que peu connu des Lilleois et Métropolitains. En effet, ils ont surtout en tête des anciennes visions avec un parc plus petit, une coulée centrale moins présente et moins verte, etc. Il est donc capital de mieux diffuser les évolutions du projet dans le dossier de cette enquête publique, ce n'est d'ailleurs pas le plan et-dessus qui est utilisé, c'est dommage car il est particulièrement éclairant.

Nous précisons également tout de suite qu'il nous semble, en faisant cette petite activité sur les réseaux sociaux, que le dernier plan (celui que nous avons utilisé et-dessus) n'est que peu connu des Lilleois et Métropolitains. En effet, ils ont surtout en tête des anciennes visions avec un parc plus petit, une coulée centrale moins présente et moins verte, etc. Il est donc capital de mieux diffuser les évolutions du projet dans le dossier de cette enquête publique, ce n'est d'ailleurs pas le plan et-dessus qui est utilisé, c'est dommage car il est particulièrement éclairant.

Document : St Sauveur loi sur l'eau.pdf, page 2 sur 3

Lille en grand

Le 11 juillet 2022

Le projet comprend, c'est vrai, de nombreuses constructions et c'est un reproche qui revient très souvent de la part des contradicteurs du projet. Cependant, nous rappelons qu'entre 15 et 20 (18) demandes de logement sont en cours et que le site de Saint-Sauveur accueillera bien des logements sociaux en suivant au maximum la règle des trois-tiers. Ainsi, si certains appartements seraient en accès libre (diversons la mixité sociale), Saint-Sauveur participera à accueillir plus de nouveaux Lillois qu'il l'a fait par le passé. Sans régler le problème de ces milliers de demandes, le site participe à un effort qui doit être collectif!

Que disent les personnes qui ne veulent aucune construction à Saint-Sauveur? Ou il faut construire ailleurs... mais on? Sur d'autres friches? Mais, ne faut-il pas aménager des espaces verts sur d'autres friches car elles sont situées dans des secteurs très minéraux, à l'image de l'ancien quartier dans le Vieux-Lille? A Saint-Sauveur, un grand parc est prévu, à côté d'un autre déjà créé (J-B l'ebast) et c'est pour cela que l'on peut construire à Saint-Sauveur. En le faisant, cela nous permettra de transformer des friches dans d'autres quartiers en espaces verts car il en manque à ses endroits. D'autres affirment qu'il faut arrêter d'accueillir d'autres Lillois, qu'il faut que ces Français aillent s'installer ailleurs. Outre l'aspect sanitaire d'une telle réflexion, que faisons-nous de la recommandation du GIEC qui indique être favorable à la densification? En effet, ce n'est qu'après de logements denses que nous pouvons rapprocher logements et bureaux. Ce n'est qu'avec la densification que nous pouvons limiter le recours à la voiture. Donc oui, il faut accueillir des logements à Saint-Sauveur, notamment car cela limite l'étalement urbain (il faut naturellement qu'après la MEL, le département et la région fassent leur part en travaillant en ce sens) qui est un facteur du réchauffement climatique par la destruction des terres naturelles et le recours facile à la voiture individuelle.

Le site comprend également des bureaux. Très peu en réalité car ces 35 000 m² correspondent à peu près à un seul immeuble à Euralille qui sera bientôt livré, le Shaka. Un bâtiment à Euralille est ainsi réparti sur plusieurs hectares à Saint-Sauveur. Est-ce vraiment extravagant? Clairement non. On nous répondra que la COVID a montré que le télétravail est le mode de vie du futur. Vraiment? Chacun chez soi? Sans lien direct avec les collègues? Soit-ces les mêmes qui veulent fortement développer le télétravail et ceux qui pointent du doigt avec raison, le mal-être des Français isolés? Le télétravail, c'est parfois pour 2 jours par semaine, mais pas pour 4 ou 5, c'est impensable. Peut-être que dans l'avenir, les entreprises auront besoin de quelques m² de moins car ils mettront en place des postes partagés, mais elles continueront d'avoir besoin d'édifices, ils seront au mieux (très?) légèrement plus petits : soulignons encore que le marché tertiaire lillois est particulièrement sain, dynamique, avec simplement 5% de bureaux vides.

Enfin, le site accueillera des équipements. Nous n'avons jamais vu passer une critique de la construction de l'école ou du gymnase - quoi que si on veut un parc à 100%, la logique voudrait que ces édifices seraient remis en cause. Ce qui attire les regards, c'est la piscine olympique. Reprenons les arguments.

Il faudrait mieux rénover Marx Dormoy. Pourquoi pas, c'est vrai... Le problème est que cette rénovation priverait une bonne partie des Lillois de natation pendant 3 à 4 ans, plus le retard. Le problème est que le projet de Saint-Sauveur n'est pas qu'une piscine olympique car il comprend un bassin extérieur, une fosse de plongée, etc. Est-il possible de faire la même chose à Marx Dormoy? Pas certain du tout... Les detracteurs de la nouvelle piscine ont-ils des études à ce propos? Pas certain non plus... La vie n'est pas si simple et parfois, oui, il faut construire ailleurs et faire du neuf

2

Lille en grand

Le 11 juillet 2022

La construction supprime de la verdure. Effectivement (comme d'autres constructions). Et que faisons-nous alors? Après tout, l'ensemble des édifices lillois, s'ils n'existaient pas, pourrait accueillir du vert. Supprimons tel édifice au hasard, et reconstituons du vert. Non, il faut prendre les choses avec du recul et une vision globale. Si nous pouvions construire à Saint-Sauveur, c'est parce qu'un parc (qui est de plus en plus grand comme déjà signalé) sera bien présent. C'est dans d'autres quartiers où il faut que les autorités ne (re)construisent pas, là où la verdure se fait rare, pas ici.

Enfin, certains ont exprimé des craintes quant à l'impact d'une telle construction (et l'on peut en outre parler de l'ensemble du projet) sur l'eau et sur la santé des nageurs qui font une activité près du périphérique. Or, les experts sont clairs dans le dossier que vous éditez : le cycle de l'eau ne subira aucune perturbation avec les programmes envisagés et l'impact de la pollution sur les nageurs sera moindre que le bénéfice même de nager ; et n'oublions pas qu'un travail est en cours avec la préfecture pour atténuer la circulation (notamment des poids lourds) sur ce périphérique!

Pour accueillir plus de Lillois, pour créer une densification suffisante qui justifie la présence de transports en commun lourds, pour apporter des emplois près des logements, pour créer un centre aquatique de portée internationale et parce que tout cela n'aura pas d'impact sur l'environnement et sur la santé (qui est un élément capital à prendre en compte bien entendu), alors il nous semble que Saint-Sauveur peut continuer à être pensée par les autorités et donc les rapports que vous nous avez fournis.

Dans cette séquence COVID que nous vivons, nous avons rencontré une nouvelle facette de la France qui comprend des personnes qui ne respectent plus la science, l'autorité intellectuelle des scientifiques et remettent tout en cause sans en avoir eux-mêmes les connaissances et les capacités. Je ne suis ni chercheur en médecine pour évaluer l'impact du périphérique sur les nageurs, ni hydrologue pour savoir si la piscine aura un impact sur le cycle de l'eau. Je m'en remets donc à vous et aux experts que vous avez mandatés. Si tout est conforme pour eux, alors le projet est conforme. Point. Et comme, pour les raisons données, nous avons besoin de logements et de bureaux dans Lille, et que Saint-Sauveur est une opportunité (on en crée un grand parc, mais aussi que le site est idéal pour accueillir une piscine différente de celle de Marx Dormoy, à quelques mètres du metro *Triciclos de Valenciennes* et de la future station de tramway, alors nous ne pouvons que soutenir ce projet car les arguments sont présents et nous semblent pertinents.

N'oubliez jamais d'écouter les avis pour comprendre la position des Lillois, mais prenez en compte surtout les arguments fondés.

En comptant sur vous et en vous félicitant d'ores-et-déjà pour votre travail intéressant pour l'avenir de notre ville,

Avec nos sincères salutations,

Lille en grand@gmail.com
www.lille-en-grand.jimdo.com / @lille_en_grand

3

@117 - Bernard

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 14:25:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : "contre" la construction d'une piscine olympique sur le belvédère de la friche St Sauveur Lille

Contribution :

Que l'on soit "pour" ou "contre" une piscine ne change rien à l'affaire : le monde est bien entré dans une ère de changement et de bouleversements climatiques graves, de canicules répétées, de raréité et cherté de l'eau (for du XXI ème siècle), de pollution éfrénée à tous niveaux : de l'air, de l'eau, des sols, surtout à Lille. Le préfet le sait, qui rend tous les ans désormais des arrêtés de sécheresse contraignants mais vltaux. En tel contexte, ce projet de piscine est un non sens total, un pénil pour le bien commun. Pourquoi les ingénieurs ayant conçu ce projet, ... qui en savent tous les maux cachés sur l'eau des nappes phréatiques et sur les sols, et pourquoi nos élus / décideurs, coupables d'atteinte grave à la qualité de vie des Lillois métropolitains, ... persistent-ils dans cette folie et utopie ruineuse inutile ? Mesurent-ils l'enfer que serait non seulement le quartier mais toute une partie de Lille et des communes avoisinantes, à terme ? Oui sans doute, mais ils ne veulent pas savoir, et c'est hallucinant !

Sur le cas de la friche St Sauveur à côté, pourquoi vouloir ajouter 2 400 logts (+ activités !) à un Lille surdensifié où l'on ne respire déjà plus, sur les 17,5 ou 18 ha restants (= 137 logts et 315 habitants à l'ha : la surdensité digne d'une cage à rats !, record et enfer urbain absolu à Lille) parmi les 23 ha à reconvertir, alors qu'hormis les bassins de Lille métropole et de Boulogne, la région ne fait que perdre des habitants, que tant d'espaces ruraux et urbains en déperdition du 59 et 62 n'aspirent qu'à revivre de nouveaux habitants, que tant de petites friches disséminées en MEL répondraient à la demande de logts, ... alors que chaque lillois ne dispose plus à peine que de 14 m² d'espaces verts publics, sinistre autre record ? Prions pour que tous nos élus / décideurs retrouvent enfin la raison, la voie du réalisme et de la sagesse, le vrai sens du bien collectif : faire de la totalité des 23 ha de la friche St Sauveur un bel espace naturel, un poumon d'oxygène ne pouvant que plaire à tous, sauf aux inconscients, aux bornés, et aux utopistes de l'absurde.

Au fait, pourquoi ne pas organiser d'abord un référendum populaire comme pour le "plan bleu" du Vieux-Lille, qui eut un beau succès ? Ce fut une belle initiative, il faut le reconnaître. On aurait alors une idée plus précise de ce que souhaitent les Lillois, eux seuls aptes à décider et choisir de l'avenir de la friche St Sauveur !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@118 - choquel marie-pierre - Bois-Grenier

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 14:30:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : impact sur les ressources en eau du projet de construction d'un complexe aquatique à Saint Sauveur

Contribution :

Construire un ensemble aquatique de grande envergure, avec un bassin de plongée de 40 mètres sur le site du belvédère me semble complètement incompatible avec les problématiques de ressources en eau de la MEL. En effet, nous sommes dans une période de déficit en eau et les avis de sécheresse et de restriction d'eau se multiplient. Les communes du sud de Lille, situées sur les champs captants, subissent des restrictions drastiques de construction pour préserver ces champs captants. Il me semble incompréhensible de promouvoir un projet qui va consommer plus de 10% des ressources en eau de la seule ville d'Ennemin qui à elle seule fournit 20% des ressources en eau de la MEL et cela représente un grave danger pour l'approvisionnement en eau des populations. Je suis donc entièrement et résolument défavorable à la construction de ce complexe aquatique.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@119 - Annie - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 14:56:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :ZAC Saint Sauveur

Contribution :

Tout à fait favorable à ce projet qui concentrera les services à la dispositions des habitants , dispensant les trajets producteurs de CO2 réalisant une parfaite harmonie du végétal et de l'habitation.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@120 - Blayac Marie-Christine - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 15:05:02

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Loi sur l'eau Saint Sauveur

Contribution :

Je suis moulinoise depuis 20 ans et j'habite à proximité de la friche saint Sauveur.

Depuis plusieurs années maintenant, le quartier se bétonne, l'horizon disparaît chaque mois un peu plus.

La question du projet pour Saint Sauveur concerne tous les lillois mais encore plus, nous, riverains, le Belvédère est actuellement le seul lieu qui reste vert dans le quartier et on ne peut que se poser la question de l'artificialisation de tous nos sols, il n'y a plus qu'un seul lieu vert à part le petit parc Lebas, pas assez grand et diversifié et sur-fréquenté (manque de place).

La question de l'eau est, on le sait, primordiale en ces temps de réchauffement climatique, d'alertes sécheresses répétées, et ce même dans nos régions de France les plus septentrionales. alors est ce cohérent de prévoir un tel projet pharaonique, un complexe aquatique d'une telle ampleur dans ce contexte de pénurie et de sécheresse ?

Les études réalisées ont omis d'interroger de façon exhaustive les particularités géologiques de cette zone, la faisabilité d'une fosse de plongée aussi profonde n'est pas clairement exposée (données approximatives en particulier que les questions géologiques).

De plus, la question archéologique a été peu soulevée malgré l'intérêt manifeste de cette zone proche des anciens remparts, bastions, moulins etc...

Merci de permettre que tous ces points soient rediscutés et réexaminés.

M-C, Lille, Moulins (Porte de Valenciennes)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@121 - Tiset Jacquy - Ronchin

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 15:18:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Projet de ZAC St Sauveur

Contribution :

Pour avoir craint, il y a quelques années, que l'abandon d'un projet de village olympique sur le site de la gare St Sauveur, susceptible d'être largement reconverti en logements sociaux à la fin des JO, n'ouvre la voie à des projets immobiliers à vocations nettement moins sociales ; je me félicite de celui visant à introduire, dans un quartier central de Lille, dans un cadre verdoyant, des logements HLM accompagnés d'équipements collectifs.

On sait aujourd'hui que la rénovation urbaine ne peut pas se limiter au transfert en périphérie des catégories sociales les plus modestes et que les quartiers rénovés constituent une opportunité de construire des quartiers de mixité sociale.

La ville de Lille a encore besoin de logements sociaux aux loyers réglementés pour accueillir les ménages nécessaires à ses activités et concurrencer, à défaut d'une intervention nationale claire, la flambée des loyers du secteur locatif privé.

Je souhaite donc vivement que la procédure judiciaire engagée contre ce beau projet urbain, n'en compromette pas la réalisation.

Jacquy Tiset, ancien Président de Fédération du Nord de la Confédération Nationale du Logement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@122 - Bernard - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 15:33:42

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : "contre" une piscine olympique sur la friche St Sauveur LILLE.

Contribution :

Que l'on soit "pour" ou "contre" une piscine ne change rien à l'affaire : le monde est bien entré dans une ère de changement et de bouleversements climatiques graves, de canicules répétées, de raréité et cherté de l'eau (l'or du XXI^{ème} siècle), de pollution éfrénée à tous niveaux : de l'air, de l'eau, des sols, surtout à Lille. Le préfet le sait, qui rend tous les ans désormais des arrêtés de sécheresse contraignants mais vanaux. En tel contexte, ce projet de piscine à Lille / St Sauveur est un non sens total, un péril pour le bien commun, avec l'ampleur du pompage d'eau prévu (2,2 à 2,5 fois celui de Marx Dormoy), et des rejets pollués, l'utilisation massive d'eau à des fins accessoires désormais, concurrençant l'indispensable, le vital de la vie quotidienne. Pourquoi les ingénieurs ayant conçu ce projet, ... qui en savent tous les maux cachés sur l'eau des nappes phréatiques et sur les sols du site, et pourquoi nos élus / décideurs, coupables d'atteinte grave à la qualité de vie des Lillois métropolitains, ... persistent-ils dans cette folie et utopie ruineuse inutile ? Mesurent-ils l'enfer que serait non seulement le quartier mais toute une partie de Lille et des communes avoisinantes, à terme ? Oui sans doute, mais ils ne veulent pas savoir, et c'est hallucinant !

Sur le cas de la friche St Sauveur à côté, pourquoi vouloir ajouter 2 400 logts (+ activités !) à un Lille surdensifié où l'on ne respire déjà plus, sur les 17,5 ou 18 ha restants (= 137 logts et 315 habitants à l'ha : la surdensité digne d'une cage à rats !, record et enfer urbain absolu à Lille) parmi les 23 ha à reconvertir, alors qu'hormis les bassins de Lille métropole et de Boulogne, la région ne fait que perdre lentement des habitants, que tant d'espaces ruraux et urbains en déperdition du 59 et 62 n'aspirent qu'à revivre de nouveaux habitants, que tant de petites friches disséminées en MEL reprendraient à la demande de logts, ... alors que chaque lillois ne dispose plus à peine que de 14 m² d'espaces verts publics, sinistre autre record ? Prions pour que tous nos élus / décideurs retrouvent enfin la raison, la voie du réalisme et de la sagesse, le vrai sens du bien collectif : faire de la totalité des 23 ha de la friche St Sauveur un bel espace naturel, un poumon d'oxygène ne pouvant que plaire à tous, sauf aux inconscients, aux bornés, et aux utopistes de l'absurde.

Au fait, pourquoi ne pas organiser d'abord un référendum populaire comme pour le "plan bleu" du Vieux-Lille, qui eut un beau succès ? Ce fut une belle initiative, il faut le reconnaître. On aurait alors une idée plus précise de ce que souhaitent les Lillois, eux seuls aptes à décider et choisir de l'avenir de la friche St Sauveur !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@123 - Enclos Philippe - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 15:48:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ZAC Saint-Sauveur

Contribution :

Riverain du site Saint-Sauveur (je demeure rue de Maubeuge), je suis résolument hostile au projet, considérant que ses nuisances collatérales ne semblent pas avoir été suffisamment prises en considération (par exemple l'accroissement de la circulation automobile aux environs). Surtout, Lille étant l'une des villes les plus polluées de France et les moins arborées, il serait très préférable d'aménager sur ce site un vaste espace de nature. Il n'y a nul besoin de piscine olympique à Lille !
Donnez-nous un poumon vert.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@124 - STAELENS jean-pierre - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 15:50:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Construction de logements sociaux

Contribution :

Bonjour,

Je suis administrateur ICF Habitat Nord-Est élu C N L. Je soutiens le projet de construction St Sauveur

au vu d'un réel manque de logements et notamment sociaux à ICF Nord-Est il était d'ailleurs prévu une déconstruction des logements situés

Boulevard J. Batisle Lebas, rue de Maubeuge avec une reconstruction j'ose espérer que la bonne intelligence l'emportera et que ce projets se réalisera

Bien cordialement

M. STAELENS J-P

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@125 - Mullie Philéas - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 15:59:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution participative au sujet de la demande d'autorisation modificative au titre de la loi sur l'eau de la ZAC saint sauveur

Contribution :

Le projet de piscine olympique et sa fosse de plongée de 40 mètres ne tient pas la route pour de nombreuses raisons: Le projet considère la ressource en eau inépuisable, alors que en 5 ans, 11 arrêtés préfectoraux sécheresses ont été délivrés sur le territoire et que l'eau devient de plus en plus rare dans tout le pays, l'omission de certaines contraintes géologiques et historiques du terrain est également un problème qui rend le projet incomplet et partiellement faux; Le terrain étant sur l'ancien passage des fortifications, il se pourrait que des anciens cours d'eau liés avec les fortifications ayant été comblés aient fragilisés le sous-sol du terrain ce qui peut provoquer des éboulements de la couche du carbonifère ou d'autres problèmes géologiques.

De plus, nous ne voulons pas d'une piscine et d'habitations bloquant l'horizon, habitant de la rue de Valenciennes et donc riverain direct de la friche Saint-sauveur. Petit, je jouais au cert-volant sur le belvédère et je ne pourrais pas supporter qu'on utilise ces lieux pour construire des bâtiments, la création de cette piscine rendrait compliqué le stationnement, ce que j'aimerais pour le quartier c'est un parc, avec de la biodiversité et des espaces de détente.

Aujourd'hui, alors que la pollution de l'air dans la métropole n'est plus à prouver et que le réchauffement climatique continue, il faudrait enfin que les pouvoirs publics comprennent et changent d'avis, et mettent un parc dans la ville de Lille

Philéas Mullie

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@126 - Claire - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 16:01:01

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : L'eau une ressource en danger!

Contribution :

Bonjour,

Si la difficulté de prendre connaissance de la totalité des nombreuses pièces du dossier en aussi peu de temps ne facilite pas l'énoncer d'un avis éclairé, il me semble flagrant que le projet Saint-Sauveur ne tient toujours pas compte de la fragilité des ressources en eau du territoire. Alors qu'au quatre coins de la ville, les projets immobiliers se multiplient, les nappes s'amenuisent, s'exposant d'avantage aux polluants. Dans ce contexte très préoccupant, l'aménagement de la friche st sauveur, sa valorisation immobilière et l'installation d'un mega complexe olympique tiennent du déni total. Déni des limites du territoire en terme de ressource en eau, déni des répercussions possibles que peuvent entraîner les fondations d'une mégastucture sur l'état des sols et le cycle de l'eau, déni quant à l'impacte cumulé des différents megaprojets du centre métropolitain en terme de consommation d'eau. Oui à la préservation de la friche saint sauveur comme espace de nature participant à améliorer le cycle de l'eau, à rafraîchir l'atmosphère et permettre à chacun de s'éveiller à la nature en ville. Non à sa bétonisation dans un contexte de bouleversement climatique majeur.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@127 - Steinauer Mathilde - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 16:40:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : raréfaction de la ressource en eau

Contribution :

Dans un contexte d'arrêtés sécheresse qui se succèdent,

de titres de la presse locale qui alertent sur le problème croissant de la ressource en eau

des élus de la MEL qui ont conscience de ce problème (voir la politique "gardiennes de l'eau" et autres déclarations)

des restrictions drastiques qui sont en cours pour les communes situées sur les champs captant du sud de lille

des dérèglements climatiques et de leurs impacts sur les nappes phréatiques (le SDAGE citait l'étude explore 70 avec une baisse des recharges envisagées de -6 à -46%)

Comment peut on trouver un dossier "loi sur l'eau" qui ne mentionne les termes "sécheresse" et "changement climatique" que dans un tableau censé représenter la compatibilité avec le SDAGE assortis de la mention "non concerné" ?

Comment se fait-il qu'un tel équipement dit "de rayonnement" (censé positionner Lille comme une Métropole avec des équipements rares ; ce qui est différent d'un équipement répondant aux besoins de la population), extrêmement consommateur d'eau soit envisagé sans que ne soit mentionnée la pénurie d'eau au vers laquelle nous nous approchons en courant ?

Je suis très inquiète et les données chiffrées sur la consommation d'eau du complexe envisagé sur le beuvédère n'ont rien de rassurant !

p 120 du dossier, il est évoqué 67 524 000 l/an et 550 000 visiteurs : cela donne un ratio de plus de 122l/an/visiteur (ce qui est plus que ce qui était dénoncé comme une consommation excessive pour Marx Dormoy).

p122 du dossier, les volumes d'eaux usées rejetées sont estimées en présentant séparément les rejets réguliers hors filtres et avec filtres et les rejets exceptionnels liés aux vidanges (1 à 2 par an par bassin).

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

Si on cumule tout cela, on arrive à un volume d'eaux usées rejetées bien plus important que le volume des consommations d'eau précédemment présentées... c'est loin d'être rassurant sur le sérieux et la cohérence des chiffres. Comment est-ce possible de rejeter plus d'eau que celle consommée ? (NB : il s'agit biens des volumes d'eaux usées et non des eaux pluviales)

Bref, que l'on fasse appel à notre "bon sens" (c'est-à-dire la conscience que l'on a de la tension en eau potable sur la métropole) ou au détail de l'étude soumise à enquête publique, RIEN ne permet d'affirmer que la MEL a BESOIN d'un tel équipement ni qu'elle n'en a les MOYENS.

Peut-on envisager d'assurer les besoins de la population avant de réaliser de tels équipements hyper consommateurs d'eau ?

Ou bien doit on déjà commencer à réfléchir à la manière de transformer cet équipement lorsqu'il sera "à sec" ?

bien cordialement,

(nb : dans le formulaire, le code postal passe mal, je suis au 59260 et non 59800)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@128 - Mullie Irène - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 16:42:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution Projet Saint Sauveur Loi sur l'eau

Contribution :

Bonjour,

En tant que lycéenne mineure encore impuissante face aux problèmes auxquels je suis de plus en plus confrontée tels que le dérèglement climatique et les luttes sociales, l'inaction des gens qui ont le pouvoir et la possibilité d'agir me dégoûte. Cet endroit que je connais depuis toute petite puisque j'habite à côté est un poumon dans l'espace urbain progressivement surexploité qu'est Lille. Je ne comprends pas pourquoi la possibilité de faire un parc naturel qui pourrait être si bénéfique pour la ville n'est pas plus logique qu'un énorme complexe aquatique. D'autant plus que le Nord est grand et de nombreux espaces et villes sont délaissés au profit d'une surexploitation urbaine de Lille, qui devient étouffante. La friche St Sauveur est depuis que je suis petite un endroit sauvage qui permet de respirer et souffler dans cette intense activité urbaine. Une utilisation intelligente et respectueuse de cette nature serait idéale. Je pense que ce projet est tout sauf cohérent lorsqu'il est mis face aux problématiques écologiques qui devraient être la priorité des gens qui ont le pouvoir et l'impact nécessaires pour changer l'effrayant futur vers lequel nous dirigeons.

Irène, 16 ans

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

@129 - MARIE - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 16:43:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Avis négatif sur le projet de la MEL

Contribution :

Je m'oppose au projet présenté par la MEL et notamment en raison des éléments sur l'eau.

D'une part car la consultation n'est pas accessible à tous.

Le dossier est complexe et dense sa consultation n'est pas possible aux plus grands nombres.

Il comprend des éléments qui ne concernent pas l'eau et qui sont susceptibles d'influencer le lecteur.

Il manque beaucoup de données d'analyse.

Il y a des différences de données, des erreurs grossières.

Certains éléments restent flous ou inaccessibles à la portée de nombreuses personnes.

Si l'on prend l'exemple de la pollution des sols , page 53 du dossier 4 :

- aucune définition des acronymes HAP, COT
- aucun des certificats d'analyse par un laboratoire accrédité n'est présenté pour légitimer les données
- étude réalisée en 2012 : comment la pollution évolue-t-elle depuis ?
- création de déchets (remblais) pollués qui vont être stockés "ailleurs"
- installation de 2000 à 2400 logements sur une zone où des composés présentant un risque sanitaire par inhalation et ingestion sont présents.
- creuser la terre risque de mélanger les polluants, de créer des mouvements : quel impact sur les nappes phréatiques et la qualité des eaux qui vont s'infiltrer ? quels impacts sur la qualité de l'air ?

- problématique de gestion des terres en décharge : on déplace le problème , on va créer des points de pollution ailleurs...

page 56 : "Les résultats d'analyses sur les sols ont mis en évidence la présence de substances organiques et de métaux supérieures aux limites de quantification du laboratoire."

-> j'espère qu'il s'agit d'une erreur...

Les problématiques de pollutions des sols sont complexes. Tentons déjà de suivre cette pollution, de dépolluer. Proposons un espace de verdure où les gens seront de passage mais ne vivrons pas pour limiter l'exposition. N'allons pas disperser cette pollution dans des décharges saturées autour de la région.

Bref, soyons simple face aux défis écologiques qui s'annoncent.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

R130 -

Organisme : Europe Ecologie les Verts

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier



Une piscine olympique métropolitaine et une fosse de plongée : une aberration écologique et un gouffre financier !

Depuis 2016, le groupe local Europe Ecologie Les Verts de Lille et les élus écologistes ont systématiquement porté et demandé un moratoire sur St-Sauveur afin de définir avec les lilloises et les lillois un projet acceptable, un projet désirable.

Dans le cadre de la ZAC St-Sauveur, EELV Lille a déjà déposé 2 contributions :
- en avril 2018 pour l'enquête publique initiale ;
- en mars 2019 pour l'enquête publique complémentaire.

Ces contributions ont permis de dénoncer les impacts des associations qui ont engagé des recours devant le juge administratif.
Ces recours sont motivés notamment par des insuffisances d'analyse quant aux incidences du projet sur la qualité de l'air, ainsi que par des inexactitudes sur l'état d'avancement du projet d'implantation d'une piscine olympique.

Ces insuffisances ont pu nuire à l'information complète des lilloises et des lillois.
EELV Lille rappelle son opposition au projet St-Sauveur soumis à enquête publique dans sa forme actuelle, en particulier au Projet de Piscine Olympique (POM) et à la fosse de plongée de par les incidences de ces infrastructures et de leur chantier sur les sautges de carbonifère et de la craie.

Not inquiétudes portent principalement :

1/ sur la préservation de la ressource en eau
Le site du beffroi présente des sols pollués aux hydrocarbures et aux métaux lourds. Le chantier prévu comprend des fondations profondes qui vont traverser la nappe phréatique sur site. Cette opération présente des risques majeurs de mise en contact des polluants avec cette nappe. Toutes les précautions qui pourront être prises ne garantissent/annulent pas le risque de pollution de nappe.

Compte tenu de la rareté de la ressource eau, insuffisante aujourd'hui pour répondre à l'ensemble des besoins de la métropole, et compte tenu du dérèglement climatique qui joue et jouera de plus en plus sur la recharge de la nappe, ce chantier n'est pas compatible avec les enjeux liés à l'approvisionnement en eau demain.

2/ sur la qualité de l'air déjà fortement dégradée à cet endroit
La région lilloise et notamment la ville de Lille étant de plus en plus régulièrement touchées par des épisodes de pollution atmosphérique, il est crucial de ne pas amplifier la pollution de l'air en veillant à ne pas augmenter le trafic automobile et à favoriser les modes de

déplacements actifs tels que la marche et le vélo, avec des rues entièrement réservées à ces modes de déplacement et éviter les flux automobiles traversant pour favoriser les utilisations de dessertes inévitables.

Ce projet (POM) et immeubles d'activités et d'habitations) est situé en plein cœur du trafic routier, le long du boulevard urbain Paulinlevé lui-même relié au boulevard périphérique. Et comme le précise l'Autonité Environnementale, les mesures pour éviter, voire réduire la pollution liées à la circulation automobile sont encore beaucoup trop imprécises.

EELV Lille rappelle la réserve du commissaire enquêteur : « Vérifier que la localisation projetée pour la réalisation de la piscine, compte tenu de la qualité de l'air à cet endroit, est, pour les futurs utilisateurs, compatible avec les modifications physiologiques à l'effort lors des activités sportives. » Et la recommandation qu'il émet à savoir : « Examiner des réflexions conduisant à prendre des mesures fortes pour ne pas aggraver l'état de la qualité de l'air de la métropole lilloise afin d'éviter, en vertu du principe de précaution des problèmes de santé publique. »

EELV Lille n'est pas opposé à une piscine en tant qu'activité de loisirs ou pour apprendre à nager. Lille et la métropole sont en déficit d'équipement de piscine, mais entre apprendre à nager et construire une piscine chauffée à ciel ouvert en plein hiver, dans le département du Nord, il y a un équilibre à trouver.

Ce type d'équipement sera extrêmement coûteux en consommation d'eau et énergétiquement : financièrement, au vu de l'évolution des prix de l'énergie, il va devenir très vite un gouffre financier.

C'est bien ce que rappelle le commissaire enquêteur : « réétudier la composition du projet de piscine olympique en affaissant des choix « de référence » et en définissant des options potentiellement négociables en cas de surcoût lors de la réalisation. »

Le groupe local d'Europe Ecologie Les Verts continue de porter pour le futur de Saint-Sauveur une double ambition : celle de la résilience de notre ville, de la préservation des biens communs et de respect des engagements de la ville pour le climat d'une part, et d'autre part celle d'une démocratie entièrement réfondée.

Enfin, concernant les biens communs que sont la qualité de l'eau (objet de la présente enquête) et de la qualité de l'air, enjeux majeurs pour la santé publique et environnementale, nous pensons qu'une nouvelle enquête, concernant la loi sur l'air, doit être ouverte dès à présent.

Avec une population urbaine grandissante, les experts du climat misent aussi sur le potentiel des villes pour s'adapter au changement climatique, ce qui est possible pourvu que le réchauffement soit limité à 1,5-2°C.

Mais tout délai supplémentaire pour atténuer le changement climatique limitera nos options d'adaptation et compromet l'avenir.

Parce qu'il est urgent de stopper notre prédation de la ressource en eau, et qu'il faut agir vite sur la qualité de l'air pour préserver notre santé et notre environnement, nous demandons à nouveau un moratoire sur le projet St-Sauveur dans sa globalité.

Lundi 11 juillet 2022.

Pour Europe Ecologie Les Verts de Lille les co-secrétaires Simon Jamelin Lise Daleux
30, rue des Meuniers 59000 Lille.

11/07/22

Europe écologique les Verts
groupe de Lille et environs
haut conseil de paysan
contribution de 2 pages

dont les conclusions
sont - 1 nouveau moratoire
sur le projet St Sauveur dans
sa globalité

Potentiel du principe qu'il faut
agir aussi sur la qualité de
l'air devant dans une
nouvelle enquête concernant
la loi sur l'air

Simon Taulin
Lise Doleux



Doleux Lise
Conseiller Régional

Il est possible de télécharger les données de provenance des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

Pièce(s) jointe(s) : il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

E131 - Margaux ALDEBERT

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 16:45:08

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Contribution Enquête Publique de la représentante CNL siégeant à l'ANRU

Contribution :

Madame, Monsieur, Veuillez trouver ci-joint la contribution de la représentante CNL à l'enquête publique relative au Projet urbain de la ZAC Saint-Sauveur. Je vous souhaite bonne réception. Bonne journée, Margaux ALDEBERT Chargée de mission Logement & Consommation Confédération Nationale du Logement 8 rue Mériel - 93100 Montreuil Tél : 01 48 57 04 64 Email : margaux.aldebert@lacni.com

Pièce(s) jointe(s) :



Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

Document : CONTRIBUTION CNL .pdf, page 1 sur 1



La CNL contribue à l'enquête publique relative au projet urbain de la ZAC Saint-Sauveur

Le projet urbain de la ZAC Saint-Sauveur se situe sur l'ancien site gare marchandise Saint-Sauveur. Depuis 2003, la gare marchandise a cessé son activité laissant une friche de 23 hectares en plein centre ville.

Ainsi qu'il a 16 000 personnes en attente de logement à Lille, la Ville s'engage à construire 24 000 logements dont 35% en logements sociaux. La CNL souligne que la Ville de Lille respecte la loi SRU qui demande aux villes de sponsoriser au moins 15% de logement social. Le projet urbain de la ZAC Saint-Sauveur répond à un besoin de logement.

Il permet aussi de favoriser la mixité sociale en mettant du logement social dans la ville et en créant un quartier qui relie le centre et l'extérieur de la ville et le quartier populaire de Moulins. Les habitants des logements sociaux ont eux et elles aussi le droit de vivre au cœur des grandes villes.

Il faut souligner que le projet s'inscrit dans un cadre d'espaces verts, et que les matériaux de constructions seront durables et éco-responsables.

La CNL vient appuyer et soutenir ce projet urbain qui répond aux besoins en termes de logement et en mixité sociale au sein de la Ville de Lille.

Montreuil 11 juillet

Jocelyne Herborsk
Responsable de la CNL à l'ANRU

Confédération Nationale du Logement

Association de loi 1901

1 rue Mabeur, 09 31000 MONTBRIEN ETIFA

Tel 01 48 33 04 14 Fax 01 48 33 76 11 mail cnl@cnl.org www.cnl.org

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@132 - ELISABETH

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 16:55:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : un oui à la piscine

Contribution :

Habitante de Lille, je trouve que notre belle ville manque de terriblement de piscines. Celle de Marx Dormoy nécessite régulièrement de gros travaux de restauration et ferme tous les étés, limitant ainsi l'offre estivale. Pour moi, cette offre doit être au contraire étendue, aux jeunes et moins jeunes.

J'aimerais que ce projet de "complexe aquatique" soit le plus vertueux possible en tenant compte de nos exigences et enjeux climatiques d'aujourd'hui pour que demain soit réussi.

Pourrait coexister des lieux de biodiversité et également des lieux d'échange et culturels.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@133 - Perche Paul-Benoît - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 16:59:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS DEFAVORABLE

Contribution :

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Comme lors de la première enquête publique sur ce sujet, je dépose un avis défavorable concernant un projet conçu avec des considérations et une approche digne du 20ème siècle, lorsque le dérèglement climatique et toutes les pollutions qui y sont associées n'étaient pas vraiment un sujet pour une grande partie des citoyens qui n'étaient pas alertés. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et ce projet est donc en complet décalage avec les enjeux environnementaux et sociaux.

Ces enjeux ont longuement été étudiés lors de la première enquête. Mais plus particulièrement concernant le sujet de l'eau et l'impact sur la ressource en eau (eau potable et nappe phréatique) ainsi que par rapport à la mauvaise évaluation de cet impact par la MEL, je redépose un avis défavorable en m'appuyant sur l'avis inter-associatif (11 associations engagées sur ces enjeux) que vous trouverez en pièce jointe.

En vous en souhaitant bonne réception.

Pièce(s) jointes(s) :



Avis interassociatif Enquête publique Loi sur l'eau 2022 - Saint-Sauveur

Juillet 2022

1

Sommaire

Sommaire	2
Présentation des structures signalaires de cet avis	3
Introduction	5
1 – Structure géologique du sous-sol, nappe du carbonifère et nappe de la craie : une prise en compte erronée des risques sur les nappes	9
1.1. Structure et état des nappes au droit de Saint-Sauveur, généralités	9
1.2. La non prise en compte des risques affectant la nappe du carbonifère	10
1.3. Les incohérences fondamentales des impacts du projet sur la craie et la nappe de la craie ..	12
2 - Une mauvaise évaluation de l'impact sur la ressource en eau potable métropolitaine	19
2.1. Une estimation quantitative comportant des omissions importantes	19
2.2. La non prise en compte du contexte local de sécheresse récurrente	23
3 – Un dossier incomplet sur le volet des eaux usées	25
4 – Eaux pluviales : des dispositifs à l'efficacité non démontrée	26
5 – Chantier : des omissions importantes	27
5.1. L'absence de l'étape d'archéologie préventive	27
5.2. La présence des fortifications fausse les hypothèses techniques du chantier et l'anticipation de son impact sur la ressource en eau	28
5.3. Les consommations en eau du chantier ne sont pas évaluées	29
6 - L'incompatibilité du projet avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Artois-Picardie	30
7. D'autres possibles impacts sur la ressource en eau n'ont pas été évalués : omission de potentiels problèmes techniques de la piscine	32

2

Introduction

La Directive Cadre Européenne sur l'eau (2000) traduit dans la Loi sur l'eau et les Milieux Aquatiques en 2006 donne la priorité à la protection de l'environnement et à une utilisation durable de l'eau, en demandant de veiller à la non-dégradation de la qualité des eaux. L'objectif était d'atteindre d'ici 2015 un bon état général tant pour les eaux souterraines que pour les eaux superficielles, y compris les eaux estuariennes et côtières. Si cette échéance n'avait pu être atteinte dans les délais, il était possible de demander une dérogation pour repousser l'échéance à 2021 voire 2027. Ce qui a été le cas pour l'ensemble des pays européens.

- <https://www.ecologie.gouv.fr/les-milieux-aquatiques>
<https://www.ecologie.gouv.fr/la-directive-cadre-europeenne-sur-l'eau>
<https://www.ecologie.gouv.fr/la-directive-cadre-europeenne-sur-l'eau>

C'est la traduction de cette directive et de ses objectifs d'amélioration et de non détérioration des eaux qui a imposé le cadre des Enquêtes publiques. Loi sur l'eau des projets d'aménagements susceptibles d'avoir un impact important sur l'eau. La présente enquête publique a donc pour objet de vérifier la compatibilité du projet Saint-Sauveur (Lille) avec ce cadre légal et complémentaire.

Suite au jugement du Tribunal administratif de Lille en date du 14 octobre 2021, le dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau de la ZAC Saint-Sauveur a dû être complété, d'où l'enquête publique actuelle.

- Le Tribunal administratif a notamment souligné :
- l'absence de description des éléments programmatiques du projet de piscine
 - l'absence de prise en compte des impacts du projet de centre aquatique sur la nappe du carbonifère
 - et l'absence d'évaluation de l'incidence du chantier sur les nappes phréatiques de la craie et du carbonifère.

Nous tenons à exprimer ici à quel point il nous a semblé étonnant que la première enquête publique sur l'eau du projet Saint-Sauveur n'ait pas donné lieu à plus d'investigation de la MEL sur l'impact du projet de piscine et notamment de sa fosse de plongée sur les nappes de la craie et du carbonifère. Seule l'action en justice d'associations citoyennes a permis que cette absence d'informations élémentaires soit reconnue et que par jugement, la MEL soit prise de remplir ses obligations à savoir étudier véritablement l'impact d'un tel projet sur le sous-sol et donc sur les deux nappes phréatiques concernées. Sans ce travail citoyen, et en suivant l'avis du commissaire enquêteur de l'époque, le chantier de la ZAC aurait démarré et l'enquête publique 2022 n'aurait jamais vu le jour.

Nous démontrons dans cette contribution que cette étude complétée, là encore, refuse d'aborder certains points et reste aveugle quant à la globalité des impacts de ce projet sur la ressource en eau, particulièrement fragilisée dans la métropole lilloise.

5

Le modèle d'urbanisation dont est issu le projet Saint-Sauveur, qui centralise "ad nauseam" les richesses, les investissements, les bâtiments, le trafic, les pollutions et les habitants en des coeurs métropolitains saturés est désormais rendu obsolète par le dérèglement climatique et les exigences citoyennes de qualité de vie.

Il se heurte aux limites indépassables du territoire et prioritairement à celle de la ressource en eau potable (Gême des 9 limites planétaires a ce jour dépassées) et à celle de la qualité de l'air (5ème limite planétaire).

Le projet Saint-Sauveur est la preuve supplémentaire de l'irresponsabilité des élus et des techniciens locaux qui initient ces programmes et ne tirent aucune conséquence de leurs erreurs manifestes : quant aux limites des possibilités du territoire d'une part, quant aux attentes et aux besoins des citoyens d'autre part.

Nous démontrons dans cette contribution l'invalidité des affirmations de faisabilité technique du projet Saint-Sauveur vis-à-vis de la ressource en eau (objet de la présente enquête publique) et par là-même l'impossibilité du projet lui-même.

Cette invalidité relève d'approximations et d'omissions importantes concernant les données communiquées et du non-respect des attendus d'une étude d'impact telle que définie par le code de l'environnement. L'étude d'impact modificative et le Dossier Loi sur l'eau modificatif ne sont en effet pas en mesure :

- d'évaluer les impacts du projet sur l'eau,
- d'anticiper des choix techniques adaptés à la réalité du terrain qui n'est pas correctement caractérisé.

De plus, l'absence de prise en compte du dérèglement climatique et de son influence sur la ressource en eau, l'absence d'études sur l'aire d'influence du projet ou sur ses impacts cumulés viennent peser encore plus dans l'invalidité du dossier.

Cette invalidité est à considérer pour l'ensemble des points relatifs à la ressource en eau, qui seront abordés dans des parties successives concernant :

- la consommation d'eau
- les eaux usées/assainissement
- les eaux pluviales
- le chantier
- la conformité aux Schémas Directeur d'Amenagement et de Gestion des Eaux-ATTOIS Picardie

D'autres arguments sont encore à prendre en considération qui discréditent cette enquête publique. Notamment la complexité et la taille du dossier, sur lequel le public est invité à rendre un avis en seulement...un mois !

En cumulant les 23 fichiers PDF du dossier de l'enquête publique, 2 797 pages sont proposées à la lecture. Dans la mesure où cette enquête se déroule du 10 juin au 11 juillet 2022 soit 32 jours, il faudrait une lecture assidue de 87 pages techniques et ardues par jour pendant un mois rien que pour prendre connaissance de l'ensemble du dossier !

A la masse conséquente d'informations disponibles s'ajoute une difficulté majeure : celle de croiser des informations sur un même sujet répartis dans divers documents. Une affirmation

6

rédigés dans l'étude d'impact peut être détaillée dans un autre document (mais où le trouver quand cette étude n'y fait pas référence ?) voire inexistante nécessitant un vain travail de recoupement de données. **Ce manque de lisibilité a également été pointé par la MRAE dans son avis.**

Si l'enquête publique se centre sur la problématique de l'implantation de la piscine olympique – de son centre aquatique ainsi que l'impact de la Loi sur l'eau sur le projet de la ZAC Saint-Sauveur (décision du Tribunal administratif du 14 octobre 2021), force est de constater que l'avançade de documents à lire ne facilite pas un travail d'analyse qualitatif dans les débats impartis. **Pourquoi ne pas avoir mis à disposition les documents strictement ciblés sur l'eau pour répondre à l'enquête publique ?**

Comment dans ce contexte répondre à l'article L. 120-1 du code de l'environnement disposant que « 1. – La participation du public à l'élaboration des décisions publiques avant une incidence sur l'environnement est mise en oeuvre en vue : / 1° D'améliorer la qualité de la décision publique et de contribuer à sa légitimité démocratique (...) / 1. – La participation confère le droit pour le public : / 1° D'accéder aux informations pertinentes permettant sa participation effective (...) » ?

Cette stratégie vise-t-elle à « noyer » l'information, à décourager la « participation du public » alors que la décision du Tribunal administratif précise justement que cette enquête publique vise à « porter à la connaissance du public les informations omises ainsi que tout autre élément nouveau nécessaire à l'information complète de la population. » (Note de présentation, p. 3).

En conséquence nous remettons un avis défavorable à l'autorisation environnementale relative à la Loi sur l'eau du projet Saint-Sauveur et demandons au Commissaire enquêteur de bien vouloir prendre en compte la totalité de nos arguments, qui portent essentiellement sur l'importance de l'impact du projet sur la ressource en eau (eau potable et nappe phréatique) et sur la thauvaise évaluation de cet impact.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE NOS ARGUMENTS

Problèmes identifiés	Impacts sur la ressource en eau
<ul style="list-style-type: none"> 1 – Géologie, nappe de la zone et nappe de carbonatère omission de la caractérisation de la nappe du carbonatère (liens entre les deux nappes, nature hétérogène de cette nappe, remise en contexte météorologique) difficulté du sous-sol sous le belvédère (incohérence des relevés, non prise en compte des fondations, interdiction de construire sur des fosses comblées) non prise en compte du dérèglement climatique sur le comportement géologique du sous-sol 	<ul style="list-style-type: none"> risque de drainage de la nappe de la zone vers la nappe du carbonatère (pollution) risque de nécessité de rabattement de la nappe de la zone non pris en compte et dont l'impact évalué en impact => impacts non évalués

2 - Consommations en eau	<ul style="list-style-type: none"> erreurs de calculs, minimisation des ratios utilisés pour les calculs des volumes d'eau consommés, par la piscine, incohérences, entre les chiffres d'eau consommée et d'eau rejetée (dans un ratio de 1 à 2) impact sur les capacités de production d'eau potable du territoire non évalué non prise en compte des arrêtés de sécheresse et du contexte local de baisse chronique de la nappe (SDAGE) non prise en compte des impacts cumulés des autres projets du même territoire 	<ul style="list-style-type: none"> sous-estimation très forte des volumes d'eau consommés non respect des obligations légales d'une étude d'impact (code de l'environnement) non évaluation des impacts liés à l'aire d'influence non respect des obligations du SDAGE
3 - Eau vive	<ul style="list-style-type: none"> pas de données sur la marge d'acceptabilité de volume supplémentaire de la station d'épuration de Marquette non prise en compte de l'impact cumulé de l'ensemble des projets filiales 	<ul style="list-style-type: none"> impacts non évalués
4 - Eau pluviales	<ul style="list-style-type: none"> efficacité des dispositifs permettant le tamponnement et l'enfonçage des eaux de retour 100 ans à débit limité dans le réseau non démontrée pas de données sur la marge d'acceptabilité de volume supplémentaire de la station d'épuration de Marquette sur les eaux de 100 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> impacts non évalués
5 - Chantier	<ul style="list-style-type: none"> absence d'archéologie préventive, malgré l'histoire particulièrement riche du site non prise en compte des caractéristiques du sous-sol (fertilisations notamment) et de leur impact sur la conduite des travaux sous-évaluation du risque de devoir rabattre la nappe (et donc risque de pollution) 	<ul style="list-style-type: none"> impacts non évalués
6 - SDAGE, SAGE, PLU		<ul style="list-style-type: none"> non conforme

1 – Structure géologique du sous-sol, nappe du carbonifère et nappe de la craie : une prise en compte erronée des risques sur les nappes

1.1. Structure et état des nappes au droit de Saint-Sauveur, généralités

Organisation du sous-sol



Source

https://www.atlbz.fr/medias/telechargement/11/IMG/pdf/ANALYSE_DE_L'EAU_SOUTERRAINE_AU2019.pdf

Deux nappes phréatiques se trouvent en sous-sol, au droit de Saint-Sauveur :

- d'abord la nappe de la craie, présente dans la couche minérale de la craie (roche poreuse, fissurée et faillee) d'une profondeur d'une trentaine de mètres. La craie est quasiment affleurante et la nappe présente à quelques mètres, sous le sol, sur une profondeur de 10 à 20 m
- ensuite, à environ 50 m les calcaires carbonifères qui abritent la nappe du calcaire carbonifère.

Au delà de ces généralités qui sont rappelées dans l'étude d'impact, l'enjeu est de situer au droit de Saint-Sauveur chacune de ces couches pour comprendre la façon dont le sous-sol et l'eau seraient affectés par le projet d'aménagement de Saint-Sauveur.

Pourtant, aucun relevé géologique ou paléométrique présenté dans l'enquête publique ne nous a permis de conclure à quelle altitude exacte se trouvait chacune de ces couches géologiques que ce soit sous la fiche Saint-Sauveur ou sous la Bellevèze. Les différents relevés établis et communiqués dans les différents documents de l'enquête publique sont parfois contradictoires entre eux. Enfin les niveaux mentionnés dans la coupe du bassin de plongée de la piscine sont issus de plusieurs relevés et sans cohérence entre eux. Nous précisons plus loin le niveau de contradiction de ces données.

9

Etat des nappes d'eau présentées sous Saint-Sauveur

La nappe de la craie, sous Lille, est particulièrement polluée. Aucune couche argileuse ne la protège. Toute pollution versée au sol l'atteint directement. Cette nappe fait partie de la masse d'eau 003 (craie de la vallée de la Duedle) qui inclut également la nappe des Champs capicins du Sud de Lille. Le sens d'écoulement de la masse d'eau est du Sud vers le Nord à partir du dome du Plateau du Métaurois (ligne Est-Ouest passant par Faches-Thumesnil, Lille Sud et Loos).

La nappe du carbonifère, captive sous les marnes qui la protègent des pollutions, est de bon niveau qualitatif mais de mauvais niveau quantitatif. Sa recharge est lente du fait de sa captivité. Son exploitation est transfrontalière et elle assure environ 20% de la ressource en eau potable de la métropole.

1.2. La non prise en compte des risques affectant la nappe du carbonifère

Nous sommes particulièrement surpris qu'il n'y ait pas plus de caractérisation de la nappe du carbonifère dans le dossier actuel et que les risques importants qui devraient être identifiés à partir de cette caractérisation ne soient pas pris en compte. Cette information manque au dossier. Si ces informations avaient été présentées, elles devraient conduire à l'impossibilité du projet de piscine sur la Bellevèze par principe de précaution.

Les éléments de caractérisation non précisés :

- **négligence du risque de drainage de la nappe de la craie vers celle du carbonifère.**

- **Système d'information Géologiques du Nord-Pas-de-Calais, site internet publié par le BRGM**
Fiche descriptive de la masse d'eau 003, nappe de la craie
<https://sigeo.brgm.fr/fr/la-craie-du-nord-pas-de-calais>

"Dans la région de Lille-Tourcoing-Tournai, ce n'est pas la nappe de la craie qui recharge les Calcaires carbonifères séparés que par quelques dizaines de mètres de marnes, argiles et tourbières, par ailleurs faillées."

Ce risque est déjà avéré à certains endroits selon le BRGM qui nous informe que les marnes, même si elles sont imperméables, peuvent être par endroits faillées. Il concerne la pollution de la nappe du carbonifère par celle de la craie, très polluée au droit de Lille. Or l'étude d'impact écarte d'emblée ce risque de drainage. Alors qu'elle devrait envisager ce qui concourt à des échanges accidentels entre les deux nappes ainsi que les interventions à éviter dans le sous-sol pour ne pas les favoriser.

La perçée de la fosse la plus profonde du Nord de la France est certainement de nature à participer à ce risque qui doit nécessairement être évalué, sachant que le toit du carbonifère est à - 50 m.

- **non évocation de la nature hétérogène du calcaire carbonifère avec des vides importants du fait de sa nature karstique.**

- **Etude sur les zones de répartition des eaux appliquées à la nappe du carbonifère de la région de Lille-Tourcoing-Tourcoing par le BRGM (2000)**

http://waterzoo.brgm.fr/rapports/BR-50412_FR.pdf

10

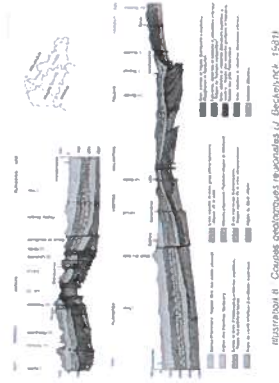
Extrait p. 13 "Le calcaire carbonifère est offerte à la fois, par une intense fissuration due aux contraintes tectoniques et une karstification ancienne remontant à l'époque crétacée ou tertiaire, lors de son érosion, due à la dissolution des carbonates de calcium et de magnésium. Il existe des galeries non combles de dimensions variables. Certains d'entre elles ont été observés jusqu'à 30 m de profondeur sous le sol. Des vides de même nature ont également été rencontrés en profondeur par forages (secteur de Loubaux). Les effondrements apparus en 1976 et 1977 dans le lit de l'Escaut, en aval de l'ouvrage de la station de pompage d'une période très sèche a une période très humide comme ce fut le cas à cette époque.

Les fragilités potentielles de la structure du carbonifère en place sous le belvédère n'ont pas été envisagées. Or, l'hétérogénéité de cette couche géologique peut conduire à des faiblesses structurelles voire à des affaissements sous l'effet du poids des équipements et notamment de la fosse de plongée. De plus, toutes les précédentes études d'impact (depuis celle de mars 2015/2018), comme celle-ci actualisée, stipulaient que « l'Est du site semble plus propice à l'implantation de bâtiments légers (sur fondations superficielles) que l'Ouest du site ou des bâtiments lourds (sur fondations profondes) seraient plus adaptés » (p. 154 de l'étude d'impact actualisée). Or dans l'étude d'impact réactualisée de juin 2022, il n'est nullement précisé le tonnage d'un tel équipement dont l'implantation n'est pas recommandée sur le Belvédère par les auteurs eux-mêmes.

Ces éléments de fragilité potentielles de la structure du carbonifère pourraient également faciliter la drainance de la nappe de la craie vers celle du carbonifère. Là encore, il y a nécessité d'évaluer ce risque.

non présentation de la coupe géologique à une échelle métropolitaine qui donne à voir que la craie et les marnes sous Lille sont beaucoup moins épaisses et donc moins protectrices de la nappe du carbonifère qu'en d'autres secteurs de la Métropole

- Nappe transfrontalière du Carbonifère, état des lieux des connaissances, par le BRGM, 2007 - p.30 <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01531111/document>



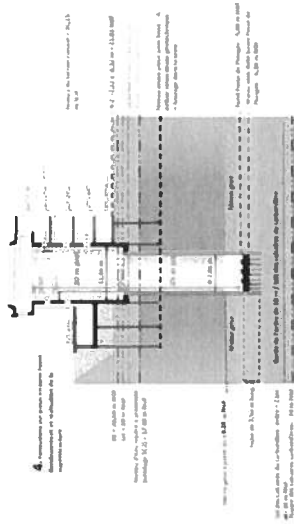
C'est justement à l'endroit où l'épaisseur de la craie est la plus fine et donc l'altitude du carbonifère la plus élevée, qu'il est décidé de creuser la fosse.

De plus, il n'y a pas de retour d'expérience de la mise en place d'une telle masse fossée de plongée de 40m sur ce type de sous-sol. Nous en concluons que l'emplacement de la piscine et de sa fosse de plongée n'est pas justifié vis-à-vis de ce sous-sol.

1.3. Les incohérences fondamentales des impacts du projet sur la craie et la nappe de la craie

1.3.1. Une évaluation erronée des niveaux de la nappe à l'emplacement de la piscine

Les niveaux de la nappe sont présentés dans un schéma de synthèse qui présente la coupe du bassin de plongée de la piscine, page 85 du dossier Loi sur l'eau modificatif de l'enquête



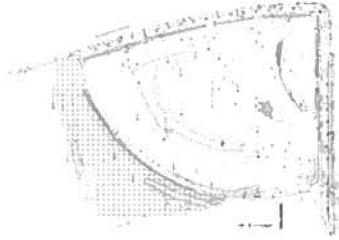
Comme nous allons le démontrer, les niveaux de la nappe indiqués ne respectent pas la cohérence des différents relevés présents dans l'étude d'impact. Ils permettent de conclure fausement qu'il n'est pas besoin de rabattement de nappe pour la construction des bâtiments principaux de la piscine. En réalité les constructions flirtent avec le niveau de la nappe et leur incidence sur le toit de la nappe de la craie n'est pas prise en compte.

Le dossier mifa (1ère enquête Loi sur l'Eau) n'intégrait pas de relevé concernant le Belvédère sur lequel doit être construite la piscine. Il a été complété par deux études spécifiques dont les résultats sont dispersés au sein de plusieurs documents de l'enquête publique et difficiles à trouver. Ils se trouvent dans les annexes évoquées à partir de la page 72 du Dossier Loi sur l'Eau modificatif, qui elles-mêmes renvoient à d'autres annexes.

Cette complémentarité à retrouver les informations disparates et mal référencées n'est rien à côté de la confrontation des données présentées en plusieurs endroits du dossier soumis à l'enquête publique. En effet, les références sont tantôt exprimées en altitude (mètre NGF), tantôt en profondeur par rapport au niveau du sol. Il s'agit tantôt du sol naturel, tantôt du sol après terrassement. Parfois la correspondance entre altitude et profondeur est donnée, mais ce n'est pas toujours le cas.

Plus précisément, nous notons que la coupe de la fosse de plongée (cf ci-dessus) inscrit des niveaux (de la craie blanche, de la nappe, ...) qui sont différents de ceux explicités ailleurs dans le texte (notamment p72 et suivantes du Dossier Loi sur l'Eau modificatif).

Pour élucider cette contradiction, nous avons recherché dans les annexes et retrouvé les profils des différents sondages du belvédère (plan de localisation ci-après).



La lecture de ces pièces appelle deux remarques principales.

Premièrement, la coupe de la fosse de plongée ne référence pas les bons niveaux d'eau

- Le niveau d'eau 17,80 m NGF retenu pour cette coupe est celui du sondage SC2 (en date du 21/12/2017, https://documents.Bulz.lillemetropole.fr/Consultation_Saint-Sauveur/fs_OPOBST_Annexes_du_Dossier_Loi_sur_leau_modificatif.pdf page 225/340 du PDF). Qui caractérise un profil qui ne peut indiquer le niveau d'eau naturel du site. En effet, ce sondage révèle qu'à cet endroit le sous-sol a été particulièrement remanié et intègre des éléments perturbateurs de l'écoulement de l'eau et de son niveau. Il est décrit que le sous-sol comporte 20 cm de terres végétales, 8,80 m de remblais hétérogènes et enfin 3 couches de maçonneries totalisant 3,55 m d'épaisseur. Comme le confirme l'étude (p.176/340 du même document), ces éléments correspondent aux fondations des anciennes fortifications dont la nature maçonnée ne peut laisser passer l'eau. Le niveau d'eau "naturel" à prendre en compte ne peut donc être déterminé par ces indications.

- Par ailleurs, le niveau d'eau retenu pour le sondage SC2 ne correspond qu'à une occurrence (décembre 2017), alors qu'il existe des données qui illustrent les variations saisonnières de la nappe.

- Enfin, l'étude hydrogéologique annexée (voir page 316 du même document) conclut à l'estimation suivante pour les hautes eaux, les basses eaux, les eaux exceptionnelles en intégrant ces variations saisonnières.

Les observations sont présentées dans le tableau suivant.

Préambule (date initiale)	EA	EP	EB	EE
	18,2 mNGF sur 13,172	19,1 mNGF sur 9,8 mNGF	20,9 mNGF sur 9,8 mNGF	25,1 mNGF sur 8,9 mNGF

L'indication des niveaux de référence devra être validée par les experts d'un bureau d'études géotechniques. Un bon niveau et remblais pour une coupe arrêtée en crête de la crête de la crête.

Il n'est pas compréhensible que la coupe de la fosse reprenne les références (H1 (Hautes Eaux) et EE (Eaux exceptionnelles) de ce tableau mais en exclut les niveaux EF (Eaux Fréquentes = 19,6 mNGF) et EB (basses eaux = 18,2 mNGF) pour privilégier l'indication du sondage SC2 ("niveau d'eau repéré à proximité" à 17,8 mNGF) justement inférieur à ces deux données.

Le « niveau d'eau repéré à proximité » sur le schéma de la coupe ne veut donc rien dire, MAIS SURTOUT la coupe est particulièrement trompeuse car elle ne fait pas apparaître les fortifications.

Deuxièmement, le sous-sol du belvédère est particulièrement chahuté et le terrassement à 20 mNGF n'y changera rien (tout en ayant un impact sur la nappe).

Plus loin dans le texte (Dossier Loi sur l'eau modificatif p 87), on lit que le chantier démarrera par un terrassement du terrain à 20 mNGF, ce qui correspond donc aux hauteurs d'eau du précédent tableau, afin d'y établir les fondations des niveaux techniques de la piscine.

Or, à 20 mNGF, la nature du sous sol révélée par les sondages est très hétérogène sous le belvédère.

- les sondages SC1 et SC2 montrent qu'à ce niveau, le sous-sol est encore constitué de remblais, ce qui est particulièrement instable pour la construction il va donc être nécessaire d'aller plus profond
- les sondages T2, T10 et T11 ne sont pas suffisamment profonds et ne permettent pas de dire qu'à 20 mNGF le sous sol présente des caractéristiques suffisantes de stabilité (par exemple T2 s'arrête à 21 m NGF et nous sommes toujours dans les remblais)
- sur d'autres sondages, la craie blanche arrive jusqu'à une altitude de 22,5 mNGF. Terrasse à 20 mNGF revient à retirer plus de 2 m de craie (couche géologique de la nappe), sans que l'impact sur la nappe ne soit évoqué (EH à 20,5 m NGF estimés)

Les moyens techniques proposés ne répondent pas aux données objectives, l'impact sur la nappe n'est donc pas correctement évalué.

Il ne nous est pas possible de savoir si le projet nécessitera ou ne nécessitera pas le rabattement de nappe, perturbera ou ne perturbera pas l'écoulement de cette dernière, se

fera ou ne se fera pas sur un espace précédemment comblé (anciens fossés des fortifications) ou sur les anciennes fortifications elles-mêmes (remettant totalement en cause les options techniques retenues)...

1.3.2. La question particulière des fortifications (construites dans la roche de la craie)



Un sous sol en profond désordre à l'emplacement envisagé pour la piscine.

Les travaux de fortification de la porte de Valenciennes, entre 1858 et 1870, ont considérablement modifié le terrain, sur une épaisseur entre 5 et 10m par rapport au niveau initial. A l'emplacement précis imagine pour la piscine au succédané escarpe, fosse, contrescarpe et bastion avancé supportant la sortie de ville. Ces travaux de terrassement étaient essentiellement en terre et limon, avec un simple parement de pierres en sousassement et de briques en élévation, comme on peut l'observer autour de la cité d'elles, par exemple. La porte de Valenciennes elle-même était un ouvrage plus élaboré. Les restes maçonnés trouvés en profondeur du sondage SC2 en sont certainement issus.

Il faut s'arrêter sur le cas particulier du fossé présent au pied de ces fortifications. On sait qu'il était large à cet endroit de près de 100 m, depuis les remparts jusqu'à la face Est du bastion avancé, pour environ 40 m dans son tracé Nord. Cela implique des mouvements de terre considérables. On note par ailleurs qu'il devait être d'une profondeur importante, car il était alimenté en eau par la Doule au Nord de Lille, donc à contre-pente de l'écoulement naturel

des eaux de surface et de la nappe de la craie, très probablement atteinte et sollicitée pour renforcer son alimentation, stratégique à cet endroit (abris défenses). Au delà de ce fossé, dans toute la partie Sud des fortifications de Lille jusqu'à la Porte de Bethune, les fossés sont secs.

Plusieurs observations de l'étude le confirment :

- Le terrain naturel n'est pas atteint par les sondages S8, S12, S13 et S14, qui sont précisément dans l'axe N-S du fossé comble, et creuse jusqu'à la nappe de la craie (page 162).
- Des poches de carbone organique ont été trouvées dans les matériaux de remblai, pouvant être à l'origine des vases ou des végétaux (page 40).

Pour autant, le dossier mis à l'enquête publique ne relève pas ce problème de désordres profonds du sous-sol, ne le nomme pas, n'investigue pas pour établir la connaissance nécessaire à son sujet, et surtout ne propose aucune mesure pour le traiter. La nappe de la craie est fragilisée à cet endroit, probablement sur une surface dépassant 5000 m². La circulation des eaux souterraines est désorganisée, et l'épaisseur de remblai crée une instabilité incompatible avec une construction lourde, comme l'étude le mentionne page 154, mais sans faire le lien avec une question qu'elle a ignorée :

- Aux désordres des terrains de remblai d'épaisseur inconnue et de la présence d'une nappe de la craie fragilisée, non traités, peut s'ajouter une difficulté majeure : la présence possible de cavités importantes dans la craie, souterrains aménagés dans le passé pour stocker des munitions ou abriter troupes, blessés, et devant des bombardements (impurs massifs dans le secteur entre 1870, 1914 et 1941-44). Cette question pourtant capitale n'a donné lieu à aucune recherche.
- Il manque une information importante, dont l'absence relève de l'omission, à savoir les conclusions de l'INRAP (Institut National de la Recherche en Archéologie Préventive) attendues pour décembre 2018 (page 38).

1.3.3. Un défaut d'analyse de la qualité de la nappe de la craie présente sous le site.

L'étude reconnaît la présence de nombreux polluants (à anomalies liées à des dépassements de concentration en comparaison à des valeurs de référence » page 22), reconnaît ailleurs des « risques sanitaires » et la nécessité « d'investigations complémentaires » (page 34), mais ne fournit aucun élément d'écotoxicité, aucune analyse des eaux de nappes superficielle ou de ruissellement, et surtout ne peut garantir que cette difficulté rétroactive se limite aux horizons superficiels du terrain.

En cela, elle failit à assurer le respect des normes sanitaires pour les terrains accueillant des habitations et ne nous rassure aucunement quant à la possibilité de diffusion de ces pollutions plus profondément dans la nappe, au moment du chantier.

La encore, cet impact n'est pas évalué.

1.3.4. La non prise en compte de l'influence du dérèglement climatique sur le comportement de la craie et de la nappe de la craie

Il n'y a pas d'évocation dans le chapitre sur l'eau de l'étude d'impact complétée du projet Saint-Sauveur de la baisse de recharge chronique de la nappe de la craie à l'échelle de la métropole en raison du dérèglement climatique, ce qui interroge le comportement de cette couche géologique dans le temps.

Cela signifie que la masse d'eau qui s'exerce au sein de la craie sur les marnes sous-jacentes a déjà considérablement diminuée et peut encore s'abaisser. La question de l'influence de cette évolution de masse sur le comportement des couches géologiques sous-jacentes n'est pas évoquée. Cela peut par exemple renforcer les failles et fissures de la craie, cela peut éventuellement abaisser ou augmenter le niveau des marnes. Ces éléments d'évolution de contexte géologique local ne sont pas pris en compte alors qu'ils présentent potentiellement un risque pour l'ouvrage de la piscine et l'ensemble des immeubles dont la construction est envisagée sur Saint-Sauveur.

- Jean-Benoît Kozmarczak, Franck Lapaque, Comparativement à l'eau terne de la craie, Rapport Scientifique M&E&S 2010-2009-2010, pp.96-100, Annexes-018692881/022
<https://hal.archives-ouvertes.fr/annuaire-018692881/document>
"La craie est très sensible au degré de saturation (proportion de liquide dans le volume poreux), non seulement d'un point de vue chimique mais aussi mécanique"

Vis à vis de la nappe de la craie et de celle du carbonifère, l'étude d'impact comporte de nombreuses approximations (profondeur de la nappe de la craie, questions relatives au rabattement de la nappe pour les travaux) et omissions (fragilisation de la structure de la craie et celle des calcaires carbonifères du fait du dérèglement climatique, comportement à long terme des marnes carbonifères, présence des fondations des anciennes fortifications) qui ne permettent pas d'approuver ces conclusions. Ces manquements invalident les documents techniques présentés à l'enquête publique.

2 - Une mauvaise évaluation de l'impact sur la ressource en eau potable métropolitaine

2.1. Une estimation quantitative comportant des omissions importantes

La consommation totale en eau de la piscine nous est donnée par le Dossier Loi sur l'eau complété soit 67 524 000 litres, équivalent à 67 milliers de m³

- [Dossier Loi sur l'eau complété, page 122](#)
La consommation en eau potable de la piscine olympique métropolitaine est établie sur la base d'une fréquentation de l'équipement à hauteur de 250 000 visiteurs par an et sur la base des normes établies par l'arrêté ministériel du 7 avril 1981 modifié. Sur cette base, la consommation annuelle en eau potable s'établit à 67 524 000 litres par an (à l'exception de la consommation d'eau du restaurant et de l'arrosage des espaces verts)

- [Tableau page 16 du mémoire en réponse de la MEL à l'avis de la MRAE \(interêt de la dossier de l'enquête publique\)](#)

	POM	Max Dormoy
Consommation annuelle en eau potable	67 471 000 litres	21 119 000 litres
Fréquentation	550 000	210 930 (2019)

Mois équipements exceptionnels (loisirs de plongée et espace bien être).

	POM	Max Dormoy
Consommation annuelle en eau potable	49 743 000 litres	21 119 000 litres
Fréquentation	510 000	210 930 (2019)

Or, p124 du même document il est précisé :

"Estimation des volumes et débits moyens liés aux rejets réguliers des eaux usées dans le réseau • Rejets journaliers hors filtres : 180 m³, soit un débit moyen de 2,08 litre/seconde • Rejets journaliers nettoyage filtres : 50 à 100m³ (sur 2 heures) soit un débit moyen de 13,8 litre/seconde Concernant spécifiquement le vidange des bassins, il est envisagé 1 à 2 vidanges par an de chaque bassin."

Ces estimations de rejet nous amènent à évaluer une consommation annuelle d'eau potable pour la piscine :

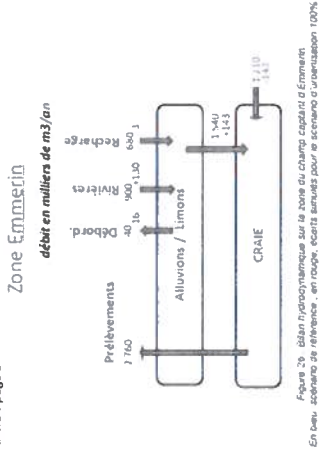
- minima : 180x365x10 603x50x365 = 94 553 m³ soit 94 553 000 l par an
- maxima : 180x365x 2x10 603x100x365= 123 406 m³ soit 123 406 000 l par an, ce qui double la consommation annoncée et renforce encore la démonstration qui suit sur l'impact fortement sous-évalué sur la ressource en eau potable métropolitaine.

19

Le document établi par le BRGM : "Evaluation préliminaire de l'impact potentiel des projets d'urbanisation sur la pérennité des champs captants du Sud de Lille" en 2016, nous livre les quantités d'eau potable produites par série de captages (de l'Air d'Alimentation des Captages du Sud de Lille).

- <http://mloisier.brgm.fr/rapports/RP-65412-FR.pdf>

Extrait page 37



Traduite en litres, la production annuelle des captages d'Emmerin est de 2,760,000,000 litres. Emmérin représente environ 20% de la production totale de l'Air d'Alimentation des Captages (AAC) du Sud de Lille qui alimente 40% de la production métropolitaine.

Si l'on rapporte les 67 524 m³ de consommation d'eau de la piscine, au 2700 milliers de m³ produits par les captages d'Emmerin, les premiers représentent 2,44% de la production des seconds (à titre d'illustration).

Si l'on rapporte les 123 406 m³ dont le calcul est issu des rejets envisagés pour la piscine dans le dossier même, cela représente quasiment 5% de la production de ces captages.

A cette consommation d'eau pour la piscine, s'ajoutent celle des habitations et celle des bureaux, sur une base de 2500 logements, avec 5000 habitants. (p 15, résumé non technique) L'INSEE nous donne le chiffre de consommation moyenne annuelle de 150 litres d'eau par personne et par jour en France, soit 55 m³ par habitant soit 55 000 litres.

-> Si on les multiplie par 5000 habitants, cela donne 275 milliers de m³ auxquels il faut ajouter les 67 milliers de m³ de la piscine (hypothèse basse et erronée comme nous l'avons démontré), soit 342 milliers de m³ par an qui seront prélevés sur les réserves d'eau potable de la MEL, ce qui fait un total de 12,33% de la production annuelle des seuls captages d'Emmerin. Ce à quoi nous n'avons pas ajouté l'eau

20

consommée par les activités commerciales et de bureau ainsi que les autres équipements publics.

Ce volume est très important et incompatible avec une gestion raisonnée de la ressource en eau potable d'une part et avec l'effort consenti par les communes Gardiennes de l'eau pour la préservation de cette ressource d'autre part.

Ces dernières doivent en effet se conformer à un règlement urbain très drastique issu du Périmètre d'Intérêt Général et de la Déclaration d'Utilité Publique Champs Captants d'une part, de l'Aire d'Alimentation des Captages du Sud de Lille d'autre part.

Ces règlements sont traduits dans les dispositions générales du PLU2 relatives au cycle de l'eau.

- A partir de la page 26

https://www.hillemetropole.fr/sites/plu/files/2018-10/LIVRE1_DISPOSITIONS_GENERALES.pdf

Ainsi il faudra expliquer à ces maires et à ces habitants que les règles qui les empêchent de construire une école, d'agrandir un cimetière, de mettre en place une serre maraîchère ou une cuve de récupération d'eau leur sont imposés pour que la Ville de Lille ait son complexe nautique d'envergure démesurée.

Mais ce n'est pas tout.

En effet, le Dossier loi sur l'eau modificatif de cette enquête publique omet d'aborder un aspect du dossier pourtant obligatoire réglementairement, celui DES IMPACTS CUMULÉS AVEC LES AUTRES PROJETS DE LA VILLE VOIRE DE LA METROPOLE !

A aucun moment, l'impact cumulé de la consommation d'eau des futurs logements programmés au sein des multiples projets urbains envisagés par la Ville n'est communiqué (Concorde Faubourg de Béthune, Multilom, Avateurs, Pointe des Bois Blancs, Rives de la Haute-Déule 2, Quartier du Ballon, Palais de Justice, Charles de Mussyart, secteur des 2 portes, secteur Tilmanit, H2D à Hellemees.., en plus de celui de Saint-Sauveur).

Ces opérations représentent la construction de nombreux logements : entre 15 000 et 20 000 (ce n'est pas du déplacement d'habitants mais de la croissance nette de population supplémentaire) Quel est leur impact sur la ressource en eau potable ? Comment la MEL subviendra à la consommation d'eau potable de ces nouveaux logements ?

Or, il est de notoriété publique que la MEL est en manque structurel d'eau. Elle ne produit actuellement que 60% de son eau potable (AAC de la craie du Sud de Lille pour moins de 40%, nappe du carbonifère pour environ 20%). Le reste provient de l'apport d'autres territoires (Lys les Lannoy par prélèvement d'eau dans la Lys, et secteur de Douay-Lens par prélèvement dans la nappe de la craie). Ces territoires seront-ils en mesure d'apporter plus d'eau à la MEL à l'avenir, non n'est moins sûr en raison du dérèglement climatique. Le niveau de ces nappes baisse, ainsi que celui des cours d'eau...

Nous sommes bien ici dans l'angle aveugle de ce projet et du modèle global d'urbanisation qui le sous-tend, incompatible avec les ressources en eau potable du territoire. Or le code de l'environnement exige :

- que l'aire d'influence d'un projet soit étudiée en termes d'impacts (ici, l'Aire d'Alimentation des Captages d'eau potables) et qu'elle soit étudiée en termes d'impacts, entièrement passée sous silence).

- que les impacts cumulés de ce projet avec les autres projets des territoires soient également étudiés afin de porter une grande vigilance aux effets de seuil. Là encore, cet aspect du dossier n'est nullement traité.

- Extraits du Code de l'environnement - Contenu de l'étude d'impact (articles R122-1 à R122-15) <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA0000508245/>

Sous-section 3 : Contenu de l'étude d'impact (Articles R122-1 à R122-5)

Article R122-4 Modifié par Décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 - art.1

"Sans préjudice de la responsabilité du pétitionnaire ou maître d'ouvrage avant la qualité et du contenu de l'étude d'impact, celui-ci peut demander à l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution du projet de rendre un avis sur le degré de précision des informations à fournir dans l'étude d'impact, conformément à l'article R122-2.

L'avis de l'autorité compétente indique notamment :

- les zonages, schémas et inventaires relatifs à la ou aux zones susceptibles d'être affectées par le projet ;

- les autres projets connus, tels que définis au 4° du II de l'article R122-5, avec lesquels les effets cumulés doivent être étudiés ;

- la nécessité d'étudier, le cas échéant, les incidences notables du projet sur l'environnement d'un autre Etat, membre de l'Union européenne ou partie de la Convention du 25 février 1991 sur

l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière signé à Espoo ;

- la liste des organismes susceptibles de fournir au pétitionnaire des informations environnementales utiles à la réalisation de l'étude d'impact.

Cet avis peut également préciser le document à produire pour l'étude de chaque des impacts de

projet."

L'étude d'impact sous-estime donc largement la consommation en eau potable du projet. Elle ne prend pas en compte sa véritable Aire d'influence à savoir le périmètre de production de l'eau potable de la Métropole Européenne de Lille et notamment l'Aire d'Alimentation des Captages du Sud de Lille, lequel lui en limite de rupture de production. Elle ne met pas sa future consommation d'eau potable au regard de la capacité de production en eau potable du territoire, indépassable.

Elle omet de présenter l'impact cumulé du projet Saint-Sauveur sur la ressource en eau locale qui est également une omission importante, qu'aurait dû souligner l'Autorité environnementale.

Chaque projet est bien tenu de réaliser ces calculs cumulés pour vérifier que le projet concerné n'est pas celui qui va dépasser un certain seuil d'impacts, irréversibles pour la plupart du temps.

Nous considérons que l'ensemble de ces omissions invalide le Dossier Loi sur l'Eau et l'étude d'impact du projet Saint-Sauveur.

2.2. La non prise en compte du contexte local de sécheresse récurrente

Cette sous-évaluation de la consommation en eau potable du projet est d'autant plus grave qu'elle se fait dans un contexte de sécheresse récurrent, qui donne lieu à des arrêtés de restriction des usages de l'eau potable.

La Préfecture du Nord précise en 2022 « qu'après 4 ans de sécheresse de 2017 à 2020, l'année 2021 a connu un été particulièrement pluvieux, permettant d'éviter une nouvelle année de restriction des usages de l'eau »

<https://www.nord.gouv.fr/actualite/actualite/secheresse-dans-le-departement-du-nord>

Voici la succession d'arrêtés préfectoraux du Département du Nord qui concernent la Métropole Européenne de Lille :

• Arrêté du 20 juin 2022 qualifiant de vigilance sécheresse pour la Lys et d'alerte sécheresse pour la Marque - Deule jusqu'au 30 septembre 2022

• Arrêté du 6 juin 2022 prolongeant la vigilance sécheresse du département du Nord jusqu'au 30 septembre 2022

• Arrêté préfectoral du 17 mai 2022 plaçant le département du Nord en vigilance sécheresse jusqu'au 6 juin 2022

• Arrêté du 15 septembre 2020 prolongeant jusqu'au 31 octobre 2020 la vigilance sécheresse pour la Lys et l'alerte sécheresse pour la Marque - Deule

• Arrêté du 29 mai 2020 prolongeant jusqu'au 30 juin 2020 la vigilance sécheresse du département du Nord

• Alerte renforcée sécheresse jusqu'au 31 décembre 2019

• Arrêté du 25 septembre 2019 concernant l'alerte renforcée sécheresse de la Lys, de la Marque - Deule

• Arrêté du 2 août 2019 qualifiant d'alerte sécheresse la Lys, la Marque - Deule

• Arrêté du 27 juin 2019 prolongeant jusqu'au 30 septembre 2019 l'alerte sécheresse de la Marque et de la Deule

• Arrêté du 4 juin 2019 prolongeant jusqu'au 30 juin 2019 l'alerte sécheresse de la Marque et de la Deule

• Arrêté du 31 juillet 2018 indiquant une Vigilance sécheresse de la Lys et une Alerte sécheresse de la Marque et de la Deule jusqu'au 31 décembre 2018

• Arrêté du 23 juillet 2018 plaçant le département du Nord en situation de vigilance sécheresse jusqu'au 31 octobre 2018

• Arrêté du 18 juillet 2017 prolongeant jusqu'au 31 décembre 2017 l'état d'alerte du département du Nord

23

Le dossier « Compléments à l'étude d'impact – Janvier 2022 » rappelle les conséquences du changement climatique aux horizons 2030 – 2050 2080 (p.316) : « hausse des températures moyennes annuelles », « accroissement des disparités saisonnières et territoriales dans les précipitations avec une baisse de la ressource plus marquée en été », « hausse du nombre de jours de canicules », « hausse significative du nombre de jours de canicules jusqu'à 400 jours sur une période de 30 ans », « généralisation des périodes de sécheresse sur le territoire ». Mais ce dossier ne questionne jamais la pression de ces projections catastrophiques exercée sur l'eau – eu égard aux dépenses en eau générées par la ZAC entière (centre nautique, piscine olympique, logements, bureaux, groupe scolaire) C'est une carence méthodologique flagrante dans l'expertise revendiquée.

Ce projet n'est pas compatible avec les ressources naturelles du territoire.

24

3 – Un dossier incomplet sur le volet des eaux usées

- P19 du doc 7 - Avis remis sur le projet par la MRSA (Mission Régionale de l'Autisme Environnemental)
« Concernant les eaux usées, le dossier indique, page 208 de l'étude d'impact, que le site connaît une augmentation du volume des eaux usées dans des réseaux et les ouvrages liés aux nouveaux logements, notamment et que selon les services métropolitains la capacité résiduelle de la station d'épuration de Marquette (670 000 équivalents-habitants) sera suffisante. L'état de la station d'épuration et la charge supplémentaire à gérer ne sont pas présentés. Il aurait également été intéressant de faire un état des disponibilités sur la station d'épuration de Marquette au regard des différents projets sur la métropole lilloise et notamment, ceux présents dans l'analyse des effets cumulés, comme recommandé »

- Réponse de la MEL au doc 8. Réponse aux avis
« En ce qui concerne les eaux usées, comme imposé par le Code de l'environnement, le dossier modifié comporte une autorisation de rejet dans le réseau d'assainissement. L'ensemble du projet, y compris la Piscine Olympique, a fait l'objet d'une analyse par les services métropolitains en charge de l'assainissement lors du premier débat de l'autorisation la sur l'eau en juin 2017. Les rejets ont fait l'objet d'une nouvelle analyse en janvier 2022, afin de vérifier que le projet ne remettrait pas en cause la conformité réglementaire de l'agglomération d'assainissement de Lille sur le long terme et donc la capacité d'accueil de la station d'épuration de Marquette Lez Lille. En 2017 et 2022, les spécialistes de la POM (Piscine Olympique Métropolitaine) ont été étudiés et notamment le cas des vidanges des bassins qui génèrent un flux important d'eaux usées sur une courte période. Comme le mentionne l'accord, ces rejets exceptionnels sont autorisés avec une limite de débit. La station d'épuration de Marquette Lez Lille aurait donc la capacité de gérer toutes les eaux usées générées par le projet Saint Sauveur. »

La seule information officielle qui confirme les capacités de la station d'épuration de Marquette est un accord de l'unité Territoriale de la MEL (Doc 5.11 Annexes du dossier Loi sur l'eau modifié en janvier 2022). Nous notons que cet accord est donné sans justification chiffrée pour le rejet des eaux usées sur les réseaux publics d'assainissement de l'ensemble du projet.

Nous constatons dans que les informations données sur la question des eaux usées sont incomplètes puisqu'il manque notamment :

• le volume de rejets sur le réseau public d'assainissement ;
• les volumes de rejets sur le réseau public d'assainissement ;
• les volumes de rejets sur le réseau public d'assainissement ;

4 – Eaux pluviales : des dispositifs à l'efficacité non démontrée

- PS document 5, annexe du dossier Loi sur l'eau.
« Les eaux pluviales (nphc 30 ans + nphc 100 ans) de l'ensemble des bâtiments est gère sans rejet dans le réseau.
Par utilisation des mécanismes suivant :
 - noue, fossés, bassins
 - ouvrage enterré sous la chaussée
 - réservoir sous dalle »

Seuls les bâtiments de la piscine feraient l'objet d'un rejet au réseau lors des épisodes de pluie partiel à 30 ans et total à 100 ans.

- P14 doc 4 :
« Aussi, le principe de gestion des eaux pluviales du projet repose, en dehors des filats sur le Belvédère (rejet au réseau après tamponnement) et des espaces publics et bati existants inchangés, sur l'infiltration. Les eaux de 30 ans de la piscine sont donc envoyées sur le tamponnement. Les eaux de 100 ans partent sur le réseau. »

Les volumes des pluies de retour 100 ans ne sont pas présentés. Seuls les volumes nécessaires pour les contenir sont donnés, pages 17 et 14 du document 5. Notes de calcul. Il ne sera donc pas possible de vérifier la pertinence des calculs.

En outre, les dispositifs permettant d'envoyer les eaux de retour de 100 ans à débit limité au réseau après tamponnement sont mentionnés p174 du document 4 - Dossier Loi sur l'eau, mais ne sont pas décrits.

Par ailleurs, le dispositif de trop plein des noues et bassins d'infiltration et de tamponnement n'est pas non plus décrit.

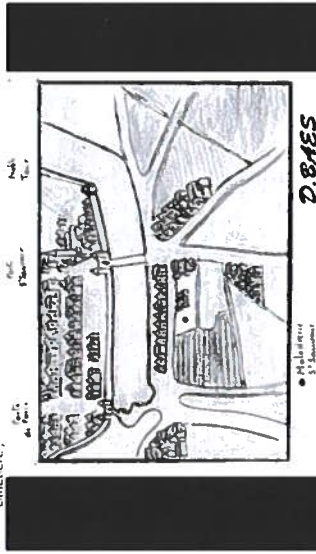
Nous concluons que l'efficacité des dispositifs permettant le tamponnement et l'envoi des eaux de retour 100 ans à débit limité dans le réseau n'est pas démontrée.
Le réseau d'assainissement ainsi que la station d'épuration de Marquette, situés en riveuse de supporter l'accroissement du volume d'eau qui sera générée à l'échelle de la MEL en cas d'eau de 100 ans. Cela n'est pas pris en compte également.

5 – Chantier : des omissions importantes

5.1. L'absence de l'étape d'archéologie préventive

L'étude d'impact ne donne aucun accès aux conclusions de l'étude du Service d'Archéologie Préventive dont la publication était pourtant annoncée en 2018. Nous pourrions pourtant souligner que l'histoire du site a été particulièrement riche. Le sol et le sous-sol à l'échelle de la friche ont notamment accueilli :

- la léproserie du Bon Ladré Bourgeois, construite en XIIIe siècle et démolie au XVIe, comportant notamment des souterrains (permettant de se rendre d'un bâtiment à l'autre sans exposition à l'air libre des personnes malades), une chapelle ainsi qu'un cimetière,



La maladrerie est domaniale, en 1868, au grand dam des habitants du quartier de Maladrerie, qui souhaitent le rattachement de la Chapelle-Saint-Nicolas, qui a depuis va pendant 3 siècles, le fig. Ils ne seront pas écoutés, l'improbable sera défilé et les parties résiduelles, renforcées ont l'abandon de la Noble tour.

<http://www.lille-ancien.com/numeros/2006-10/dossiers/dossier1/index.htm>

- d'éventuelles caches de munitions, abris enterrés associés aux fortifications du XIXe,
- d'éventuels passages souterrains sous les voies correspondant à l'exploitation ferroviaire

A aucun moment ces possibilités ne sont évoquées dans l'étude d'impact, ce qui représente un grave manquement vis à vis :

- de la protection du patrimoine communal ;

27

- des risques que le chantier peut être amené à rencontrer pour la sécurité des équipes que pour la sécurité des constructions ;
- des risques pour la ressource en eau en raison de la méconnaissance du sous-sol.

5.2. La présence des fortifications fausse les hypothèses techniques du chantier et l'anticipation de son impact sur la ressource en eau

Nous avons déjà fait valoir la présence des anciennes fortifications au droit du Belvédère. Il est quasi certain qu'elles vont être rencontrées lors du creusement de la fosse voire du nivellement du terrain. Les conséquences sur le chantier et sur les choix techniques utilisés (paroi moulée notamment) ne sont pas évoquées dans l'étude d'impact.

Nous avons déjà souligné l'approximation des calculs de hauteurs de nappe et d'altitude du nivellement de chantier. Nous rappelons que la rencontre des fondations lors du creusement exigera de creuser plus profond pour garantir la stabilité des bâtiments qui ne pourront reposer sur des remblais. Le parti pris de non caractérisation du sous-sol du Belvédère et de la Friche empêche de garantir la pertinence des choix techniques. Par là-même, les impacts du chantier sur la ressource en eau, tels qu'ils sont présentés, ne peuvent aucunement être garantis.

Un point important concerne le rabattement de nappe. Cette hypothèse a été exclue d'emblée dans les choix techniques. Pourtant la spécificité du terrain ne pourra éviter un creusement plus profond des fondations et donc du rabattement de nappe, non évalué dans l'étude d'impact. La encore le volume des eaux d'exhaure lié à ce rabattement n'est pas envisagé ni les risques importants de pollution de l'eau souterraine entraînés par le rabattement.

Soulignons que le rabattement de nappe est la technique utilisée pendant les travaux du projet Forum Agora, ainsi que le présentait l'étude d'impact de ce projet, soumise à enquête publique en octobre 2019, dans le même secteur que celui de la ZAC Saint-Sauveur (moins d'un km de distance), pour des profondeurs de travaux similaires (cf. ci-dessous p18 et p23 du document « étude d'impact environnementale – reconstruction du forum de l'Ilot Debry à Lille »)



28



5.3. Les consommations en eau du chantier ne sont pas évaluées

Les consommations en eau du chantier de la ZAC ne sont pas évaluées dans le dossier sur l'eau. Or, ce chantier, si jamais il devait se faire, va s'étaler sur une très longue période.

- Combien d'années sont elles prévues pour ce chantier de ZAC ?
- Quel est le nombre de m³ d'eau par an estimé pour le chantier ? et donc le volume d'eau total consommé pendant la phase travaux ?
- Quelles sont les actions envisagées pour réduire la consommation d'eau durant le chantier ?

Ces éléments ne sont pas précisés dans le dossier.

Les consommations d'eau évaluées les impacts qui nous sont proposés qui sont logiquement sans incidence.

6 - L'incompatibilité du projet avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Artois-Picardie

Le dossier Loi sur l'eau modificatif nous rappelle les objectifs du SDAGE Artois-Picardie (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Nous rappelons que ce SDAGE s'impose tant au SCOT qu'au PLU métropolitains.

Nous avons mis en gras dans l'extrait ci-dessous les termes du SDAGE qui sont incompatibles avec le projet Saint-Sauveur, ce que nous avons démontré en point 2 de notre contribution à savoir la non prise en compte de l'impact du projet sur la ressource en eau métropolitaine.

- **P.59. Dossier Loi sur l'eau modificatif**
"Orientation B.2 "Garantir une eau potable en quantité et en qualité et en quantité satisfaisante"
Orientation B.2 : Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau."
"Disposition B-2.2 : Mettre en regard les projets d'urbanisation avec les ressources en eau et les équipements à mettre en place"

Plus précisément, il est précisé dans le SDAGE :
<https://www.eaux-artois-picardie.fr/le-sdage-2012-2017>

"Pour répondre à l'objectif d'une gestion équilibrée et durable de la ressource et une prise en compte des adaptations nécessaires au changement climatique (article L211-1 du code de l'environnement), les leviers suivants doivent être mobilisés :

- la mise en œuvre d'une gestion des prélèvements équilibrée et pérenne à la bonne échelle avec la mise en place d'une structure de concertation entre les différents acteurs et usagers concernés, la réalisation d'un diagnostic et l'élaboration concertée et partagée d'un plan d'actions et de règles de gestion des prélèvements."
- l'amélioration des performances techniques, les économies d'eau et l'utilisation de ressources alternatives pour les usages ne nécessitant pas une eau potable (utilisation des eaux de pluie, d'eau usée traitée ou réutilisation des eaux d'exhaure de carrières)
- suite aux Assises de l'eau, le gouvernement a notamment fixé un objectif de réduction des prélèvements d'eau de 10% en 5 ans et de 25% en 15 ans."

La carte des territoires en tension quantitative est également consultable dans le SDAGE et nous révèle le niveau de tension quantitative du territoire Lillois ainsi que du Bassin minier.

- **partie 1.3 du SDAGE – Objectifs du Livret 4 – Annexes, carte 16.**

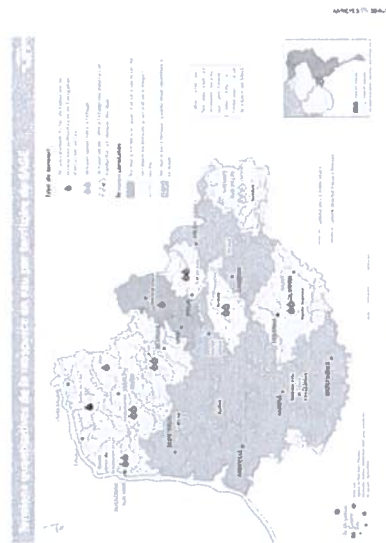


Figure 1 : Fonctionnement des captages et de la répartition de l'eau par le réseau de distribution.

Compte-tenu de ces éléments factuels alarmants, il est paradoxal de lire dans le tableau dit de « Compatibilité du projet Saint-Sauveur avec le futur SDAGE Artois-Picardie 2022-2027 » (à partir de la p.124 du dossier Loi sur l'eau modificatif) que le projet n'est pas concerné par l'objectif de « Respecter les seuils hydrométriques de crise de sécheresse ».

En résumé, en s'affranchissant de la réalité de sa véritable aire d'influence (à savoir l'Aire d'Alimentation des Captages du Sud de Lille), le projet ne respecte pas les dispositifs mis en place par la Préfecture et le MEL pour maintenir un bon niveau de production de l'eau potable et de consommation respectueuse de la ressource (PIG-DUP champs captants du Sud de Lille, programme ORQUE de reconquête des champs captants du Sud de Lille) qui sont inscrits dans le SDAGE. Il s'affranchit également des obligations de diminution de la consommation d'eau qui vont s'imposer à l'ensemble de ces territoires ainsi que des mesures imposées par les arrêtés de sécheresse.

Le projet est donc incompatible avec le règlement du SDAGE Artois-Picardie.

7- D'autres possibles impacts sur la ressource en eau n'ont pas été évalués : omission de potentiels problèmes techniques de la piscine

L'étude d'impact présente un projet d'infrastructure nautique optimal, qui fonctionne « correctement », « normalement ». Mais la réalité d'une telle infrastructure, dans son cycle de vie de fonctionnement concret est soumise à des incidents, accidents, pannes, avaries, malfunctions, dysfonctionnements, dégradations prématurées, adaptations aux évolutions normales, voire réglementaire, cas de force majeure (ex. pandémie)... **autant de problèmes techniques à prendre en compte, à anticiper, à quantifier.**

Or, **ces réalités se chiffrent notamment sur la quantité d'eau utilisée et sa qualité** (m³ d'eau à vidanger, produits chimiques, salines, temps d'indisponibilité pour les usagers, temps de remise en service...). (l'étude d'impact étudie complètement cet aspect.

Cet aspect de la vie d'un projet est pourtant une réalité avérée comme le prouve le tableau ci-dessous.

Lieu	Description
Centre aquatique - Piscine de Béthune	Termineure dans son intégralité pour travaux du 1er janvier 2022 au 30 septembre 2022. Réalisé devant (résultat d'un problème de construction malgré le respect des normes, antérieurs), le serrelage de la plage et des bassins doit être complètement changé. À l'usage, le bassin sera remplacé par une cuve en inox. Intervention sur la toiture intérieure afin de restaurer la surface des poutres liés à la présence d'usure. Coût de l'ensemble des travaux est d'environ 3 millions d'euros (MT) L'agglomération devrait prendre en charge un million d'euros. Source : L'ORDONNANCE N°11019/20
Centre Nautique à Valenciennes	Juste avant son ouverture officielle en 2019, ce centre aquatique a connu une inondation due à une rupture de canalisation. Les pompes ont dû évacuer 1200 m ³ d'eau dans les sous-sols. Une douzaine de pompes ont dû être utilisées pour venir à bout de cette inondation. 80 centimètres d'eau se sont répandus au sous-sol, endommageant du matériel électrique, qui sert notamment à la ventilation de la piscine. La ville de Valenciennes a dû verser 150 000 euros à l'exploitant du centre aquatique Nautique pour compenser les pertes liées à la fermeture lors du premier confinement de mars 2020.

Piscine olympique de Lens	<p>Fermeture définitive de la piscine construite de 52 ans : menace d'effondrement d'un pilon, rupture des structures béton soutenant les 3 bassins</p> <p>Coût de rénovation estimé à 8 millions d'euros. Coût estimé d'une piscine neuve 30 à 50 millions d'euros</p> <p>Source : L'Espresso et HBO, Le Monde</p> <p>Pourquoi l'étude d'impact n'envisage pas un tel scénario et ses impacts sur les sols et l'eau ?</p>
Piscine olympique de Hems (Moultin)	<p>Risque de rupture et de glissement de l'assemblage pouvant entraîner un « effondrement de la structure » de la piscine. Procédé employé, novateur à l'époque (1964), était celui d'une charpente en lamelle-collé</p> <p>« Un bâtiment n'est pas éternel, surtout quand il est aussi sollicité et qu'il est soumis à une ambiance humide et chlorée, donc agressive », souligne Claude Hattier, directeur études et travaux de bâtiment à la ville de Hems (création de 2013).</p> <p>Si les piscines ont une durée de vie limitée, quelle est celle estimée par les responsables de l'étude d'impact ? 50 ans ? En (don-ils référence ? Qu'en est-il de la reversibilité du site ? Notamment les piliers ?</p> <p>Source : La Gazette des Communes</p>
Piscine de l'Aqueduc à Nantes la Jolie	<p>Fermeture de 12 mois (du 27 août 2018 au 23 septembre 2019) dans le cadre d'une procédure de dommages-ouvrage (accident partiellement responsable de la dégradation de l'étanchéité et du carrelage des bassins, ainsi que celle du carrelage des plages)</p> <p>2 000 litres d'eau ont été versés dans les trois bassins</p> <p>Sources : La Gazette des Communes, l'actu (articles de juillet 2018, août 2019, septembre 2019)</p>
Piscine olympique de Dijon	<p>Fermeture de 6 semaines destinée à réaliser le vidange réglementaire des bassins (obligatoire ? (ou par an), des travaux de remplacement du carrelage autour des bassins (le carrelage se décolle à cause de défauts de conception et/ou de pose) et le racorlement, à hauteur du bâtiment, des réseaux de chaleur du Grand Dijon et de Quétigny.</p> <p>Source : France 3 Bourgogne</p> <p>Séne de fermetures de bassin olympique en 2022 suite à canalisation bouchée</p> <p>Source : Le Bien public</p>
Piscine de Nancy Thermal	<p>En janvier 2022, fermeture pendant une vingtaine de jours de l'abaissement en raison d'un problème technique sur les filtres à sable</p> <p>Source : L'Espresso, Le Monde</p>

Piscine olympique Alfred Nabache Nancy Gentilly	<p>Fermeture en 2022 suite à diagnostic de signes de fragilité sur les piliers de soutènement de l'édifice.</p> <p>Coût des travaux (estimation minimale) : 300 000 euros en 2022 et 800 000 euros en 2023</p> <p>Source : L'Espresso, Le Monde</p>
Piscine les Dauphins à Mauvion	<p>Fermeture de 6 mois pour des travaux de réhabilitation et de modernisation</p> <p>Coût estimé à 12 millions d'euros</p> <p>Sources : Région Auvergne-Rhône-Alpes et L'Espresso</p>
Piscine olympique de Châlons-en-Champagne	<p>Réfection du bassin de la piscine olympique du 1er mai au 30 septembre 2022 comprenant des travaux de démolition – Gros œuvre d'échafaudage, de revêtements, des réseaux hydrauliques du bassin olympique</p> <p>Source : L'Union et la centrale des marchés</p>
Piscine de Pech David à Toulouse	<p>Réhabilitation de la toiture suite à la catastrophe d'AZF. Fermeture de 6 mois (juillet à décembre 2020) pour travaux lourds de réhabilitation : notamment pour l'étanchéité des bassins, des plages, réhabilitation de Coût de 1,8 million d'euros</p> <p>Source : La Gazette des Communes</p>
L'aquidrome de Verdun	<p>Fermeture de 9 mois en 2021 suite à un incendie dans les locaux (techniques nécessitant des travaux de décontamination et de nettoyage)</p> <p>Source : L'Est républicain</p>
Piscine Cathare à Metz	<p>Suite à une rénovation de 18 mois en 2014 pour un montant de 5 millions d'euros, les 12 maîtres nageurs sauveteurs de la piscine dénoncent les troubles ORL et oculaires qu'ils ressentent de manière récurrente</p> <p>Source : La Gazette des Communes</p>
Complexe sportif de la piscine de la commune de Fombelle les Thermes	<p>Fermeture en 2013 de ce complexe suite au diagnostic de corrosion de bras des six poteaux en lamelle-collé qui soutiennent l'édifice</p> <p>Source : La Gazette des Communes</p>
Centre aquatique d'Andréreux Baulhion (Loire)	<p>Installation le 16 mai 2022 liée à un surdosage de chlore au niveau du skimmer (pièce du système de filtration) occasionnant la fermeture du centre</p> <p>Source : L'Espresso, Auvergne-Rhône-Alpes</p>

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@134 - Bettina - Marcq-en-Barœul

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 17:01:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Opposition au projet d'eau à Saint Sauveur

Contribution :

Bonjour,

Habitante de la métropole depuis 7 ans, j'ai eu un coup de cœur pour Lille en 2004, la ville était alors capitale européenne de la culture. Je ne suis pas mécontente de m'y être installée mais je constate aujourd'hui plusieurs choses qui me déplaisent dont ce projet. S'il y a un vrai besoin de lignes d'eau pour l'apprentissage de la natation des enfants, ne faudrait-il pas en construire près des écoles ? Améliorer les infrastructures aquatiques déjà existantes (le réaménagement de Max Dormoy serait d'un coût nettement moins élevé que la création d'un nouveau complexe aquatique par exemple).

Aussi, ne serait-il pas mieux de faire de Saint-Sauveur, un poumon vert tout comme l'est la Citadelle ? Si vous souhaitez absolument en faire quelque-chose de ce lieu ! La MEL est trop polluée, trop bétonnée et je suis assez choquée de voir à quel point certains quartiers sont remplis de grues. Encore du béton...pour un futur climatiquement horrible, c'est une idée franchement nulle de vouloir construire toujours plus. Et ce projet ne va pas dans le bon sens en termes de réduction des dégâts sur le climat, l'environnement.

Je refuse ce futur complexe qui ne me semble être que de l'événementiel, du marketing pour attirer tous sauf les habitants de cette belle ville.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022

@135 - Malika - Lille

Date de dépôt : Le 11/07/2022 à 17:06:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un projet inutile et dangereux pour l'environnement

Contribution :

Je ne veux pas la réalisation du projet Saint-Sauveur. Les habitants ont besoin d'un parc, le quartier Moulins étouffe sans espace vert et se situe au carrefour de la voie rapide, du périphérique lillois et des accès vers les autoroutes A1, A25...).

Par ailleurs, les données présentées n'évoquent jamais le problème criant de la sécheresse (voir arrêtés successifs de la préfecture depuis plusieurs années).

Le sous-sol de la friche est considéré comme homogène dans l'étude, donc ne posant pas de problèmes pour les constructions futures. Or, les recherches effectuées par de nombreuses associations lilloises ont mis en évidence le caractère hétérogène du sol.

La nappe phréatique est déjà en danger et la construction d'une fosse de plongée de plus de 40 mètres représente un risque, non-répertorié dans l'étude, d'effondrement, sachant que le sous-sol comporte les anciennes fortifications de la Porte de Valenciennes.

Enfin, ce projet repose sur l'idée infondée d'une croissance exponentielle de la population métropolitaine. Il faut cesser de développer Lille avec ce type de projet, il faut plutôt encourager les projets viables et utiles pour la population, dans les villes moyennes, comme Roubaix ou Tourcoing.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Export généré le 11/07/2022 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 10/06/2022 et le 11/07/2022